

N° 7 – 1989

CLIO 94



BULLETIN
DU COMITÉ DE LIAISON
DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE
DU VAL-DE-MARNE

N° 7 - 1989



**CLIO
94**

**BULLETIN DU
COMITE DE LIAISON
DES SOCIETES
D'HISTOIRE ET
D'ARCHEOLOGIE
DU VAL-DE-MARNE**



Laffont

SOMMAIRE

	page
AVANT-PROPOS (M. Balard)	2
LE "MENHIR" DU MONT EZARD A VILLECRESNES (A. Senée, ASPAV)	3
AUX XVème-XVIème SIECLES, DES "ROBINS" A POLANGIS : LES VALTON (Y. Deniaud et G. Saouter, "Le vieux Saint-Maur")	6
AU FIL DES REGISTRES PAROISSIAUX : Saint-Gervais et Saint-Prottais de Vitry-sur-Seine (M. Le Touzé, CEGHIF 94)	33
LES ASSEMBLEES PRIMAIRES DU CANTON DE VINCENNES, 1790-1791 (P. Langlois, Ass. cartophile, hist. et arch. Vincennes)	35
UN GENTILHOMME DE SUCY, homme d'affaires et grand commis, ou le destin de Pierre Bénézech (1749-1803) pendant le Révolution (J.P. Thomas, Sucy-en-Brie	48
LA RESISTANCE DANS LE SUD-EST DE LA REGION PARI-SIENNE (M. Zarka, Soc. hist. et arch. de Sucy-en-brie).....	59
A TRAVERS L'HISTOIRE DU VAL-DE-MARNE : résumés des conférences données aux Archives départementales du Val-de-Marne 1988-1989	
- Ph. Andrieux : Archéologie et urbanisation : l'exemple des sites du début de notre ère dans le Val-de-Marne.....	73
- L. Comby : La Commune dans la nation : Destins individuels et vie républicaine (1860-1939)	76
- J. Monfraix : La bataille de Champigny.....	79
- K. Molinès : 1789-1889, la commémoration du Centenaire de la Révo-lution.....	82
- C. Pennetier : les conseillers municipaux de la banlieue est entre les deux guerres.	87
- C.Rochant : un siècle d'architecture sportive dans le Val-de-Marne. ...	91
BIBLIOGRAPHIE VAL-DE-MARNAISE 1988-1989 (C. Berche, A.D.)	94
MANIFESTATIONS HISTORIQUES DANS LE VAL-DE-MARNE .	
LISTE DES SOCIETES ADHERENTES.....	101
COMPOSITION DU BUREAU DE CLIO 94	104

AVANT-PROPOS

1989, année du Bicentenaire de la Révolution française. Il allait de soi que CLIO 94 se devait de commémorer l'événement. Notre association le fit d'abord en publiant, sous la direction de M. Balard et d'A. Croix, un volume "La Révolution française dans le Val-de-Marne", issu de la collaboration confiante des membres des sociétés historiques de notre département, du personnel des Archives départementales et des chercheurs de l'Université Paris-Val-de-Marne. Dans cet ouvrage se trouvent synthétisées les recherches locales menées sur le personnel révolutionnaire, les biens nationaux, les approvisionnements, l'impact culturel de la Révolution et le premier Centenaire de l'événement.

Il était logique aussi que le numéro 7 de CLIO 94 accordât une bonne place aux études sur la Révolution qui n'avaient pu trouver place dans l'ouvrage précédent. P. Langlois nous montre le fonctionnement des assemblées primaires du canton de Vincennes en 1790-1791, tandis que J.P. Thomas nous décrit le destin d'un châtelain de Sucy, P. Bénézech, devenu ministre de l'Intérieur sous le Directoire. Les idéaux de la Révolution marquent également les mouvements de la Résistance dans le sud-est de la région parisienne, auxquels s'intéresse M. Zarka.

Plus loin de nous, Y. Deniaud et G. Saouter analysent l'inventaire des biens d'une famille de "robins" installés à Polangis, les Valton. De son côté, A. Senée détruit la légende du "menhir" du mont Ezard à Villecresnes, tandis que M. Le Touzé livre quelques résultats des recherches menées par l'équipe de généalogistes qu'il anime, dans les registres paroissiaux de Vitry-sur-Seine.

Complété par les résumés des conférences données aux Archives départementales du Val-de-Marne et par l'habituelle bibliographie val-de-marnaise établie par C. Berche, ce numéro de CLIO 94 apporte sa gerbe à la connaissance de l'histoire de notre département. Puisse-t-il inciter ses lecteurs à devenir de prochains collaborateurs et renforcer l'élan donné à l'histoire locale par notre Fédération, CLIO 94. Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Michel Balard.

LE "MENHIR" DU MONT EZARD A VILLECRESNES

De nombreux historiens locaux et tous les préhistoriens s'intéressant aux mégalithes, ont depuis plus de cent ans signalé l'existence d'un "...menhir cassé en plusieurs morceaux" au lieu-dit le Mont Ezard à Villecresnes. Cette information fut, à notre connaissance, mentionnée pour la première fois en 1876 par Z.J. Piérart (1) en ces termes :

"...une pierre celtique, relevée en 1815 par les Russes, lors d'un campement, détruite depuis par un paysan, existait...vers la hauteur dite du Mont Esart..."

Sur la carte archéologique de Seine-et-Oise dressée en 1889 par la commission des Antiquités et des arts, du département il est figuré comme "menhir détruit" (2).

En 1957 J.P. Savary publie un inventaire des mégalithes du bassin de l'Yerres (3) dans lequel il indique : "...il existe au lieu-dit le Mont Ezard, à l'intersection du chemin des Menhirs et du chemin de Villecresnes à Santeny les restes d'un haut monolithe brisé en six morceaux principaux..."

En 1968 G. Coubard édite à titre privé, une étude sur le menhir de Boussy-Saint-Antoine (4). Après avoir repris les informations données par nos prédécesseurs, il ajoute : "... renversé et détruit par les uns ou par les autres, il n'en reste pas moins vrai que ces vestiges existent toujours, mais hélas enfouis dans les orties, il m'a fallu me transformer en défricheur pour pouvoir filmer les fragments".

Le plan de Dupré levé en 1786 ne donne aucune indication sur ce menhir, ni sur le bois d'Autel ou de l'Autel qui le touche ; seuls les morceaux restés à son emplacement montrent qu'il avait à peu près le même volume que le menhir de Boussy-Saint-Antoine. Que ce menhir n'ait pas été porté sur le plan de 1786, ne prouve nullement que ce mégalithe ne soit pas antérieur.

En 1975 J. Peek publie l'inventaire des mégalithes de la Région parisienne (5) et classe le "menhir" du Mont Ezard dans le groupe des "...menhirs existants ou bien attestés".

A partir de toutes ces informations, nous avons considéré qu'il fallait mettre un terme à cette incertitude et étudier cette "structure" en en dégagant tous les blocs.

Voici l'historique de notre intervention :

- Octobre 1981 : reconnaissance du site et prospection des abords.
- Février 1982 : courriers à M. Philippe Andrieux, archéologue départemental du Val-de-Marne et M. J. Tarrête directeur régional des Antiquités préhisto-

riques, pour leur indiquer qu'il y avait encore, sous un roncier énorme un amas de blocs divers, le plan de situation des "vestiges" et les références du propriétaire de la parcelle.

- Mai 1982 : visite du site par MM. Ph. Andrieux, A. Senée et J.Tarrête.
- 1983 - 1984 : contacts entre Ph. Andrieux et la municipalité de Villecresnes qui aboutissent à la décision de faire classer le site du Mont Ezard en zone sensible non constructible.
- Avril 1985 : défrichage de la parcelle et, après accord entre Ph. Andrieux et la direction régionale des Antiquités préhistoriques, première campagne de recherche menée par les membres de l'A.S.P.A.V.
- Mai 1986 : nouvelle intervention et prospection de tout le secteur menacé par le projet de construction d'une ligne T.G.V.

Notre travail a consisté à dégager un à un l'ensemble des blocs et dans un deuxième temps, à tenter d'en associer certains, pour reconstituer au moins partiellement le mégalithe supposé.

Ce travail de dégagement terminé, nous avons relevé sur papier plastique transparent, les sections des différents blocs de grès présentant des similitudes d'aspect et de texture. Mais comme nous avons pu le constater visuellement, aucune association ne s'est avérée possible. Il s'agit d'un amas de pierres constitué au fil du temps par les agriculteurs qui viennent déposer là les pierres qu'ils retirent des champs du plateau.

Nous ne mettons pas en doute la sincérité des chercheurs qui ont simplement constaté la présence de gros blocs de grès à cet endroit et ont ainsi perpétué l'image de l'existence d'un mégalithe à cette place.

Sauf s'il s'agit d'une confusion de lieu, rien ne permet d'affirmer aujourd'hui qu'il y a eu ici un mégalithe brisé.

A.SENEE.
Juin 1989.

Bibliographie :

- 1 - PIERART Z.J. : *Histoire de Saint-Maur-des-Fossés*. Paris, T.2. 1876.
- 2 - 1889 : Carte archéologique de Seine-et-Oise. Versailles.
- 3 - SAVARY J.P. : *Mégalithes du bassin de l'Yerres (Seine-et-Marne et Seine-et-Oise)*. Bull. Soc. préhistorique française. 1957. P. 750 à 756.
- 4 - COUBARD G. : *Menhir de Boussy-Saint-Antoine*. Etude polycopiée à titre privé, 1962-1968.
- 5 - PEEK J. : *Inventaire des mégalithes de la France. 4. Région parisienne*. 1er supplément à *Gallia Préhistoire*. C.N.R.S. Paris. 1975.



**VILLECRESNES : le Mont Ezard, dégagement des blocs de grès.
A.S.P.A.V. (Cl. A. Senée).**

AUX XVème - XVIème SIECLE,**DES ROBINS A POLANGIS,****LES VALTON**

En 1505 décède à Paris, en son hôtel, maistre Jean Valton, audancier du tribunal ecclésiastique de l'Officialité de Paris. Sa veuve, épouse en secondes noces, Marie Le Royer, fait procéder à l'inventaire de leurs biens, situés dans le dit hôtel et dans la ferme de Polangis (1).

Il nous paraît intéressant de publier cet inventaire pour préciser l'idée que l'on peut se faire de la vie d'un bourgeois parisien au XVème siècle. Sans tirer de conclusion hâtive, rappelons que la vie matérielle et sociale de ce siècle est très éloignée de celle de la Renaissance française et des conséquences monétaires et économiques des grandes découvertes.

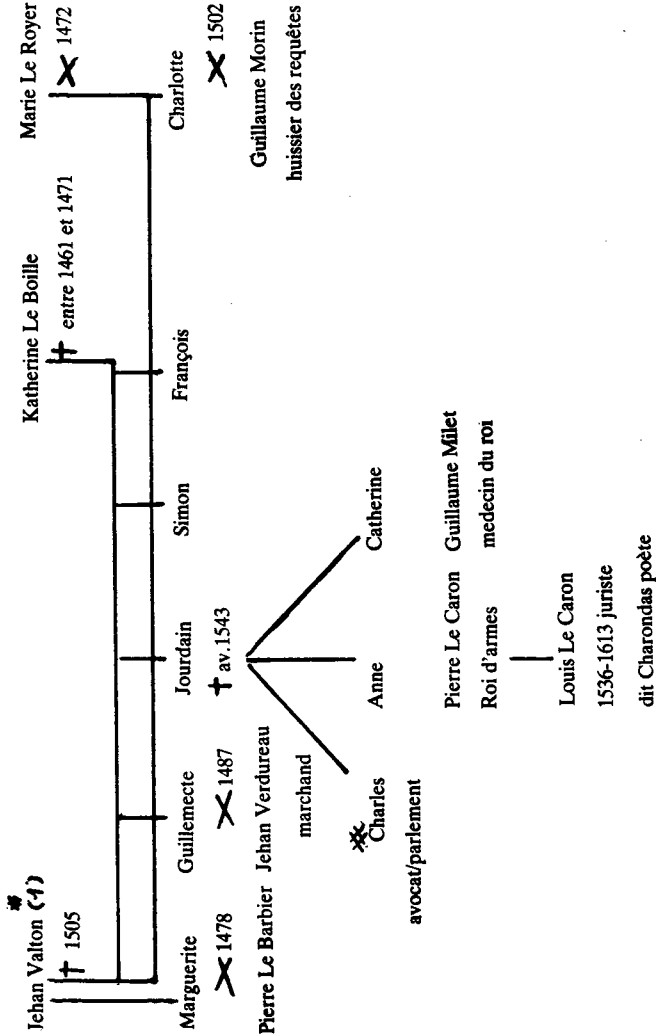
Voici la transcription de cet inventaire, tel qu'il figure au Minutier central des notaires parisiens, sous la cote XIX, 66 (ponctuation ajoutée) ; nous verrons que cette présentation, non chronologique, suppose pertes et remaniements.

(D = deniers, S = sou,
L = livre, p = paris).

(1) A titre d'occupant depuis 1482, Jehan Valton est cité en 1493, aux comptes du frère Denis Bouchard (l'abbaye de Saint-Maur est seigneur du lieu) A.N. S 1271 1.

GENEALOGIE SOMMAIRE DE LA FAMILLE

(ce tableau imparfait ne donne pas forcément l'ordre de naissance des enfants).



✕ cité en 1493 (comptes du frère Denis Bouchard)
✕ occupant de Polangis en 1543 (terrier de Saint-Maur).

L'an mil cinq cens cinq, le mercredy troisième jour de septembre, a la requeste de Marie Le Royer, vefve de feu maistre Jehan Valton, en son vivant audiercier de la cour de l'officialité de Paris, en son nom et comme executeresse du testament et ordonnance de dernière volonté dud. deffunct, et en la présence de honorables hommes Jourdain Valton et Simon Valton, frères, enfans dud. deffunct et de feue Katherine Le Boille, sa première femme, en leurs noms et stipulans en ceste partie pour François Valton leur frère, heritiers en partie dicellui deffunct, par Pierre Bichon laisné et Pierre Bichon le jeune, notaires, fut fait inventaire de tous les biens meubles, debtes, titres et créances demourez du decés dud. deffunct, et qui communs estoit entre lui au jour et heure de son trespas et lad. Marie Le Royer sa vefve trouvez et estans tant en l'ostel dud. deffunct ouquel il est ale de vie a trespas, assis a Paris près l'église ste Katherine du Val des Escoliers à Paris, que en l'hostel de Pollengis assis près le pont de Saint Mor des fossez, monstrez et enseignez par lad. vefve après serment, et prisés par Roger Brule, priseur juré de biens à Paris, qui après serment, les prisas aux sommes de deniers et en la manière qui s'ensuit :

Et premièrement en l'un des celier dud. hostel fut trouvé huit chantiers (1) de plusieurs longueurs, prisé ens. XVI Dp
Item ung salouer à façon de cuve où il y a une flesche (2) de lart ou environ prisé ens. XVI Sp
Item une vieille baignouere (3), ung muy en vidange prisé ens. IIII Sp
En l'autre celier joignant fut trouvé six chantiers de plusieurs longueurs et deux baquetz a vin, prisé ens. XII Dp
Item trois cuves a fouler vin, l'une tenant six muys, l'autre quatre et l'autre deux, prisé ens. IIII Lp
Item trois cuyvers, les deux à lessive et l'autre à fouler vin prisé ens. XVI Sp

-
- (1) Chantiers : supports de tonneaux (Larousse, dictionnaire de l'ancien français jusqu'au milieu du XIVème siècle, par A.J. Greimas. Paris. 1984.).
(2) Flèche : pièce de lard (Larousse, nouveau dictionnaire étymologique de la langue française par A. Dauzat. Paris. 1986.).
(3) Baignouere : baignoire, "récipient et lieu où l'on se baigne" (L.E.)

Page 2

Item quatre vielles cuves baignoueres telles quelles prisé ens. XVI Sp
 Item ung muy en vidange et ung antonnouer en façon d'un aulge, une main de fer, deux cybilles (1), ung grant pannyer dozier blanc, tout tel quel, prisé ens. III Sp
 En l'autre celier joingnant soubz la vielle maison fut trouvé demye chartée de chantiers ou environ, ung muy en vidange, ung bacquet à vin, une fontaine de cuivre, prisé ens. VIII Sp
 Item sept muys de vin vermeil du creu de ceste présente année prisé, chacun muy l'un portant l'autre, LVI Sp vallent ensemble aud. priz XIX Lp XII Sp

A l'entrée dud. hostel fut trouvé deux viels bancs, chacun de huit piez de long ou environ, l'un à bas dossier et l'autre garny d'une marche, telz quelz, prisé ens. III Sp
 En une petite estude joingnant fut trouvé ung banc à perche de cinq piez de long ou environ et ung petit buffet à ung fons de trois piez de long ou environ, deux aiz faisant tablecte, prisé ens. V Sp
 En une autre estude joingnant la sallette basse dud. hostel fut trouvé deux bancs, l'un à perche et à coffre non fermant et l'autre à hault dossier a un coffre a l'un des boutz, chacun de quatre piez de long ou environ, ung buffet a ung fons et deux aiz faisant tablecte, tout tel quel, prisé ens. XVI Sp

Page 3

En lad. sallette basse dud. hostel fut trouvé ung banc à perche et à marche de six piez de long ou environ, une table de chesne emboutie (2) aux deux boutz de lad. longueur, garnye de deux tresteaux, prisé ens. XVI Sp
 Item une autre table de chesne emboutie aux deux boutz garnye de deux tresteaux, cinq scabelles (3) à goussetz, une chayere à seoir à table, prisé ens. XII Sp

- (1) cybille : sébile ? : sens actuel, sorte de coupe en bois avec ou sans manche (Larousse) - ou début XVème s. origine obscure ; l'arabe sabil, aumôme (cf. aussi l'arabe sibbil, panier d'osier), est une étym. douteuse... (L.E.).
- (2) emboutie : XIVème s. façonnée en bout, étirée (L.E.).
- (3) scabelle : escabelle, escabeau, scabellon : tabouret, marchepied... (H.A.V. dictionnaire de l'ameublement et de la décoration depuis le XIIème siècle jusqu'à nos jours. Paris. 1887. par H. Havard).

- Item ung dressouer à ung guichet taillé devant, fermant à clef, garny d'une layecte (1) coulisse et ung petit banquier (2) de fil et layne, prisé ens. XVI Sp
- Item ung banc à esquierre à hault dossel, de huit piez de long ou environ et à trois coffres fermant à clef garny de marches, prisé ens XXXVI Sp
- Item ung autre banc à hault dossier aussi en esquierre, de six piez de long ou environ, prisé ens. XX Sp
- Item une couverture de serge verte de broderie et a trois petitz personnages, prisé XXIII Sp
- Item deux bancquiers à la façon de Tournay, l'un de fil et layne et l'autre de tapisserie à six carreaux de grosse verdure, chacun de deux aulnes et demye de long ou environ, prisé ens. XII Sp
- Item ung chandelier de cuivre à six branches servant pour salle prisé XIII Sp
- Item un escusson de boys paint et doré aux armes de la Passion et ung petit ymage Notre-Dame paint sur toille, à chassille en boys, prisé ens. III Sp
- Item deux chenetz à crosse, prisé ens. XIII Sp
- En une petite despense joignant lad. sallette fut trouvé une(s) vielle(s) aulnaire(s) (3) à quatre guichetz non fermans, une huche, une table à quatre piez et trois aiz faisant tablecte, et tout tel quel, prisé ens. VI Sp

Page 4

Item fut trouvé parmy led. hostél en potz, platz, escuelles, saulcieres et autre vaisselle d'estain pesans ensemble neuf vingt livres, prisé au pris de II Sp la livre vallent ens. aud. prix XVIII Lp

-
- (1) layecte, laiecte : tiroir (L.A.F.).
 (2) banquier, banquet, petit banc : aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècle, tapis qui recouvre le banc ; housse (H.A.V.).
 (3) aulmaire, almaire : armoire, de almarie, armarie, arma (lat.) au sens de ustensile, c'est à dire meuble où l'on range les ustensiles (L.E3.).

- En la cuisine dud. hostel fut trouvé deux tables, chacune a quatre piez et deux aiz, de plusieurs longueurs, une selle (1) à trois (pieds) servant à lessive, une scabelle a goussetz, tout tel quel prisé ens. II Sp
- Item une chaudière d'arain tenant trois seaux ou environ garnye de deux anneaux de fer et une cassecte (2) a queue de fer prisé ens. XVI Sp
- Item une poalle (3) ronde cassée par le bord, tenant deux seaux ou environ, prisé VIII Sp
- Item deux autres poalles d'arain, l'une tenant deus seaulx et l'autre ung seau ou environ, prisé ens. XVI Sp
- Item une poalle d'arain ronde à queue de fer, une coulouère (4) à poix, aussi d'arain et à queue de fer, prisé ens. VI Sp
- Item trois chaudrons d'arain garniz chacun de leurs ences, les deux tenant chacun ung seau, et l'autre demy seau ou environ, telz quelz, prisé ens. VIII Sp
- Item trois bassins de cuivre, les deux à laver mains et l'autre à barbier, prisé ens. XVI Sp
- Item ung petit pot de cuivre à trois piez tenant une pinte ou environ, ung coquemart (5) d'arain tenant une quarte (6) ou environ, prisé ens. VIII Sp
- Item deux rechauffouers de cuivre et ung petit pot à eaue aussi en cuivre, prisé ens. XII Sp
- Item une bassinouere d'arain à queue de fer, prisé VI Sp
- Item ung chaudron d'arain garny de son ence de fer tenant ung seau et demy ou environ, prisé VIII Sp
- Item sept chandeliers de cuivre chacun à boyste et à tuyau, de plusieurs grandeurs, prisé ens. XIII Sp

-
- (1) selle : seille, seau, baquet, cruche (L.A.F.).
 (2) casse : casserolle (L.A.F). Cassecte : petite casserole.
 (3) poalle : il s'agit d'une sorte de chaudron. Ce sens disparaît au XVIème s.
 (4) coulouere : couloire, passoire (1293) - (L.E.).
 (5) coquemart : chaudron noirci par le feu (L.E.).
 (6) quarte : terme de mesure (XIIIème s.) - (L.E.).

Item une marmite d'arain à ence de fer tenant ung seau ou environ, ung pot de chambre de cuivre, ung petit benoistier aussi de cuivre, prisé ens. Sp
 Item ung pot de fer de fonte (1), tenant ung seau ou environ prisé II Sp

Page 5

Item une chaufferecte de cuivre pendant à deux biberons (2), garnye d'une potence de fer, prisé ens. VI Sp
 Item quatre bassins à barbier, l'un grant et les trois petiz, les deux cassez par le bord, prisé ens. XII Sp
 Item ung bec d'asne (3) d'arain tenant ung seau ou environ prisé ens. VIII Sp
 Item ung rechauffouer de cuivre sans ence et trois grans chandeliers de cuivre chacun à boyste et a tuyau prisé ens. XVI Sp
 Item cinq poalles de fer à queue, de plusieurs grandeurs prisé ens. XIII Sp
 Item trois lescheffrites de fer de plusieurs grandeurs et ung fricque (4) tout de fer et à queue, prisé ens. VIII Sp
 Item deux chenetz à rouelle, deux contrerautiers (5) à pye (6), une crameilée, ung treppié, deux broches à tourner, une pelle, deux gatz (7), prisé ens. XXVIII Sp

En une chambre au dessus de lad. cuisine fut trouvé une vielle couche de chesne, ung lit, coeste et coessin à coutil de Flandres garny de plume, deux draps de chanvre, chacun de deuz lez, un viel lodier (8), une couverture de tiretaine (9), ung ciel dossiel de toile blanche, tout prisé ens. XV Sp

-
- (1) fer de fonte : XVème s. action de fondre et par ext. fer non affiné sortant de la fonte (L.E.). La fonte du minerais produit une sorte de fer, très aigre, c'est à dire cassant, sans souplesse, sans lien et qui ne trouve son emploi dans l'habitation que pour la confection d'objets relativement vulgaires (H.A.V.).
 (2) biberon : goulot ou vase à aspiration (H.A.V.).
 (3) bec d'asne : nom donné à des vases à large goulot à peu près dans la forme de nos pots à eau et qui servaient pour porter l'eau nécessaire à la toilette et aux ablutions (H.A.V.).
 (4) fricque : écumoire (H.A.V.).
 (5) contrerautier, contrerostier, contrerôtissoire : haut chenet avec plusieurs crampons, qui sert à porter devant le feu plusieurs broches superposées (H.A.V.).
 (6) pye : balustrade.
 (7) gatz : écuelle de moyenne grandeur (origine picarde) - (H.A. V.).
 (8) lodier : grosse couverture de lit dans le genre de la courtpointe garnie à l'intérieur de laine (H.A.V.).
 (9) tiretaine : 1247, étoffe de prix. - XIIIème s. le plus souvent sorte de drap grossier (L.E.). Nom de plusieurs étoffes anciennes en laine pure ou mélangée (Petit Larousse ill.).

Item un^g viel banc à perche sans marche, une table de chesne emboutie aux deux boutz, prisé ens. IIII Sp

En la beluterie (1) estant au rez de chaussée du vielz corps d'hostel fut trouvé une vielle huche de chesne de quatre piez de long ou environ, un viel muy gueulle bée, un^g cuyver, un^g corbillon d'ozier blanc, tout tel quel prisé ens. III Sp

Item un^g treillis de fer de quatre piez de long ou environ et de deux piez et demy de large, prisé XVI Sp

Item deux grans aiz faisant table, trois formes (2), chacune à quatre piez, et deux tresteaux, tout tel quel prisé ens. IIII Sp

Page 6

En la chambre au premier étage du corps d'ostel neuf aiant veue sur la rue Saint-Antoine fut trouvé un banc à perche et à marche de six piez de long ou environ à panneaux taillez devant une table de noyer emboutie aux deux boutz de lad. longueur, garnye de deux tresteaux, prisé ens. XL Sp

Item un^g autre banc à perche et à marche à panneaux à creste (3) et à façon de couche, une table de chesne emboutie aux deux boutz, de sept piez de long ou environ prisé ens. XXII Sp

Item un^g dressouer à deux guichetz taillez devant, fermant à clef, garny de deux layectes coulisses, un^g petit banquier de fil et de layne à façon de Tournay d'un aulne et demye de long ou environ, prisé ens. XXXII Sp

Item une chayre à hault dossiel taillé devant et à coffre fermant à clef, prisé XX Sp

Item une selle à goussetz de huit piez de long ou environ et trois scabelles, prisé ens. VI Sp

Item un coffre de chesne d'un pié et demy de long ou environ fermant à clef, prisé V Sp

Item un tableau paint sur toille à plusieurs personnages prisé II Sp

Item une couche à bas dossiel, un^g lit, coeste et coessin à coutil de Caen garny de plume, deux draps de chanvre chacun de deux lez, une couverture de fil et de layne un^g ciel dossiel et trois custodes tout de toille de chanvre perse, prisé ens. VIII Lp

(1) y avait-il autrefois une boulangerie ?

(2) forme : siège, chaire, chaise (L.A.F.).

(3) à creste : ornement découpé et à jour qui court sur le faitage d'un comble ou sur le sommet d'un meuble (H.A.V.).

Item une couchette de chesne à bas dossiel, ung lit, coeste et coessin garny de plume à coutil de Flandres, deux draps de chanvre chacun de un lé et demy, une couverture de layne verte et une custode (1) de toille perse servant de dossiel et de ruelle prisé ens. LXVIII Sp

Item deux chenetz, chacun à pommeau de cuivre et à pilliers par devant, une tenailles et une fourchette, tout de fer prisé ens. XL Sp

En une petite garde robe joignant de lad. chambre fut trouvé ung coffre de chesne à panneaux taillez devant de cinq piez de long ou environ et fermant à clef, prisé ens. XXXII Sp

Page 7

Item un autre coffre de chesne à panneaux à creste de cinq piez de long ou environ et fermant à clef, prisé XXVIII Sp

Item ung autre coffre de chesne à queue d'aronde fermant à clef de trois piez de long ou environ, prisé XII Sp

Item ung coffre de noyer de trois piez et demy de long ou environ fermant à clef, prisé VIII Sp

Item ung autre petit coffre de chesne fermant à clef de deux piez de long ou environ, prisé VI Sp

Item une couchette de chesne à bas dossiel, ung lit et coessin garny de plume à coutil de treilliz, deux vieilles couvertures, ung ciel dossiel de toille de chanvre perse, prisé ens. XXXII Sp

Dedans led. coffre de chesne taillé par devant fut trouvé ung ciel garny de pentes (2) et de franges, ung dossiel, trois custodes et tout de toille de chanvre blanche, prisé ens. LX Sp

Item ung autre petit ciel de toille blanche garny de franges et pentes, prisé XII Sp

Item neuf draps de chanvre, chacun de deux lez et demy, usez, prisé ens. XLVIII Sp

(1) custode : rideau, pièce d'étoffe montée sur une tringle servant à défendre de l'air et de la lumière un objet ou une partie de l'appartement (H.A.V.).

(2) pente : bande qui pend autour d'un ciel de lit (Petit Larousse ill.).

Item quatre autres draps de chanvre, chacun de deux lez et demy prisé ens.	XXXII Sp
Item deux autres draps de chanvre de deux lez, tels quelz prisé ens.	VI Sp
Item deux draps de chanvre chacun de deux lez, les deux cassez en plusieurs lieux, prisé ens.	XXXVI Sp
Item six portes festes de gros chanvre et estouppes prisé ens.	VIII Sp
Dedans l'autre coffre de chesne à panneaux à creste de cinq piez de long fut trouvé deux draps de lin de toile d'atour, l'un de quatre lez et l'autre de deux lez et trois banectes aussi de toile d'atour, prisé ens.	XLVIII Sp
Item deux autres draps de lin, chacun de trois lez prisé ens.	XL Sp
Item deux autres draps de lin chacun de deux lez et demy, prisé ens.	XXVIII Sp
Item six autres draps de lin chacun de deux lez prisé ens.	XLVIII Sp

Page 8

Item deux autres draps de lin, chacun de deux lez et demy prisé ens.	XXIII Sp
Item cinq eslaizes de lin servant de banectes prisé ens.	XVI Sp
Item six nappes de lin à l'euvre de Paris, chacune de trois aulnes de long ou environ, prisé ens.	LXIII Sp
Item trois nappes de lin à l'euvre de Venise, chacune de trois aulnes de long ou environ, prisé ens.	XL Sp
Item trois autres nappes de lin à lad euvre, chacune de deux aulnes de long ou environ et rompues en plusieurs lieux, prisé ens.	XVI Sp
Item trois autres nappes de lin, les deux à l'euvre de Paris et l'autre a l'euvre de Venise cassées et rompues en plusieurs lieux, prisé ens.	XVIII Sp
Item trois autres nappes de lin à l'euvre de Paris, cassées et rompues en plusieurs lieux, prisé ens.	VI Sp
Item huit nappes de chanvre a l'euvre de Paris de plusieurs longueurs, prisé ens.	XXVIII Sp
Item quatre pesnes (1) de lin, les trois à l'euvre de Venise et l'autre a l'euvre de Paris, cassez et rompuz en plusieurs lieux prisé ens.	VI Sp

(1) pesne : penon, petit drapeau, étendard.

Item XXVIII serviettes de lin à l'œuvre de Venise,
 prisé ens. LVI Sp
 Item quarante deux serviettes de lin à l'œuvre de Paris, telles quelles,
 prisé ens. XXII Sp
 Item trois hanaps de mardre (1), chacun à une bosse d'argent au fons et
 rapiecez en plusieurs lieux, prisé ens. XVI Sp
 Item huit cuvrechiefz et six taves, tout de toile de lin prisé ens. XVI Sp
 Dedans ung petit coffre de blanc boys estant aud. coffre fut trouvé quatre
 cuvrechiefz et deux taves de toile de Holande prisé ens. XXIII Sp
 Item quatre autres cuvrechiefz, ung tour de linge, une couche à effans, une
 serviette à l'œuvre de Venise, tout de toile de lin, prisé ens. XII Sp
 Dedans une petite layecte de boys fut trouvé ung loppin (2) de drap d'or et
 environ trois quartiers de drap damas noir, prisé ens. III Lp

Page 9

En une chambre joignant lad. garde robe au vieilz corps d'ostel fut trouvé
 une table de noyer avecques deux scabelles à goussetz, ung banquier de fil et
 layne à façon de Tournay, prisé ens. VIII Sp
 Item une couche de chesne a hault dossiel, ung lit et couessin garnyz de
 plume, a coustilz de Flandres, deux draps de chanvre chacun de deux lez et
 demy, une courtpointe de toile blanche, une couverture de layne perse,
 ung ciel dossiel, trois custodes et tout de toile de chanvre perse,
 prisé ens. VII Lp
 Item deux draps de chanvre, chacun de deux lez et demy, six nappes de
 chanvre, chacune de deux aulnes et demye, prisé ens. XLVIII Sp
 Item une couche de chesne en façon de lyt de can, ung lyt et couessin garny
 de plume, à coustilz de can, deux draps de chanvre, chacun de lé et demy,
 une couverture, ung ciel dossiel et trois custodes, le tout de serge rouge et
 verte par bandes, prisé ens. XV Lp

-
- (1) madre : Hav. pas de sens bien défini, celui retenu par Havard est : tasse en bois
 mais en bois de choix, madre ou madré ou madéré étant un bois tacheté.
 (2) loppin : morceau, fraction, coupon (Hav.).

- Item cinq orilliers garniz de plume, à coustilz de Flandres et de toille,
 prisé ens. XXIII Sp
- Item ung chesnet de fer de fonte avecques une pincete prisé ens. III Sp
- En une garde robe joignant fut trouvé deux nappes de chanvre plaines avec-
 ques cinq serviettes, les trois à l'euvre de Venize et les deux autres de chan-
 vre plaines (1) prisé ens. VI Sp
- Item ung mortier de pierre de lyais à deux coustez, que on dit tenir en gage,
 de XXVI Sp, prisé XVI Sp
- Item ung mestier de boys à faire tapisserie prisé VI Sp
- En une autre chambre au deux(iè)me estage du corps d'ostel neuf fut trouvé
 un viel banc à perche sans manche, de six piez de long ou environ, une table
 de chesne emboutie aux boutz de lad. longueur, garnye de deux tresteaux,
 le tout tel quel, prisé ens. VI Sp
- Item un dressouer à deux guichetz de l'ancienne façon avecque un petit ban-
 quier de tapisserie, prisé ens. VIII Sp
- Item ung coffre de noyer de cinq piez de long ou environ fermant à clef,
 prisé XVI Sp
- Item une chaise à hault dossiel taillée devant à coffre non fermant,
 prisé XIII Sp
- Item une couche de chesne à bas dossiel, ung lyt et couessin garniz de
 plumes, à coustilz de Flandres, une couverture de tapisserie sur champ vert
 semée de fleurs prisé ens. VI Lp
- Item une couchete de chesne à bas dossiel, ung lyt et couessin garniz de
 plume, à coustils de toille, un viel lodier de toille blanche, une couverture
 de layne verte à trois rayes, prisé ens. XXXII Sp

Page 10

- Dedans led. coffre de noyer cy dessus prisé fut trouvé six quarreaux de ta-
 pisserie sur champ vert semez de meme verdure et garniz de cuir rouge,
 prisé ens. X Lp VIII Sp
- Item ung tappis de Turquie à petites roues de deux aulnes et demye de long
 et d'une aulne et demye de large, prisé ens. XII Lp

(1) plaine : unie, plate (L. 2 vol.).

Item un giel garny de pentes et de franges deux dossielz trois custodes une couverture avecques trois pièces de muraille (1) et tout de serge verte avecques deux camelotz (2) prisé ens. VIII Lp

En une garde robe joignant fut trouvé deux vieilz coffres de noyer, chacun de quatre piez et demy de long ou environ fermant à clef, prisé ens. XVI Sp

Item une couche de chesne à bas dossiel, un lyt et couessin garny de plume une couverture de tiretaine, un vieil lodier de toile blanche, le tout tel quel, prisé ens. XXXII Sp

Dedans l'un desd. coffres fut trouvé deux carreaux en façon de tappis velu (3), garniz de cuir rouge prisé ens. XX Sp

Item trois banquiers de tapisserie sur champ vert semez de grosse verdure, chacun de trois aulnes ou environ, prisé ens. VI Lp

Item deux autres banquiers dont l'un est de fil et layne et l'autre de tapisserie sur champ vert semez de grosse verdure prisé ens. XII Sp

Item un lodier, deux courtépointes de toile blanche, prisé ens. XLVIII Sp

Item quatre autres vieilles nappes de chanvre cassez et rompues telles quelles, prisé ens. XII Sp

Item dix livres ou environ de fil de lin en pelotes, prisé ens. XL Sp

Dedans l'autre coffre fut trouvé trois nappes de chanvre plaines, chacune de deux aulnes et demye de long ou environ, prisé ens. VI Sp

Item quatre autres vieilles nappes de chanvre cassez et rompues telles quelles, prisé ens. II Sp

Item vingt quatre serviettes de chanvre plaines, prisé ens. XII Sp

En une estude joignant lad. garde robe fut trouvé deux vieilz coffres chacun de cinq piez de long ou environ fermant à clef, dont l'un est de chesne et l'autre de noyer, prisé ens. XXXII Sp

Dedans l'un desd. coffres fut trouvé une robe de gris de (4) Rouen à usage de dame, doublée de serge noire par bas et par hault de frize noire, prisé VI Lp

(1) muraille : pièce d'étoffe qui descendait du dais (Hav.) appelée aussi dossier, doussilet...

(2) camelotz : étoffe de laine et poil de chèvre utilisée pour doubler les couvre-pieds (Hav.).

(3) tappis velu : tapis à longs poils c'est à dire de haute laine (mot utilisé depuis le XIVème siècle) - (Hav.).

(4) gris de Rouen : gris : drap de couleur grise (L.A.F.).

Page 11

Item une autre robe de drap tanné (1), garance, à usage de femme, fourrée de panne (2) noire par bas et par hault de panne blanche, prisé V Sp
 Item ung corset d'escarlate (3) brune fourré par hault de panne blanche et par bas doublé de blanchet (4), prisé XLVIII Sp
 Item ung pourpoing d'ostade noire doublé de blanchet, prisé XXXII Sp
 Item une panne noire d'une robbe à femme, de peaux de Lombardie, garnye dun pongnetz (5) de peaux de musse, prisé XII Lp
 Item ung hocqueton (6) de satin noir à quatre quartiers estroictz doublé de blanchet, prisé XII Sp
 Item une robbe de drap noir par pieces, à usage de femme, avecques ung chapperon de drap noir aud. usage, prisé ens. XX Sp
 Item une robbe de drap noir, à usage d'omme sanglé, prisé XXXII Sp
 Item deux cornetes de drap noir doublées de satin noir avecques ung bonnet vyolet rond, prisé ens. XX Sp
 Dedans l'autre coffre fut trouvé deux vieilles pannes noires, l'une à usage de femme et l'autre à usage d'omme, garnyes de pongnetz prisé ens. XL Sp
 Item une autre panne noire à usage d'omme, garnye d'un pongnetz, prisé XXVIII Sp
 Item une panne de martres de pays, à usage d'omme, garnye d'un pongnetz, prisé XII Sp

Item au grenier dud. hostel fut trouvé XXI pieces de futaille gueulle bec tant muys, demyes queues, que queues, prisé ens. XXXII Sp
 Item ung buffet à ung fons, prisé III Sp
 Item fut monstré et exhibé par lad. vefe quatre tasses d'argent plaines à queue, martelez au fons, pesant ensemble quatre marcs prisé au prix de VIII Lp XVI Sp le marc vallent ens. aud. prix XXXXV Lp III Sp

-
- (1) tanne : de couleur tanné, nom donné au tissu de cette couleur (Hav.).
 (2) panne : étoffe douce comme de la plume ; au XIIème s. fourrure (L.E.) tissu de velours ras ; réunion de peaux d'animaux formant une fourrure (Hav.).
 (3) escarlate : sorte de drap de qualité supérieure dont la couleur variait beaucoup, au début bleu, ensuite rouge (L.A.F.).
 (4) blanchet : étoffe blanche (L.A.F.).
 (5) pongnetz : poignet ; au XIVème s. pièce d'étoffe (L.E.).
 (6) hocqueton : vêtement ouaté (L.A.F.).

Item ung pot à eaue, ung gobelet, deux salières et douze cueillères aussi d'argent, pesant ens. quatre marcs cinq onces et demye et ung quart aud. prix de VIII L XVI Sp le marc vallent ens. aud. prix XLI Lp V Sp
 Item deux tableaux d'argent doré pesant ens. cinq onces et demye, prisé aud. prix de VIII L XVI Sp le marc vallent ens. aud. prix VI Lp I Sp
 Item une petite troussouère (1), boucle et mordant d'or rivée (2) sur ung ruban de soye noire à une perle au bout, estimé à IX Lp XII Sp

Page 12

Item une autre sainture boucle mordant à trois cloz d'argent blanc, à usage d'omme, rivée sur une sainture de cuir, estimé à XXVIII Sp
 Item une petite balance garnye d'un marc (3) de cuyvre, prisé ens. XXVIII Sp
 Item une mulle de poil gris, sellée et bridée, estimé par led. simon Valton qui offre en bailler quatre escus dor en la luy livrant CXII Sp

Et le mardy neuvième jour de fevryer led. Roger Brule, priseur juré de biens cy dessus nommé, rapporta ausd. notaire que, à la requeste des dessus nommez, il s'estoit transporté eu l'ostel de la ferme de Poulengis assiz lez le pont de Saint Mor des fossez auquel il avoit trouvé les biens meubles cy après declarez appartenant à la succession diceluy deffunct et lesquelz il avoit prisez et estimez aux sommes de deniers et ainsi quil s'ensuyt :
 Et premièrement en la court dud. hostel fut trouvé

Page 13

Ung banc à perche de six piez de long, avecques cinq pièces de futaille, prisé ens. VI Sp

Item en la cuisine joignant la court fut trouvé une huche de chesne de quatre piez de long ou environ, avecques deux scelles à quatre piez, prisé ens. III Sp
 Item ung chaudron d'arain, garny d'ance rapiécé, prisé IIII Sp
 Item deux chenez à crosse, une cramillère, ung gril, ung trépié, une poisle à queue tout de fer, prisé ens. VIII Sp

- (1) troussouere : agrafe dont se servaient les femmes pour relever leur robe (La-rousse 2 vol. archeol.).
 (2) rivée : attachée, fixée ; XIIème s. (L.A.F.).
 (3) marc : ancien poids, demi-livre d'or ou d'argent (L.E.), poids équivalent à huit onces (L.A.F.).

Item en une petite chambre joignant, trouvé une petite couche de chesne, ung sallouer, ung cuvier, trois scelles à goussez, une vieille table et deux treteaux, le tout tel quel, prisé ens. VI Sp

Item en une chambre au dessus de la cuisine, trouvé ung banc à perche de six piez de long ou environ avecques une table de chesne emboutie aux deux boutz, deux tresteaux, une scelle à deux piez, prisé ens. X Sp

Item ung dressouer à ung guichet fermant a clef avec ung petit banquier de tapisserie, prisé ens. VIII Sp

Item ung coffre de noier taillé devant fermant à clef de trois piez de long, prisé VIII Sp

Item deux chaises à hault dossier, dont l'une à coffre fermant à clef, prisé XII Sp

Item une couche de chesne à bas dossier, ung lit et coissin garny de plume, à couty de Brie une couverture de layne perse, ung loudier de toille blanche, ung ciel et dossier trois custodes, le tout de toille blanche avec ung oriller garny de plume, prisé ens. LXIII Sp

Page 14

Item une couche de chesne à bas dossier, ung couessin garny de plume, à couty de Can, une couverture de tiretaine, prisé ens. XXXII Sp

Item ung tapis pinct sur toille à quatre personnages, prisé II Sp

Item dedans le coffre fut trouvé une robbe de tané garance à usage de femme, doublée de serge noire par bas et par hault fourrée de panne blanche, prisé XXVIII Sp

Item ung chaperon de drap noir à usage de femme prisé XII Sp

Item deux draps de chanvre chacun de deux lez, prisé ens. XII Sp

Item neuf draps de chanvre, dont les six chacun de deux lez et les trois autres chacun de lé et demy prisé XXXII Sp

Item deux nappes de chanvre chacune de deux aulnes de long, prisé ens. III Sp

Item deux platz, sept escuelles, une pinte et une choppine, le tout d'estin, pesant ens. XVIII livres ou environ au prix de () Sp la livre vallent aud. prix XXX ()

Item ung chandelier de cuyvre XII D

Item au guernier fut trouvé ung lit garny de plume, une couverture de layne blanche et deux draps (de) chanvre le tout tel quel, prisé ens. XXVI Sp

Item en la granche fut estimé par Jehan Jaquelin et Jaquet Cotu, labou-
 reurs, le blé batu et à battre, XX septiers ou environ, prisé au prix de huit
 Sp le setier, vallent ens. aud. prix VIII Lp
 Item en orge, XVIII septiers, prisé au prix de huit Sp chacun septier, vallent
 ens. aud. prix VII Lp III Sp
 Item en avoyne, muy et demy, prisé au prix huit Sp le septier vallent ens.
 aud. prix VII Lp III Sp

Page 15

Item en foing fut estimé un millier ou environ de boteaux prisé le
 cent XXIII Sp vallent ens. aud. prix XII Lp

Item en la court dud. hostel fut trouvé une charrete à deux roues, avec ung
 tombereau sans roue, deux herses, une broette, une cyvière (1)
 prisé ens. XLVII Sp

Item a esté trouvé en moutons, brebis et aigneaux, soixante et trois pièces,
 prisé ens. par Jaquet Cotu laboureur VIII Sp chacune pièce, lung portant
 lautre XXV Lp III Sp
 Item deux beufz, ung thoreau, ung petit bouvillon avecquez deux vaches et
 ung veau, le tout ens. prisé XVI Lp
 Item trois porceaulx et une truye, prisé LX Sp
 Item deux chevaux de harnois dont lung rouen et lautre rouge enharnachez
 de collier et de bride, prisé ens. LXIII Lp
 Item huit cens de chaulme, prisé XX Sp

Item au vilage de Rosny fut trouvé une cuve à fouler vin tenant quatre
 muys ou environ, prisé XVI Sp

Somme toute des biens meubles cy dessus prisés
 et inventoriez III C VIII Lp VI Sp III D
 (408 Lp 6 Sp 4 D)

(1) cyvière : XIIIème s. brancard servant au transport des fardeaux, fumier.

Page 16

Et le mardy XVI è jour dud. mois de septembre (1) en procédant par lesd. notaires aud. inventaire fut fait diceluy ce qui sensuyt :

Et premièrement unes lectres faictes et passees soubz le scel de la prévosté de paris, le dimanche huit(ème) jour de juillet et samedi XVIIème jour d'aoust, l'an mil quatre cent quatre vingt deux, par lesquelles appert les Religieux, abbé et couvent de Saint Mor des fossez, avoir baillé, transporté et délaissé à tousjours, à tiltre de cens et rente, et promis garantir de tous empeschemens aud. deffunct maistre Jehan Valton et à Jourdain Valton son filz, une mesure, court, puis jardin et pourpris, les lieux comme ils se comportent jadis et anciennete, tous cloz tout entour de muraille, appelle l'ostel de Poulangys, avecque plusieurs pièces de terres et prez estans des appartenances desd. lieux à plain declarez esd. lectre de bail et furent lesd. bail et transport fais à la charge de seize solz parisis de cens et treize livres douze solz parisis de rente payable aux termes et ainsy que contenu est esd. lectre. Inventorie au doz **A**

Item ung rapport de jurez maçons et charpentiers, daté du mardy XXIème jour de novembre l'an mil cinq cens et trois, signé Biezau et J. Bourgoing, par lequel appert Noel Bizeau, maçon, et Jaque Bourgoing, charpentier jurez du Roy nostre sire es offices de maçonneries et charpenterie du Roy nostre sire, avoir à la requeste desd. maistres Jehan Valton et Jourdain Valton son filz fait partage et description desd. lieux, terres prez, et héritages dessusd. et diceulx, fait deux lotz desquels led. Jourdain Valton avoit donné le choix aud. dessusd. Me Jehan Valton son père qui avoit choisi le premier lot ainsy que plus à plain peut apparoir par led. rapport.

Inventorié au doz B

(1) Bien qu'il n'y ait pas d'indication de lieu, la date du 16 septembre fait supposer une suite dans l'inventaire à Paris, alors que la partie "Polangis" intercalée ci-avant, est du 9 février suivant.

Item ung brevet du Chastellet de Paris daté du mercredy huitième jour de may l'an mil cinq cens quatre, par lequel appert Jaques Cotu laboureur marchand, demourant au pont de Saint Mor des fossez, avoir vendu et transporté aud. deffunct Me Jehan Valton unq quartier de pré en une pièce assis en la prairie de Beaulté près Poulangis, tenant d'une part à Pierre de Montmartre et aboutissant d'un bout à la rivière de Marne et fut lad. vente faicte à la charge du cens seulement et pour le prix contenu aud. prevet. Inventorié au doz C

Item ung autre brevet dud. Chastellet daté du samedy XIème jour de mai l'an mil cinq cens quatre, par lequel appert Pierre de Montmartre avoir vendu et transporté à tousiours aud. deffunct Me Jehan Valton ung autre quartier de pré assis aud. lieu à plain déclaré aud. brevet et fut lad. vente faicte à la charge et pour le prix convenu aud. brevet. Inventorié au doz D

Page 17

Item huit lectres passees soubz le scel de la prévosté de Paris le samedy XXIIIème jour de février mil quatre cent quatre vingt six par lesquelles appert frère Gillebert Eschalotz, prieur des Bonshomes du boys de Vincennes de l'ordre de Prémonstré, avoir baillé à rente ou pension annuelle dud. jour jusques à quatre vingt XIX ans et promis garantir de tous empechemens aud. feu Me Jehan Valton, trois arpens de pré en deux pièces, estans lors en hayes et buissons, assis sur la rivière de Marne près Poulengys, au lieu dit le Verrou, l'une contenant deux arpens et l'autre ung arpen. Et fut led. bail fait à la charge de XXII solz p. de rente payable par chacun an durant led. tems, au jour saint Martin diver, ainsy quil est à plain contenu esd. lectres. Inventorié au doz E

Item ung autre brevet dud. Chastellet daté du samedy IIIIe jour de may lan mil quatre cent quatre vingt deux par lequel appert Jehân Thouzin, laboureur demourant à pontaulx, avoir vendu et transporté à tousiours et promis garantir aud. deffunct une maison, court et jardin, le lieu ainsy qu'il se comporte, assis à Noisy le grant, tenant d'une part et aboutissant par derrière à maistre Audebert Catin. Item deux arpens assis aud. terrouer de Noisy, au lieu dit les sept pierres, et ung aultre arpent de terre assis au lieu dit la Croix aux biches, et fut lad. vente faicte à la charge pour le prix et ainsy que contenu est aud. brevet. Inventorié au doz F

Item ung autre brevet dud. Chastellet daté du lundy XXe jour de may l'an mil quatre cent quatre vingt deux, par lequel appert Estienne Grongnet laboureur demourant à Noisy le grant, avoir vendu et transporté à tousiours et promis garantir aud. deffunct Me Jehan Valton pour luy et ses hoirs, demy arpen de vigne assis au terrouer, au lieu dit les noirectes, à plain déclaré aud. brevet. Et fut lad. vente faicte à la charge du cens et pour le pris contenu aud. brevet au doz duquel estoit escripte la saisine de ce prinse. Inventorié au doz G

Item une lectre passée comme il apparoit soubz le scel de la jurisdiction de Noisy le grant, le XIIIe jour de juin lan mil quatre cent quatre vingt deux par lesquelles appert Loys Carné et Pierre Landry comme tuteurs et curateurs de Jaqueline Colecte et Katerine enfans mineurs d'ans de feu grant Jehan, et Jehanne jadis sa femme a presen femme dud. Carné

Page 18

Avoir vendu et transporté à tousiours et promis garantir aud. deffungt ung jardin, contenant ung quartier, assis aud. Noisy au lieu dit la Pucelle et ung quartier de pré où quil a ung grant noyer dedans, assis en la prairie dud. Noisy a plain declarez esd. lectre, et fut lad. vente faicte à la charge et pour le prix contenu en icelle. Inventorié au doz H

Item ung aultre brevet dud. Chastellet daté du mardy XIIIe jour de janvier lan mil quatre cent quatre vingt neuf par lequel apparoit Maistre Jehan Dolery, curé de Noisy le grant, avoir baillé et delaisié à tiltre de rente annuelle et perpétuelle et promis garantir de ses fais aud. deffunct(Me Jehan Valton, ung arpen et demy de terre assis aud. lieu de Noisy, tenant d'une part et aboutissant par hault aud. feu Me Jehan Valton, plus a plain declairé aud. brevet et fut led. bail fait a la charge du cens et parmy quatre solz parisis de rente, paiable aux termes et ainsy que contenu est aud. brevet. Inventorié au doz I

Item declaira lad. vefve que led. deffunct avoit acquis durant et constant le mariage de luy et d'elle, demy arpen de vigne assis au terrouer de Paris, au lieu dit la Folye Regnault, tenant d'une part à ung surnommé Lecointe, de laquelle acquisition (?) lad. vefve dit quelle ne seet ou sont les lectres.

Item ung brevet dud. Chastellet, daté du lundy XXVIe jour de novembre mil quatre cent quatre vingt sept, contenant le traictie de mariage fait de Jehan Verdereau, marchant demourant à paris, et Guillemecte Valton fille dud. deffunct et de feu katerine sa première femme, et par iceluy appert iceluy Verdereau avoir confessé avoir reçu dud. deffunct six vingt dix livres tournois, lesquelz lad. deffuncte ou les enfans dud. mariage tous le reportans pour une teste seront tenuz rapporter en venant à la succession dud. Valton/ (en marge) et se, estoit tenu led. Valton, vestir et habiller sad. fille jusques à la somme de LX livres tournois, et ce pour tous drois de succession qui appartenoient à lad. Guillemecte par le trepas de feu katerine sa mère/ ainsy que ces choses et autres sont a plain contenues et declairées esd. lectres. Inventorié au doz K

Item une cedulle escripte et signee comme il apparoit de la main de Pierre le barbier datée du lundy XXXe et dernier jour de novembre lan mil quatre cent soixante dix huit

Page 19

par lequel appert led. Pierre le barbier avoir eu et reçu dud. deffunct la somme de cent dix francs qu'il luy avoit promis donner au traictié du mariage de luy et de Marguerite sa fille, tant pour la part et porcion de sa feue mère, que en augmentation de sond. mariage, ainsy qu'il est à plain contenu enj lad. cedulle. Inventorié au doz L

Item ung autre brevet dud. Chastellet daté du samedy XIIIe jour de may lan mil cinq cens deux, contenant le traictié du mariage de Guillaume Morin huissier des requestes de l'ostel du Roy notre sire et de Charlote Valton fille dud. deffunct et de lad. marie Royer sa vefve et par iceluy appert lesd. deffunct et vefve avoir promis donner et bailler ausd. Morin et sa femme la somme de quatre cens livres tournois, vestir et habiller lad. fille jusques à la somme de cent livres tournois et les nourrir jusques à deux ans. Et se a este promis ausd. Morin ou aux enfans qui viendront dud. mariage, reportans tous pour une teste lesd. Morin viendront aux successions desd. Valton et sa femme et rapportan à chacune des. successions la moictié desd. IIII C L tournois (400), vesture, habillemens et nourriture dessusd. A dos duquel brevet estoit escripte la quitance dud. Morin. Inventorié au doz M

Ensuyvant les lectres et tiltres des acquisitions faictes par led. deffunct auparavant le mariage de luy et de lad. Marie Royer a present sa vefve.

Et premièrement unes lectres faictes et passées soubz le scel de la prévosté de paris, le lundy XXIIIe jour de juillet lan mil quatre cen cinquante neuf, par lesquelles appert les Religieux, père et couvent de l'église sainte Katerine du Val des Escolliers à Paris, avoir baillé et délaissé aud. deffunct Valton, qui deulx a prins et retenu aux vies de luy de Katerine lors sa femme, de leurs enfans lors nez et procreez, qui deulx viendraient en loyal mariage et du seurvivan d'eulx tout tenant et possédant, une petite maison, celier, jardin avecques deux chambres derrière et deux louages au dessus, appartenant a lad. Ste église assise à Paris en la rue Saint-Antoine, près de lad. église Sainte-Katerine, tenant d'une part lors à la vefve et enfans de feu maistre Jehan le boille et fut led. bail

Page 20

fait à la charge de IIII L paris de rente viagere payable ausd. termes et ainsy que contenu est. lectres. Inventorié au doz N

Item unes autres lettres, faictes et passées soubz led. scel, le vendredy XXVIe jour de mars, lan mil quatre cen soixante et ung, par lesquelles appert lesd. Religieux, père et couvent de lad. église Sainte Katerine, avoir baillé et delaissé à tiltre de rente annuelle et perpétuelle, du tout à tou-

siours, et promis garantir aud. deffunct maistre Jehan Valton et Katherine sa femme, pour eulx, leurs hoirs, une maison à appentilz sur rue, couverte de duilles, celier et jardin derrière, le lieu comme il se comporte, assis à Paris en lad. rue Saint-Anthoine près de lad. église tenant d'une part à ung hostel où estoit lors demourant Me Guillaume Allegrin, appartenan à feu maistre Pierre Lagode, dautre part aud. deffunct Me Jehan Valton. Et fut led. bail à la charge de IIII L parisis de rente pour toutes charges quelconques dont les XXXII solz parisis de rente sont rachectables pour le pris des ordonnances royaulx, ainsy quil est plus a plain contenu esd. lectres parmy lesquelles sont annexées les lectres de la confirmacion dud. bail et faictes par le prier visiteur et refformateur de lad. eglise.

Inventorié au doz desd. lectres de bail pour tout O

Item ung brevet dud. Chastellet daté du samedy XXIXe jour de janvier, l'an mil quatre cen soixante et ung, par lequel appert maistre Jehan Hué licencié en dreict, vicaire de l'église saint Pol à Paris, ou nom et comme procureur de maistre Jehan Roussel, lors curé de lad. église, avoir baillé à rente et promis garantir à tousiours aud. deffunct, demy arpent de terre ou environ en une pièce assise au terrouer de Charronne, au lieu dit Bonnemyne, à la charge de IIIISp de cens envers le grant prier de France et deux solz parisis de rente envers la cure de lad. église, payable au terme et ainsy que contenu est aud. brevet parmy lequel estoit annexé la Ratifficacion faicte dud. bail par monseigneur l'evesque de Paris. Inventorié au doz P

Item declaira lad. vefve que led. deffunct avoit à luy appartenant ung autre demy arpen de vigne assis en ce lieu de son conquest par luy fait auparavant le mariage de lui et d'elle, dont elle ne sect où sont les lectres.

Item l'inventaire fait et dressé par deux notaires du chastellet de Paris après le trespas de Katerine première femme dud. Valton des biens demourez du deces de lad. deffuncte qui communs estoient entre luy et lad. deffuncte. Inventorié au doz Q

Item une feuille de papier escript en la première page de la main et signes du seing manuel dud. deffunct maistre Jehan Valton, daté du vendredy XXVIIe jour de novembre lan mil quatre cens soixante douze contenant le traicté du mariage dud. deffunct et de lad. Marie Royer a present sa vefve. Et par iceluy appert led defunct avoir doué lad. Marie sa vefve du douaire coustumier et avoir voulu consenty et accordé que s'il alloit de vie à trespas par avant elle, qu'elle ait et pringne avant partage et division des biens qui demourroient de son décès, la somme de cinquante livres tournois, ainsy que plus a plain est contenu en lad. feuille de papier. Inventorié au doz R

Et le samedi XXIème jour du mois de février ensuyvant aud. an mil cinq cens et six, led. Roger Brulé Rapporta ausd. notaires que à la requeste des dessusd. il avoit prisé et estimé les vins qui avoient esté recueillis ceste presente année ès vignes dud. deffunct ainsy et par la manière qui sensuyt :

Et premierement dix sent muys de vin clairet, au pris de XXVIII Sp chacun muy, vallent ens. aud. pris XXIII L XVI Sp
 Item sept autres muys de vin gros clairet prié au pris de XXXII Sp le muy, vallent ens. aud. pris XI L IIII Sp
 Somme toute de la prisée des biens meubles cy dessus prisés et inventoriés III C IIII XX IX L. V S. IIII D.p.
(389 L. 5 S. 4 D.p.)

Et le jeudy six.e jour d'aooust lan mil cinq cens et six lad. vefve comparut par devant lesd. notaires et declaira que au jour du trespas dud. deffunct luy estoient deues les sommes de deniers et par les personnes cy après declai-rees :

Et premièrement par Phelippot Benard fermier de Poulengis, de compte fait avecques luy, la somme de XV L ts
 Item par Simon Landry, aussey de compte fait XVII Sp

Page 22

Item par Simon Valton pour prest que led. deffunct luy a fait ainsy qu'il est à plain déclaré es parties escriptes de la main d'iceluy deffunct LXVII L V Sts
 Item par feu maistre Paul Valton pour argent quil print au comptouer dud. deffunct après son trespas en la presence de maistre Emery Brunet ainsy quil appert par la rescripcion que led. feu maistre Paul a escripte de sa main, comme dit lad. vefve LII L X S X dts
 Surquoy fault desduire onze escuz d'or que led. deffunct maistre Paul Valton bailla a ses derreniers jours vallans XIX L V Sts
 Item desclaira lad. vefve que led. deffunct et elle avoient deux arpens de vigne à eulx appartenans, qu'ilz avoient fait planter, assis au terrouer de Bry sur Marne, au lieud. l'encloz Sainte Katerine....

Cette vingt-deuxième page est ainsi brusquement interrompue, en milieu de feuille, sans la formule finale habituelle, preuve que cette feuille n'est pas la dernière du texte, mais il est probable que nous avons la presque totalité des biens laissés par Jehan Valton ; toutefois il est curieux de constater qu'il n'est fait allusion à aucune somme d'argent, alors que maistre Paul Valton (frère du défunt ?) a pris au "comptouer" 52 L. après le décès. Il manque sans doute la partie d'inventaire "espèces".

Essayons maintenant de regrouper quelques éléments d'appréciation :

A l'hôtel de la rue Saint-Antoine nous avons deux bâtiments - un vieux à un étage, puis un neuf à deux étages, accolé au précédent, soit :

- au rez-de-chaussée : une entrée, une cuisine, une beluterie, deux petites études, une salle basse et sa petite dépense ;
- sous la vieille maison, un cellier et deux sous la partie neuve ;
- à l'étage : une chambre au dessus de la cuisine, une dans le corps d'hôtel neuf et sa garde robe, une dans le "vieilz" corps d'hôtel et sa garde robe ;
- au 2ème étage du corps neuf : une chambre, sa garde robe et son étude ;
- un grenier.

Le terme "d'hôtel" ne doit donc pas faire vagabonder notre imagination au-delà d'une vieille bicoque trapue flanquée d'un appendice neuf, plus long (l'allure générale ne devait pas être d'une esthétique remarquable) !

Le mobilier - Les grands "meubles meublans" sont rares ; cinq ou six buffets ou dressoirs pour une dizaine de coffres, une vingtaine de bancs ou banquiers pour cinq chaises, presque une dizaine de tables (sur tréteaux) ; tout ceci entre dans les "normes" de l'époque. Notons toutefois que beaucoup de ces meubles, ainsi que la dizaine de lits, comme la literie (et pourtant des draps de lin et de chanvre) sont qualifiés de vieux, usés, cassés, rompus... (voir aussi les hanaps rapiécés). La qualité ne relève pas la quantité.

Quelques détails - La richesse du service de table se limite à quatre tasses, un pot à eau, un gobelet, deux salières, douze cuillères, le tout en argent, le reste en étain. La garde-robe contient cinq robes de dame et quatre d'homme.

La cave - Une mention spéciale peut être accordée aux "futaillies" et aux "chantiers à futaillies". On en trouve partout, ainsi que des baquets à vin et des cuves à fouler, à Paris, dans les trois celliers, au grenier (21 pièces), à Polangis, au village de Rosny où cette cuve à fouler de quatre muids semble être la seule possession. Beaucoup de ces tonneaux sont "gueule bée" ! S'agit-il seulement de bois à brûler ? Sûrement pas, le vin, c'est sérieux chez les Valton : 7 muids de vin vermeil,

7 muids de gros vin clairet

14 de vin clairet, font 8494 litres.

Même si nous admettons que toute la famille, aus sens large du mot, est abreuvée, il doit en rester. Alors en fait-on commerce ? Le défunt n'a pourtant possédé que trois arpents de vigne, il reste à penser qu'il a pu en louer.

A POLANGIS

Enfourchons la mule (quatre écus d'or) et allons accorder une attention plus particulière à la ferme de Polangis. La lettre du 8 juillet 1482 porte la définition : "une mesure, court, puis jardin et pourpris... appelé l'ostel de Poulangis". Il faut rappeler le sens du mot mesure qui, à cette époque, est plus près de mas que de maison en ruine ; il semble qu'on pourrait le traduire par "exploitation agricole" ou "bâtiments de ferme d'une exploitation agricole".

Examinons la carte. Bien qu'il s'agisse du plan de Lallemand, donc postérieur de près de deux siècles, la situation pouvait être la même ; située dans la censive de Saint-Maur, (de l'abbaye puis des chanoines et plus tard des Condé), la ferme devait être le seul lieu habité, ou à peu près, de cette rive gauche de la Marne, dans une étendue désertique jusqu'au village de Champigny avec, paradoxe, la route de fort trafic de Paris vers la Champagne par le pont de Saint-Maur (Joinville). La ferme elle-même se trouvait vers l'actuel groupe scolaire de Polangis.

En l'an 1543, d'après le terrier de Saint-Maur, en dépendaient cent soixante quatre arpents de terre, vingt et un arpents de pré et quatorze arpents de buisson ou pré, soit cent quatre vingt dix neuf arpents ou soixante dix huit hectares quarante cinq (à la mesure de Saint-Maur) ; ce qui fait la plus grande exploitation agricole de la censive de Saint-Maur.

Le mobilier "meublant" est vraiment peu important, mais les Valton séjournent sans doute rarement sur place.

Pour les "produits" :

- 20 setiers de blé battu et à battre, environ 31 hectolitres ;
 - 18 setiers d'orge,
 - 1 muid 1/2 d'avoine,
 - 1 millier de bottes de foin,
 - 63 moutons,
 - 7 bovidés,
 - 4 porcins,
 - 2 chevaux,
- pour une surface de 78 hectares.

Ceci est insignifiant, mais il faut tempérer cette conclusion car nous ignorons la quantité de récolte déjà vendue et surtout, nous ne connaissons pas les conditions du bail de l'exploitant Phelipot Benard ; les quantités précédemment citées sont-elles incluses dans le fermage en nature qu'il doit ? Dans ce cas on ne peut pas présumer le rendement des terres.



En 1505, le nouveau parc de Vincennes n'étant pas encore créé, c'est l'ancienne limite qu'il faut considérer. De même le château des Condé et ses parcs n'existent pas encore.

En conclusion, l'impression donnée par la lecture de cet inventaire est celle d'un milieu difficile à situer selon nos conceptions actuelles ; relativement aisé si nous nous référons à la grosse ferme de Polangis (qui sera plus tard la propriété de gens célèbres : le marquis de Brévannes dont la cousine Marie-Casimire fut reine de Pologne, le maréchal Oudinot) ; beaucoup plus modeste si nous nous en tenons à "l'ostel" de Paris et à ses vieilles futailles. Regrettons de ne rien pouvoir apprécier de la richesse monétaire de cet "officier" de l'évêque de Paris.

Remarquons simplement qu'en 1478, il donne cents francs de dote à sa fille aînée ; en 1487, cent trente livres tournois et soixantes livres de vêtements à sa seconde fille ; quatre cents livres tournois, cent livres de vêtements et son entretien pendant deux ans à la petite dernière. C'est tout de même un indice de progression sociale intéressant...

**Yvette Deniaud
Georges Saouter.**



AU FIL DES REGISTRES PAROISSIAUX

Saint-Gervais et Saint-Protais de Vitry-sur-Seine

En ce vendredi des quatre temps, 29 mai 1676, qui arrivent entre la Pentecôte et la Très-Sainte-Trinité, dans la chapelle de l'archevêché, ont été confirmés :

- Emée Arnou, âgée de dix-sept à dix-huit ans, servante du jardinier de monsieur Paparel ; elle a changé son nom et pris celui de Marie.
- Magedleine Devue, âgée de dix ans, fille de Jean, jardinier, et de Emée Gaullier.
- Jean Guillard, âgé de dix ans, fils de Jean, jardinier et de Denise Gallais.
- Louis Petitfils, âgé de douze ans, fils de Claude, charron et de Claude Dillier.
- Denis Petitfils, âgé de huit ans et demi, fils aussi de Claude et Claude Dillier.
- Estienne Petitfils, âgé de onze ans et demi, plus jeune fils de Gilles, charron et de Anne Poteau.
- Jean Pinardon, âgé de vingt-deux ans, serviteur du jardinier de Monsieur Jacques.
- François Vaudoier, âgé de neuf ans, fils de Germain, marguillier en charge de la paroisse, et de Geneviève Matard, vigneron.

Ce 11 novembre 1676, à la fin de la mission faite à Ivry et en l'église d'Ivry, ont été confirmés :

- Catherine Bouquet, âgée de neuf ans et demi, fille de Pierre et de Louise Forest, vigneron.
- Marie-Louise Bouquet, âgée de treize ans et demi, fille aussi de Pierre et de Louise Forest.
- Jeanne Broquet, femme de Pierre Ferrand, vigneron.
- Geneviève Matard, femme de Germain Vaudoier, vigneron et marguillier en charge de cette paroisse.
- Marie Menon, âgée de huit ans, fille de Guillaume et de Catherine Caillet, vigneron.
- Anne Michault, âgée de près de onze ans, fille de Eutrope et de Denise Panseron.
- *eneviève Molard, âgée de dix-neuf ans et demi, fille de feu François, jardinier et de Marie Ysambert.
- Catherine Philippe, âgée de huit ans, fille de Claude, jardinier et de Cécile Hebert.

Il me semble inutile de préciser les terribles événements qui ensanglantèrent notre pays et particulièrement la région de Paris, dont notre Val-de-Marne, en l'année 1652.

Pour la paroisse Saint-Gervais et Saint-Prottais de Vitry-sur-Seine, messire de Banville nous donne "...la liste des noms des morts de ma paroisse, durant les mouvements arrivés en l'année 1652, et inhumés tant à Vitry qu'à Paris".

- Quantien Berger.
- Charles Boncorps, vigneron, époux de Magdeleine Panseron, mort à Paris, ainsi que deux de leurs enfants.
- Marguerine Courtin, veuve de Nicolas (de) Feuille, morte à Paris.
- Olivier de Vienne, et Denise Luisette sa femme, mort à Paris.
- Jehan Defresne et Isabelle Ducastel sa femme, morts et inhumés à Paris, ainsi que deux de leurs enfants.
- Anne Durand, veuve de Pierre Perot, morte à Paris.
- Antoine Hameau, mort et inhumé à Paris.
- Anne La Hutte, femme de Jean Hameau, morte à Paris, ainsi que deux de leurs enfants.
- Michel Hébert, tonnelier et Marie Poteau, sa femme, morts et inhumés à Paris, ainsi que deux de leurs enfants.
- Noël Jacob, maçon, mort et inhumé à Paris.
- Un enfant de Simon Lambert et de Perrette Granger, vignerons, mort à Paris.
- Pierre Lanouillier, laboureur.
- Claude Louvet, vigneron, veuf de Cécile Ninet, mort et inhumé à Paris, ainsi que quatre de leurs enfants.
- Jehanne Menon, épouse de Gilles Panseron l'aîné, vigneron, morte et inhumée à Paris.
- Guillaume Montenolle, mort et inhumé à Paris.
- Claude Ninet, veuve de Pierre Molard, morte à Paris.
- Gillette Patte, veuve de Valéry Duclos, morte et inhumée à Paris.
- La veuve de Madrid Petit, meunier à Chantereine, morte et inhumée à Paris, avec deux de ses enfants.
- Michel Poteau, mort on ne sait où.
- Pasquier Regnier, vigneron, mort et inhumé à Paris.
- Marie Sergent, veuve de Jehan Rondeau, vigneron, morte et inhumée à Paris.
- Jehan Villeron, l'aîné, veuf de Françoise de La Barre, mort et inhumé à Paris, ainsi que deux de ses enfants.

Le Cercle d'Etudes Généalogiques du Val-de-Marne et son équipe de personnes bénévoles ont réalisé le dépouillement complet des actes des registres paroissiaux des paroisses Saint-Germain, Saint-Gervais et Saint-Prottais de Vitry-sur-Seine, ainsi que de Mandres. Les tables en cours d'établissement seront déposées aux Archives départementales du Val-de-Marne.

LES ASSEMBLEES PRIMAIRES DU CANTON DE VINCENNES, 1790-1791

Dans les commémorations du bicentenaire de la Révolution, on parle beaucoup des parties visibles de l'iceberg : la prise de la Bastille, la Déclaration des droits de l'homme, l'assaut du donjon de Vincennes par les émeutiers du faubourg Saint-Antoine etc... mais pratiquement, on passe sous silence l'énorme travail législatif, juridique et administratif, accompli par les successives assemblées nationales. Dès la fin de 1789, la France s'était donnée une organisation nouvelle à base de départements, eux-mêmes divisés en districts, ses futurs arrondissements, ceux-ci partagés en cantons et en communes.

Le canton n'avait ni vocation ni compétence administrative. Il était une sorte de courroie de transmission entre les citoyens actifs (1) des communes le composant et les instances supérieures de la représentation nationale. Il groupait plusieurs communes dont la superficie totale ne devait pas être inférieure à quatre lieues carrées et pas supérieures à six lieues carrées. Le nombre des communes était variable dans la limite de ces astreintes géographiques. Le canton de Vincennes était un des soixante du département de Paris et comprenait, outre Vincennes, Fontenay-sous-Bois, la Branche du Pont de Saint-Maur et Saint-Mandé. Vint s'y ajouter, début 1791, le Petit-Bercy.

Cette répartition était faite en principe pour équilibrer entre elles les assemblées électorales de la base nationale. L'inconvénient fut qu'à l'intérieur même du canton, le déséquilibre subsistait entre les communes. On le vit bien dans les résultats de cette première assemblée de Vincennes ; Saint-Mandé, qui n'avait que le quart du nombre des citoyens actifs de Vincennes, n'eut aucun élu, alors que Vincennes en avait trois et Fontenay cinq, le neuvième et dernier étant un représentant du Pont de Saint-Maur.

C'était la fonction essentielle des assemblées primaires cantonales de nommer les électeurs destinés à se rassembler au niveau national pour élire les députés de l'Assemblée constituante. La création de ces assemblées primaires avait été promulguée par le décret de l'Assemblée nationale constituante du 14 décembre 1789, complété par une instruction extrêmement minutieuse et plutôt compliquée sur l'organisation des dites assemblées. Ceci explique la durée de dix jours de cette assemblée de Vincennes, du lundi 18 octobre 1790 au jeudi 27. Il convient d'ajouter à cette nomination d'électeurs, celle du juge de Paix du canton, avec ses quatre assesseurs par commune.

Dans l'organisation des séances, les premières sont consacrées à la nomination du président, du secrétaire et de trois scrutateurs, doyens d'âge et provisoires. Ceux-ci organisent les scrutins pour les élections de leurs homologues définitifs. Ensuite les scrutins se déroulent au fil des séances, celles-ci commençant par la lecture des procès-verbaux des précédentes, l'énumération des personnalités présentes, la vérification des listes de citoyens actifs, la mise sous scellés des urnes pour leur transmission d'une séance à l'autre, la rédaction des billets ou bulletins de vote, rédigés par les scrutateurs pour ceux qui ne savent pas écrire etc... Tout cela est fort long d'autant que la quasi totalité des participants est peu au fait de toutes ces nouvelles formalités. Dans ce qui suit, on simplifiera le récit en évitant la description répétée des mêmes actes à chaque séance ou en n'en citant que quelques-uns, particulièrement choisis (2).

L'ASSEMBLEE PRIMAIRE D'OCTOBRE 1790

Le lundi 18 octobre 1790 à neuf heures du matin, s'ouvre dans les appartements royaux de Vincennes, dûment préparés par les soins de la Municipalité vincennoise, la première séance de l'Assemblée primaire générale des citoyens actifs du canton de Vincennes.

La convocation avait été adressée par le procureur de la commune de Paris le 10 octobre précédent à M. Grimprel, procureur de la commune de Vincennes, à la diligence de celui-ci de la notifier aux trois autres municipalités. Elle était accompagnée des affiches imprimées nécessaires. A Vincennes, les affiches apposées furent accompagnées de la "publication au son du tambour de l'appel dans toutes les rues, places et carrefours".

La journée du lundi 18 octobre.

Ce lundi matin-là, les citoyens actifs du canton sont donc rassemblés dans les appartements du roi au Château. Ils nomment tout d'abord pour président provisoire M. Edme Gabriel Gendon, maire de Saint-Mandé, doyen d'âge, et "pour tenir la plume" en attendant la nomination d'un secrétaire provisoire qui sera André Dumez, greffier secrétaire ordinaire de la municipalité de Vincennes. Les scrutateurs, toujours provisoires, seront MM. Desmoulins père de la Branche du Pont de Saint-Maur, Nicolas Moreau de Fontenay et Louis-François Boudin de Vincennes. Tous sont nommés au bénéfice de l'âge et "savent parfaitement lire et écrire".

Les pouvoirs des citoyens actifs participants, sont mis sur le bureau et vérifiés jusqu'à deux heures sonnées. La séance est suspendue jusqu'à trois heures et demie de relevée. Elle reprend et l'on procède au scrutin pour la nomination

du président définitif de l'Assemblée. Il y a 238 bulletins de vote, correspondant au nombre des présents, tout le monde n'étant pas encore arrivé. Le curé de Fontenay M. de La Rivoire, obtient 101 voix, celui de Vincennes l'abbé Foliot, 87. Comme aucun ne réalise la "pluralité absolue" (3), il est procédé "sans désenparer" à un nouveau scrutin.

Mais il est huit heures sonnées et le président doyen d'âge est fatigué et il ne peut occuper plus longtemps le siège de la présidence. L'Assemblée nomme aussitôt à sa place M. Denis Antoine Paul Dallet, chanoine de la Saint-Chapelle de Vincennes qui prend séance derechef. Mais à cet instant, c'est au tour des scrutateurs Demoulin père et Nicolas Moreau de se déclarer fatigués et de demander à être remplacés. L'Assemblée choisit alors pour ce faire M. Nicolas Lameau, de Fontenay et Nicolas Jacques Spiket de Saint-Maur qui rejoignent le sieur Boudin, déjà nommé.

Le scrutin peut enfin commencer mais, nouveau retard, l'Assemblée, on ne sait trop pourquoi, désire que deux de ses membres soient nommés pour assister à l'ouverture et à la vérification des bulletins en présence des scrutateurs et elle nomme tout de go M. Edme Lheureux de Saint-Maur et Jacques François Vitry maire de Fontenay, comme vérificateurs assistants.

Il n'y a plus que 173 votants. M. de La Rivoire obtient 79 voix et l'abbé Foliot, 58. Il n'y a toujours pas de majorité absolue, attendu qu'il fallait avoir 87 voix. Aussi, conformément au décret, le président annonce qu'ils ne restent plus que tous les deux en lice, moyennant quoi, il est procédé au troisième scrutin qui réunit 158 votants. M. de La Rivoire réunit 107 voix contre 51 et est proclamé élu ! Le procès-verbal est dressé, les bulletins sont brûlés et la séance est levée à 11 heures du soir.

La journée du mardi 19 octobre

Elle reprend le lendemain matin à huit heures par la lecture du procès-verbal de la veille et la fixation des heures des séances. Il est arrêté à la majorité absolue par assis et levés que les séances du matin seront ouvertes à huit heures pour ne commencer qu'à neuf heures précises, heure à laquelle "quel que soit le nombre des citoyens présents, toutes les délibérations seront valables et définitives". Puis M. Foliot, curé de Vincennes, propose à l'Assemblée d'exclure de son sein tout citoyen actif qui tâcherait de voter deux fois. Sa motion est adoptée.

L'abbé Dallet propose de prévenir les sous-officiers de la garnison du droit que leur accorde par décret de l'Assemblée nationale de devenir citoyens actifs, à condition d'avoir servi dans l'armée de ligne pendant seize ans. L'As-

sembiée cantonale décide alors à l'unanimité d'inviter M. du Volinger commandant de ladite garnison, de se rendre avec les maires des quatre communes et M. Le Jemptel, capitaine des grenadiers de la compagnie des gardes nationaux de Vincennes, au corps de garde du Château pour y inviter de la part de l'Assemblée, les dits sous-officiers à y venir pour y voter comme les citoyens actifs du canton (4).

Il est alors procédé au scrutin pour la nomination d'un secrétaire greffier de l'Assemblée. Il y a 388 votants mais au dépouillement il n'est trouvé que 387 billets. Il y a contestation pour un bulletin en moins et demande d'annulation du scrutin. Mais l'abbé Dallet fait observer qu'un bulletin de plus rendrait certainement nul le dit scrutin mais qu'un de moins ne pouvait porter préjudice à personne. L'Assemblée se rend à ses raisons et le dépouillement fait aussitôt, donne 350 voix au sieur Dumez, déjà désigné provisoirement et qui devient définitivement secrétaire greffier de l'Assemblée. Dans la foulée, le président de La Rivoire et le secrétaire Dumez prêtent "le serment de maintenir de tout leur pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, de choisir en leur âme et conscience les plus dignes de la confiance publique et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui leur sont confiées". Puis tous les membres de l'Assemblée prêtent le même serment entre les mains du président.

La séance est levée à une heure trente et reprend à quatre heures de relevée. Il s'agit de remplacer les trois scrutateurs provisoires par des définitifs. Il y a 390 votants. M. Paul Mouscadet, de Fontenay, réunit 151 voix, M. Boudin, de Vincennes 117 voix et M. Nicolas Lameau, 107 voix. Ils sont tous trois proclamés scrutateurs. Après eux M. Fourcroy, de Vincennes, obtient 92 voix, M. Acher du Pont de Saint-Maur, 83 voix et M. Roch Vinglet, 69 voix, ce qui les qualifie pour être proclamés scrutateurs suppléants.

Il s'agit ensuite de procéder à la nomination des électeurs, à raison d'un pour cent citoyens actifs. C'est alors que le sieur Grimprel observe qu'il pense qu'une erreur s'est glissée dans la convocation du procureur de la commune de Paris, qui n'indique que sept électeurs alors qu'il en faudrait huit pour huit cent huit citoyens actifs du canton. L'Assemblée unanime décide de rectifier à huit le chiffre de sept et de procéder au scrutin pour huit par liste double de seize. Mais il est onze heures du soir et la vacation est remise au lendemain matin.

La journée du mercredi 20 octobre

Le matin à huit heures, le président commence par ouvrir un paquet à lui adressé par M. Bailly, maire de Paris, contenant quatre dossiers in-4° imprimés, énonciatifs de huit questions relatives aux présentes élections. Il remet un

dossier à chacun des maires des communes du canton. Pendant ce temps, les scrutins commencent.

M. Folliot curé de Vincennes, intervient à cet instant et dit que "toujours animé du désir pour le bien général mais frappé de quelques craintes sur les vices qui pourraient se glisser dans la nomination des électeurs au nombre de huit, encore que la convocation du procureur de la commune de Paris n'en ait indiqué que sept, il avait écrit, ce jourd'hui matin au dit procureur pour lui faire des observations sur l'erreur qui s'était glissée dans sa convocation, d'autant que, depuis le début de la présente assemblée, il s'était présenté différents citoyens non imposés à la taille mais ayant néanmoins le droit d'être citoyens actifs acquis par diverses dispositions de décrets de l'Assemblée Nationale, tels que les sous-officiers de la garnison et les gardes nationaux majeurs de vingt-cinq ans, non imposés mais s'étant procuré à leur frais leur habillement, en sorte que la liste des citoyens actifs du canton, annoncée se montant à huit cent huit, monte à présent à près de huit cent soixante".

Le procureur de Paris répond par retour au curé Foliot, lui disant que, de ce fait, l'Assemblée pouvait même nommer neuf électeurs ! Celle-ci décide alors de procéder à la nomination de ces neuf électeurs, mais comme il a déjà été fait plusieurs scrutins, non encore dépouillés, un membre de l'Assemblée propose que, si au premier tour de scrutin huit électeurs recueillent la pluralité absolue des suffrages, ce qui est d'ailleurs peu probable, il serait fait une liste double complémentaire de deux pour avoir le neuvième. Si au même premier tour, les électeurs n'obtiennent pas la pluralité absolue, alors "le scrutin de liste double serait fait pour les électeurs manquants jusques et compris le nombre de neuf". La proposition mise aux voix est acceptée à l'unanimité.

Un incident se produit à ce moment. Un membre de l'Assemblée lui dénonce "l'abus que se permettent dans une salle voisine quelques citoyens qui, écrivant plusieurs scrutins, les fournissent aux votants". En conséquence l'Assemblée arrête que nul vote "ne sera admis s'il n'est fait dans la salle même de l'Assemblée et à la table des scrutateurs et écrit par le votant ou par l'un des scrutateurs ou suppléants". Les citoyens surpris écrivant d'autres votes "que le leur propre seront dénoncés à l'Assemblée et exclus sans pouvoir y rentrer... et qu'enfin les scrutins surpris seront déchirés pour être recommencés par les votants, ce qui a été fait à l'instant".

Mais il est deux heures sonnées et les urnes contenant les premiers scrutins sont closes par des bandes de papier sur lesquelles sont apposés "quatre scellés en cire d'Espagne rouge avec le cachet des armes de M. de La Rivoire" et confiées au secrétaire Dumez et la séance est levée.

Elle reprend à trois heures trente de relevée avec l'ouverture des urnes et la poursuite des scrutins. Un cas particulier est soulevé ; celui du sieur Fiacre Bonnet, chirurgien à Vincennes, qui demande son admission à l'Assemblée aux fins de pouvoir voter. Mais il n'est pas citoyen actif et ne semble remplir aucune des conditions nécessaires et suffisantes. Sa demande est rejetée. Il intervient alors auprès du procureur de la commune de Paris, qui semble assez laxiste et qui donne un avis favorable. Le lendemain sa demande est à nouveau rejetée, l'Assemblée paraissant assez chatouilleuse sur sa souveraineté.

A sept heures trente du soir, le scrutin est clos, tous les billets enregistrés ayant été collationnés, au nombre de 548. L'Assemblée décide que, pour faciliter le travail de dépouillement, il sera pris quatorze citoyens parmi ceux ayant réuni le plus de suffrages après les scrutateurs et leurs suppléants. En outre, chaque municipalité est tenue de faire afficher dans la salle d'assemblée un tableau des citoyens éligibles la composant... Il est neuf heures du soir, donc trop tard pour procéder au dépouillement. Les urnes sont à nouveau scellées et la suite remise au lendemain.

La journée du jeudi 21 octobre

A huit heures du matin ce jeudi-là, les urnes sont rouvertes et les scellés levés. Le dépouillement, devant les responsables précités continue jusqu'à une heure trente. Et là, nouvelle clôture des urnes à la garde du secrétaire Dumez.

L'après-midi, à trois heures trente de relevée, le dépouillement se poursuit jusqu'à neuf heures du soir pour être continué le lendemain dans les mêmes conditions.

La journée du vendredi 22 octobre

A partir de huit heures du matin de ce vendredi, le dépouillement s'achève et, dans la matinée, le citoyen Acher du Pont de Saint-Maur, est proclamé premier électeur avec 290 voix. Les autres n'ayant pas réuni la pluralité des suffrages, il va être procédé à un nouveau scrutin de liste double de seize pour nommer encore huit autres électeurs. La préparation de ce scrutin mène à midi où la séance est levée.

Elle reprend à trois heures de relevée et l'abbé Dallet tire les conclusions des résultats et de la préparation en proposant que :

- 1 - L'énumération à faire pour l'élection des électeurs commencera le lendemain samedi à midi précises.
- 2 - Que pendant l'énumération des dits scrutins, tous les votants qui se présenteront seront admis à donner leur vote.

- 3 - Que l'énumération des scrutins sera close à la première interruption des votants et que personne ne sera plus admis.
- 4 - Qu'il y aura autant de bureaux pour le dépouillement final qu'il y aura de centaines de billets dans le scrutin.
- 5 - Que chacun des maires des quatre municipalités du canton présidera l'un des bureaux et, s'il y en a plus de quatre, les autres le seront par un de leurs procureurs.
- 6 - Que chaque président de bureau fera lecture des cent billets réunis, assisté en cela par deux personnes prises en dehors de sa commune.
- 7 - En outre, chaque bureau sera composé de trois scrutateurs destinés à transcrire la quantité des voix recueillies.
- 8 - Enfin les scrutateurs nécessaires à la formation des bureaux seront pris parmi ceux qui ont eu le plus de voix après l'élection des scrutateurs en titre.

Toutes ces propositions mises aux voix par assis et levés sont toutes adoptées à l'unanimité. Et il est procédé au scrutin qui est à nouveau enfermé dans les urnes à la clôture de neuf heures du soir.

La journée du samedi 23 octobre

A huit heures du matin, la séance est ouverte comme de coutume par la lecture du procès-verbal de la journée précédente et l'ouverture des urnes scellées avec la liste d'enregistrement des citoyens votants. Le nombre de ceux-ci étant de 586, il est formé cinq bureaux, les paquets de billets y étant distribués à raison de 117 pour les quatre premiers et de 118 pour le cinquième. Ces paquets sont alors soigneusement enveloppés, ficelés et scellés et mis sous la garde du secrétaire Dumez qui lève la séance à la fin de la matinée.

Elle est reprise à trois heures et les paquets ouverts et remis aux cinq bureaux. Le recensement est fait des suffrages de chaque bureau et des listes de dépouillement avec les pièces justificatives. Sont alors proclamés électeurs M. Grimprel le jeune, procureur de la commune de Vincennes, avec 307 voix et M. Boudin, aussi de Vincennes, avec 295 voix. Il reste six électeurs à nommer mais il est dix heures de relevée et la suite de la séance et du scrutin est renvoyée au lendemain dimanche après-midi.

La journée du dimanche 24 octobre

Le lendemain après-midi, la procédure précédente est appliquée pour les 588 votants dans la salle. L'Assemblée arrête qu'il sera établi six bureaux présidés par les maires ou leurs procureurs. Les billets sont divisés en cinq paquets de cent et un de quatre-vingt-huit. Chaque paquet "est enfermé dans une

feuille de papier blanc sur les bords et extrémités de chacune desquelles nous avons apposé deux scellés avec le cachet de nos armes. Ensuite nous avons réuni les dits six paquets en un seul et après l'avoir environné de deux bandes de papier en croix en dessus et en dessous nous y avons apposé quatre pareils scellés dont deux posés sur le dessus et deux sur le dessous, lesquels scellés sains et entiers, nous avons laissé en la garde et possession du sieur Dumez qui le reconnaît et promet les représenter à toute réquisition". Par cette opération, le président de La Rivoire clôt la séance à dix heures et demie du soir.

La journée du lundi 25 octobre

Les paquets ouverts le lendemain à huit heures, il est enfin procédé au dernier dépouillement puis au recensement des suffrages recueillis dans chacun des six bureaux. La récapitulation donne élus :

- Nicolas Lameau, de Fontenay, avec 314 voix.
- Le sieur Vitry, buraliste à Fontenay, avec 310 voix.
- Charles Robin, de Fontenay, avec 269 voix.
- Le sieur Fourcroy, de Vincennes, avec 267 voix.
- Claude Maullard, de Fontenay, avec 264 voix.
- Jacques François Vitry, maire de Fontenay, avec 262 voix.

Pour le cas où il serait besoin de suppléants, l'Assemblée décide que soit constaté le nombre de voix obtenu par les six suivants immédiats :

- M. Edme Foliot, curé de Vincennes, 239 voix.
- Germain Lameau, de Fontenay, 235 voix.
- Le sieur Vienot, dit La Déroute, de Vincennes, 221 voix.
- Le sieur Nolain, de Vincennes, 211 voix.
- Le sieur Billaudel, de Vincennes, 192 voix.
- Jean-Louis Vienot, 191 voix.
- Louis Guitton, 125 voix.

Les neuf électeurs enfin désignés acceptent leur nomination et la séance est levée à trois heures sonnées pour reprendre à quatre heures de relevée.

Les électeurs étant nommés, l'ordre du jour de la séance porte sur la nomination d'un juge de paix pour tout le canton. Il est d'abord fait lecture du décret d'août 1790, de l'Assemblée nationale constituante, concernant l'organisation judiciaire et il est rappelé que le maire et le procureur d'une commune ne peuvent être juges de paix à la différence des autres notables. Moyennant quoi, le scrutin est commencé et doit se prolonger jusqu'au lendemain mardi. La séance est levée à huit heures sonnées.

La journée du mardi 26 octobre

La séance est ouverte à huit heures du matin et après les formalités d'usage, le scrutin reprend pour la nomination du juge de paix. A dix heures sonnées, il est procédé au compte et à l'énumération de billets au nombre de 587. Puis c'est le dépouillement et c'est M. Legrand, procureur du roi au bailiage de Vincennes qui réunit 316 voix et est proclamé juge de paix du canton.

Ensuite M. Foliot, curé de Vincennes, fait lecture d'une adresse à présenter à l'Assemblée nationale, en remerciement de la tenue et formation des assemblées primaires. L'Assemblée l'accueille bien et décide qu'elle sera portée à l'Assemblée nationale au nom des quatre municipalités du canton par M. Billaudel, commandant de la garde bourgeoise de Vincennes, "porteur de la parole", M. Acher, électeur du Pont de Saint-Maur, M. Gendon, maire de Saint-Mandé et M. Moulin, vicaire de Fontenay. Enfin, avant de se séparer à midi, la nomination des assesseurs du juge de paix, au nombre de quatre par municipalité, est préparée.

La séance est reprise à deux heures de relevée et il est procédé au scrutin de liste simple pour l'élection des assesseurs. Pendant ce temps l'Assemblée envoie une députation rue du Levant à Vincennes, chez le nouveau juge M. Legrand, pour l'inviter à assister à ses séances. Il y est reçu sous les applaudissements répétés de tous les citoyens actifs présents. M. Legrand remercie l'Assemblée dans les termes les plus gracieux et demeure à la séance. Il confirme la demande de celle-ci d'agréer le sieur Dumez pour son secrétaire.

A neuf heures sonnées, le scrutin est terminé avec 295 voix enregistrées, les billets étant divisés en trois paquets, deux de cent et un de quatre-vingt-quinze et mis sous scellés.

La journée du mercredi 27 octobre

A partir de huit heures du matin, le dépouillement s'achève, l'Assemblée proposant, pour accélérer la procédure, de porter le nombre des bureaux de trois à quatre, en adjoignant aux scrutateurs de chacun d'eux un des maires ou un des procureurs de commune pour lire et désigner les noms des candidats pour qui on aura voté.

Les résultats du dépouillement sont proclamés, pour Vincennes :

Jean-Louis Vienot, notable, 201 voix.

Louis-François Boudin, 179 voix.

Jean-Pierre Lemaitre, 156 voix.

M. Fourcroy, 106 voix.

Après eux se trouvent : M. Jolain, 78 voix, M. Billaudel, 66 voix et M. Vienot dit La Déroute, 60 voix.

Pour Fontenay, sont proclamés élus :

Jean-Marie Cécile Vitry, buraliste, 192 voix.

Germain Lameau, 176 voix.

Pierre-Paul Mouscadet, 167 voix.

Jean-Nicolas Vidiard, 153 voix.

Après eux, Nicolas Lameau obtient 39 voix.

Pour la Branche du Pont de Saint-Maur sont proclamés élus :

Charles-Pierre Contour, 278 voix.

Roch Vinglet l'ainé, 247 voix.

Nicolas Lehureux, 198 voix.

Laurent Pinson, 144 voix.

Après eux, M. Spiket a 103 voix et M. Bruxelles, 55 voix.

Pour Saint-Mandé, sont proclamés élus :

M. Morizet, 191 voix.

M. Lemonnier, 176 voix.

M. Lamy, 153 voix.

M. Lindet, 139 voix.

Après eux se trouvent : M. Juin, 114 voix, M. Longuet, 113-voix et M. Bruère, 56 voix..

Toutes les opérations relatives à la présente Assemblée primaire sont terminées et cette dernière séance est levée après lecture du procès-verbal. Mais avant de se séparer, l'Assemblée vote unanimement des remerciements à son président et à son secrétaire, lesquels lui témoignent leur reconnaissance de leur nomination et "particulièrement de l'union, de la paix et de la cordialité fraternelle qui a subsisté entre tous les membres de l'Assemblée".

Le samedi 29 octobre suivant à midi, la cérémonie du serment civique de M. Legrand et de tous ses assesseurs se déroule en l'église Notre-Dame de Vincennes en présence du Corps municipal de la ville, de sa garde nationale et des délégations des trois communes voisines.

La première Assemblée primaire du canton de Vincennes est terminée. Elle a soigneusement accompli son travail, mais elle permet à l'observateur de se rendre compte du rôle très important encore tenu par le clergé des paroisses dans les nouvelles communes. Un exemple le montre bien ; il y a deux "candidats" à la présidence de l'Assemblée, si l'on peut les présenter ainsi. Ce sont deux prêtres, l'un est l'abbé Foliot, curé de Vincennes depuis 1765, l'autre,

Jacques-Joseph de La Rivoire de La Tourette, curé de Fontenay depuis 1759, est à 66 ans, le doyen d'âge de l'Assemblée. Ils sont tous deux partisans des réformes comme la plupart des membres du bas-clergé.

Par ailleurs, on est encore loin du suffrage universel. Les citoyens actifs votant à l'Assemblée représentent moins du dixième de la population totale du canton, formant ainsi une sorte de nouvelle classe privilégiée. Malgré tout, l'Assemblée de Vincennes de 1790, dans sa nouveauté, représente un progrès important, le premier pas vers un véritable régime démocratique, au plan national.

L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE JUIN 1791

En vertu d'un décret de l'Assemblée nationale du 25 mai 1791, la seconde Assemblée cantonale, toujours qualifiée de primaire en raison de son rôle électoral, se tint les 16 et 17 juin 1791, dans la Saint-Chapelle du château. Il s'agit de nommer onze électeurs aux fins de l'élection des représentants nationaux de la future Assemblée législative qui doit remplacer la Constituante le 1er octobre 1791. Pourquoi onze électeurs ? parce que depuis l'Assemblée primaire cantonale d'octobre 1790, est venu s'ajouter le Petit-Bercy aux quatre communes primitives, portant le nombre des citoyens actifs du canton à près de onze cents alors qu'il n'approchait que les neuf cents précédemment. La session de cette nouvelle Primaire sera beaucoup plus courte, deux jours seulement. La procédure a été quelque peu simplifiée et le nombre des citoyens actifs s'étant dérangés diminue considérablement : 168 le premier jour et 205 le second, soit à peine 20 % et plus de 80 % d'abstentionnistes ! En octobre 1790, la moyenne des votants était de plus de 500, soit plus de 50 % du nombre des électeurs.

Le 16 juin, la première séance s'ouvre à dix heures du matin. Le chanoine Laude, patron du dernier carré de chanoines résidant à la Saint-Chapelle, intervient aussitôt pour proposer de chanter la messe du Saint-Esprit, avant le commencement des travaux, ce qui est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

En qualité de doyens d'âge, sont provisoirement nommés Edme Gabriel Gendon, maire de Saint-Mandé, président de l'Assemblée, Jean-Gabriel Pougny, secrétaire-greffier de Vincennes, secrétaire et MM. Larivoire (le de a disparu des procès-verbaux) curé de Fontenay, Nicolas Lameau, aussi de Fontenay et Edme Foliot, curé de Vincennes, comme scrutateurs.

La préparation du scrutin pour les postes définitifs occupe toute la journée de ce jeudi. Sont finalement élus président, le sieur Billaudel, commandant la garde nationale de Vincennes, secrétaire, Jean Fourcroy, de Vincennes, homme de loi, scrutateurs, les abbés Foliot et Larivoire et le sieur Boudin.

Le vendredi 17, on vote pour la nomination des onze nouveaux électeurs nationaux. Le résultat définitif est, pour 205 votants sur 1093 inscrits :

Louis-François Boudin, de Vincennes 181 voix.
 Paul-Maximilien Boulanger, du Petit-Bercy, 179 voix.
 Jean-Claude Grimprel, de Vincennes, 177 voix.
 Pierre Juin, de Saint-Mandé, 170 voix.
 Edme Foliot, curé de Vincennes, 160 voix.
 Jean-François Paulard, de Fontenay, 138 voix.
 Jean-Claude Contour, du Pont de Saint-Maur, 136 voix.
 Jean-Nicolas Billaudel, de Vincennes, 134 voix.
 Jean-Baptiste Dufaut, du Petit-Bercy, 127 voix.
 Nicolas-Joseph Pichon, de Fontenay, 108 voix.
 Jean-Louis Gambard, de Fontenay, 97 voix (repêché).

Les chiffres du scrutin sont révélateurs de la participation relativement importante des citoyens actifs de Vincennes. Dans les cinq premiers de la liste, il y a trois Vincennois avec plus de 160 voix. Le quatrième, le sieur Billaudel, un des rares "activistes" de Vincennes, n'était pas apprécié de tous et il n'obtint que 134 voix. Il y a cette fois un Saint-Mandéen et deux représentants du Petit-Bercy (5).

L'Assemblée cantonale a bien tenu son rôle. Les citoyens de Vincennes y ont pris une part particulièrement active, tant comme organisateurs que comme participants. Mais tous méritent bien de l'apprentissage laborieux des nouvelles libertés.

Pierre Langlois.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Collection des Lois et Décrets de la Convention 1788-1792. A.D. Val-de-Marne. 1 K 1.

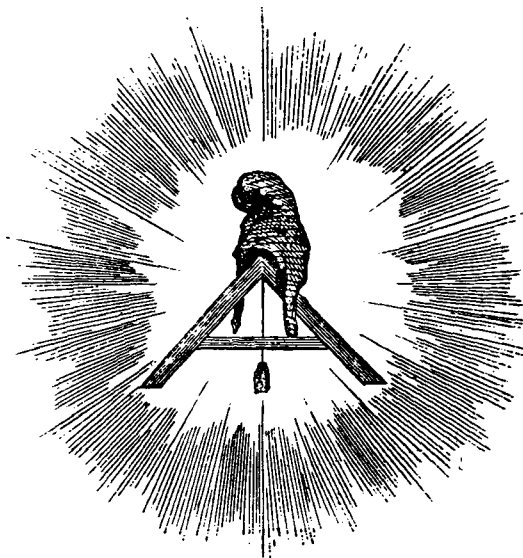
Godechot, *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire.* P.U.F. Paris 1968.

Registre des *Délibérations du Conseil général de la municipalité de Vincennes.* A.D. Val-de-Marne. 1 M 1137. A.M. de Vincennes 101/1.P. 296 à 341 et 525 à 533.

Registres paroissiaux de Vincennes. A.M. Vincennes E 2/33.

NOTES COMPLEMENTAIRES

- 1 - Les "citoyens actifs" ont été définis par divers décrets de 1789 et 1790 comme majeurs de plus de 25 ans et payant certains impôts dont la taille.
- 2 - Le sens de certains mots s'est modifié en deux siècles. Ici "scrutin" peut aussi se lire "vote", "énumération" par "décompte" et "billets" par "bulletins".
- 3 - Par "pluralité absolue", entendre "majorité absolue".
- 4 - La garnison du château de Vincennes se composait depuis 1755 d'une compagnie de bas-officiers invalides d'une trentaine d'hommes. De bas-officiers, ceux-ci devinrent en 1790 sous-officiers. Révolution oblige !
- 5 - Les Vincennois avaient élu leur Conseil municipal le 2 février 1790. On trouvera le compte-rendu de cette Assemblée dans le chapitre sur "Les élus municipaux de Vincennes" dans l'ouvrage sur "La Révolution française dans le Val-de-Marne", réalisé et édité par CLIO 94.



**UN GENTILHOMME DE SUCY,
HOMME D’AFFAIRE ET GRAND COMMIS
OU LE DESTIN DE PIERRE BENEZECH (1749-1803)
PENDANT LA REVOLUTION**

C’est désormais une banalité de constater que la France révolutionnaire de 1789 a vu l’éclosion d’une nouvelle génération d’hommes que le vaste bouleversement des institutions et des mentalités a mis en évidence. Sans affirmer, ce qui serait péremptoire, que sans la Révolution ces hommes n’auraient pu exploiter leurs possibilités, il est juste de souligner que celle-ci a été le catalyseur de leurs talents en ouvrant bien souvent à leurs destinées, des carrières auxquelles ils n’auraient point songé au départ. Tel est le cas de Pierre Bénézech, dont la triple vie de gentilhomme terrien, d’homme d’affaires et de grand commis, reste à bien des égards très révélatrice de l’époque.

Pierre Bénézech est né le 8 avril 1749 à Montpellier, d’une famille originaire du village de Montpeyroux (dans l’actuel département de l’Hérault), famille de bourgeoisie aisée en voie d’introduction dans le deuxième ordre, la noblesse, ordre auquel elle n’a pourtant pas accès, ce qui n’empêche pas son père de prétendre au titre d’écuyer. Ce dernier, Joseph-François Bénézech (ou de Bénézech) est de son état secrétaire du roi près la chambre des comptes de Montpellier, receveur à la cour des Aides et attaché à l’administration des domaines, un notable donc, qui de son mariage avec sa compatriote Catherine Quattrefages, a deux fils, Pierre et Joseph dont, semble-t-il, il suit de près l’instruction dispensée au collège de leur ville natale (1).

Ses études terminées, Pierre Bénézech est placé en apprentissage chez l’avocat Jean Albisson, lequel l’initie aux mécanismes subtils de l’administration des états de Languedoc où la pérennité du droit romain fait que, sans parler encore de démocratie, la responsabilité des affaires est plus partagée qu’ailleurs. Les pays d’Etat en effet, à la fin de l’Ancien Régime, jouissent de plus de privilèges que les pays d’élection et les ressortissants de ces derniers se considèrent davantage comme “sujets actifs” du roi de France. A Montpellier à la même époque, un autre enfant de ces familles de robins fortunés commence lui aussi sa carrière dans le même cercle étroit du barreau et des états, un certain Jean-Jacques-Régis de Cambacérès. On ne sait si les jeunes gens, qui n’ont que quatre ans de différence (Cambacérès naît en 1753), se connaissent, mais le 10 juin 1772, Pierre Bénézech prend une longueur d’ayance en devenant maire de Roquesolmes puis un an plus tard, procureur des états en leur députation, fonction qui le contraint bientôt à s’installer à Paris.

On ignore pourquoi, six années plus tard, le jeune Languedocien entame alors une seconde carrière, dans le monde bien différent des affaires privées. Peut-être la mise à disposition par son père de sa part d'héritage l'oblige-t-elle à investir son capital.

C'est effectivement possible, mais on ne peut que s'étonner qu'à la suite de la formation qu'il a reçue, il ne se soit pas résolu à l'achat d'une charge. Quoi qu'il en soit, le 10 décembre 1778, Pierre Bénézech, qui entre dans sa vingt-neuvième année, avec ses associés Lafont et Penot, se rend acquéreur du privilège des "Affiches, Annonces et Avis divers", publication issue du "Journal Général de France", lui-même né de l'ancienne "Gazette" de Théophraste Renaudot dont les droits étaient demeurés depuis plus d'un siècle dans le patrimoine de ses descendants (2).

Cette publication, ancêtre des petites annonces contemporaines, que chaque journal ou magazine se doit aujourd'hui de faire figurer dans ses colonnes, paraît trois fois par semaine, sous la forme d'un document de treize pages et compte trois mille abonnés qui, chacun paye 30 livres s'il demeure à Paris, 37 livres 10 sols s'il demeure en province. Il s'agit donc d'une affaire prospère, même si une clause du privilège risque d'en freiner le développement : le huitième du prix de chaque abonnement doit être reversé au ministère des Affaires étrangères, si le tirage dépasse les 3000 exemplaires.

Que trouve-t-on dans les *Petites Affiches* ? Des observations sur la météorologie, le prix des denrées alimentaires, le tirage des loteries, le départ et le retour des vaisseaux, les potins de la Cour, mais aussi des chroniques littéraires rédigées par l'abbé Aubert qui en demeure le principal rédacteur jusqu'à son remplacement tardif par Ducray Duminil. En bref, comme elle se définissent elles-mêmes, les *Affiches* relatent "...tout ce qui arrivera d'intéressant et de nouveau tant dans la capitale que dans les principales villes du royaume... Ces objets deviennent ainsi plus piquants parce qu'ils sont de fraîche date et que le public en aura par cette voie les prémices (3). A la demande de Pierre Bénézech, la publication devient alors quotidienne et agrémentée ... d'une chronique de propositions de mariage qui connaît soudain un grand succès, même si certaines bonnes âmes s'offusquent, à l'époque, de cette initiative jugée par eux *indécente*. On dit même que le roi ne manque pas de se faire livrer le journal, dès sa parution.

Dans le même temps, Bénézech qui a plusieurs cordes à son arc, prend à la demande de Vergennes, la direction du bureau des correspondances coloniales, installé à Paris, rue Neuve Saint-Augustin, institution mi-officielle, mi-privée qui consiste à avancer des liquidités aux colons français d'Outre-atlantique, lesquelles étaient remboursées ultérieurement en denrées coloniales, le sucre et

l'indigo principalement (4). L'affaire cependant va, à la longue, se révéler moins fructueuse que les *Petites Affiches*, car la guerre maritime franco-anglaise compromet gravement le circuit des marchandises, situation qui ne fera qu'empirer avec la Révolution. Pierre Bénézech ne pourra, malgré ses efforts, récupérer les sommes qu'il avance en ce temps là et ce sera un des soucis majeurs de son existence. Cette Révolution de plus, qui en 1789 commence à renverser l'ordre établi, balaye avec lui les privilèges dont ceux de la presse traditionnelle. Profitant de la nouvelle loi instituant la liberté de la presse, le rédacteur des *Petites Affiches*, Ducray-Duminil, lance aussitôt sa propre publication, *Le Journal d'Indications, d'Annonces et Petites Affiches*, lequel emporte avec lui la plupart des abonnés. Autant dire que la Révolution, à laquelle Pierre Bénézech, comme la plupart des hommes de sa génération est favorable, commence par le ruiner. Il est notable que jamais dans toute sa vie, il ne s'en plaindra. A vrai dire, notre homme d'affaires ne se retrouve pas en chemise, soit tout à fait sans rien, puisqu'il lui reste le bien qu'il tient du chef de sa femme, c'est-à-dire l'ancienne seigneurie du Petit-Val à Sucy, consistant en un important domaine avec son château, jadis fief des seigneurs de la Tour de Mesly, passée tout au long des XVIème, XVIIème et XVIIIème siècles en quantité de mains dont celles du propre frère de madame de Pompadour, Abel Poisson, marquis de Marigny et de Vandières qui, en 1752, fit rebâtir par Ange-Jacques Gabriel l'actuel château, élégante demeure dans laquelle Pierre Bénézech se retire alors.

Son épouse, en effet, née Thérèse-Catherine Saget, fille d'un riche conseiller au parlement de Paris, tenait le Petit-Val de son premier mari, le baron Claude-Théophile de Boeil, de son état colonel au régiment de Languedoc, décedé le 1er octobre 1776 en lui laissant trois enfants, un fils et deux filles, prémices d'une importante famille puisque, par la suite, elle donnera deux autres filles à Bénézech. Ce dernier avait tout de suite aimé cette terre dans laquelle il faisait de longs séjours. Il entreprit aussitôt de la mettre en valeur, en commençant par l'assèchement des marais et en poursuivant par l'expérimentation de nouvelles techniques comme la culture de la pomme de terre et l'élevage du mérinos. Passionné d'agriculture et adepte des théories physiocratiques, le châtelain du Petit-Val consignait soigneusement le résultat de ses recherches dans un supplément des *Petites Affiches*, intitulé *Le pauvre cultivateur de Sucy* et dont les numéros parurent régulièrement tout au long des années 1788-1790. Le seigneur-physiocrate se doublait de plus d'un philanthrope puisque pendant ces mêmes années, il mit son potager à disposition des nombreux miséreux de la paroisse de Sucy, offrant chaque jour 150 "souples économiques" ce qui permit alors aux plus démunis de tenir le coup au plus fort de la disette (5).

Inutile donc de préciser que Pierre Bénézech jouit alors d'une très grande popularité dans sa petite cité d'adoption et tout naturellement, lorsque Sucy

devient commune de canton en 1790, est-il élu juge de Paix et commandant de la garde nationale puis, en 1791, administrateur du département de Seine-et-Oise. La Révolution qui vient de lui ravir sa fortune lui donne donc une nouvelle chance et il sait la saisir en mettant à son service ses capacités, sans que, toutefois, il ne se compromette à aucun moment, dans les inévitables excès du nouveau régime. En fait, très rapidement, se dégage le trait fondamental qui explique sa carrière future : Bénézech est un technicien modéré.

Au lendemain du 10 août 1792, l'administrateur de la Seine-et-Oise se voit chargé d'assurer l'équipement des volontaires en nourriture, habillement et armement. Dans cette tâche, il fait preuve d'un sens apprécié de l'organisation. Un an et demi plus tard, le Comité de salut public, qui fait office de gouvernement, l'appelle à l'occasion de la suppression des ministères et de leur remplacement par douze commissions, à présider la IIème, celle de l'armement et des poudres.

En pleine crise politique (la lutte des montagnards contre les girondins, celle des montagnards entre eux et celle des thermidoriens contre les montagnards), en pleine crise stratégique (la coalition de l'Europe contre la France révolutionnaire), enfin dans une totale incertitude du lendemain, Pierre Bénézech se livre à ses nouvelles activités avec un calme, une patience et une sérénité qui étonnent encore. Plus que jamais en effet, le ci-devant seigneur du Petit-Val agit exclusivement en technicien bonasse, continuant imperturbablement son chemin dans les dédales complexes et sulfureux de l'administration républicaine naissante. Avec l'aide des savants du moment (Chaptal, Fourcroy et Guiton); il oriente assez efficacement la campagne de recherche du salpêtre, fait activer la fabrication des armes et réorganise l'arsenal de Versailles où, pour accélérer la rentabilité, il installe plusieurs familles du Palatinat, afin de mettre au moins le système de fabrication de la carabine, alors inconnue en France.

La chute de Robespierre le 9 thermidor, ne compromet nullement la carrière de ce technicien modéré qui, jusque-là, ne s'est guère engagé dans les conflits internes de la Convention. Aussi celle-ci l'installe bientôt à Paris, au palais Mazarin (notre actuel Institut) où, dès l'année 1795, il prend la direction générale des poudres avec mission de poursuivre et d'étendre au niveau national, l'action qu'il a conduite en Seine-et-Oise. Parmi les invités de sa table, alors fameuse pour son excellence, car l'homme, gourmand, s'est entre temps empâté et commence à souffrir de la goutte, un obscur jeune général d'artillerie nommé Napoléon Bonaparte ; on en reparlera.

Mais la Convention cesse d'exister et une nouvelle institution lui succède, le Directoire, en vertu de l'application de la constitution de l'An VIII. Le pouvoir

législatif est confié à deux chambres, le Conseil des Cinq Cents et le Conseil des Anciens et le pouvoir exécutif à un directoire de cinq membres dont les premiers sont La Revellière-Lépeaux, Letourneur, Rewbell, Carnot et Barras, lesquels à leur tour, désignent sept ministres : Merlin de Douai à la Justice, Aubert-Dubayet à la Guerre, Truguet à la Marine, Delacroix aux Relations extérieures, Taitpoul aux Finances, Cochon de Lapparent à la Police et... Pierre Bénézech à l'Intérieur. C'est on l'imagine bien, une promotion spectaculaire d'autant que, contrairement à ses collègues, il n'est ni ancien conventionnel, ni même nouveau député et encore moins chef (ou tout au moins membre influent) d'un parti. A quarante-six ans, Bénézech peut s'estimer heureux...

S'il est là cependant, ce n'est pas tout à fait un hasard. Dans ce régime naissant où déjà, la corruption règne à tous les niveaux, l'ancien administrateur du département de Seine-et-Oise fait en effet figure d'homme honnête. On se souvient pourtant que la Révolution l'avait ruiné, comme d'autres qui, profitant de leur position, ont sans vergogne refait leur fortune aux dépens souvent des intérêts de l'Etat. Tel n'est pas le cas de Bénézech dont tous les contemporains soulignent la probité. Cette probité du reste, explique que le vertueux pouvoir du gouvernement de Robespierre l'avait appelé à la commission des poudres. Elle explique encore son élévation au gouvernement : Bénézech ministre, c'est une apparence, une sorte de gage destiné à montrer au public que la République est aux mains d'hommes probes (ce qui permettra à certains comme Barras, de se remplir les poches en sous-main). L'intéressé du reste, est assez fin pour ne pas être dupe de ce que pense de lui son futur voisin (6) et, semble-t-il, s'amuse d'une situation qui il est vrai, fait de lui un des hommes les plus en vue de France. Mentionnons au passage qu'il ne travaille pas seulement pour l'honneur puisque son traitement est de 50000 F. ce qui n'est pas rien, mais peu de chose à côté des "pots de vin" des commissaires des guerres ou autres spéculateurs proches du pouvoir.

Organisé le 10 avril 1791, le ministère de l'Intérieur de l'époque est à la fois moins et plus important que de nos jours. Moins important parce qu'il n'a pas la police, administrée par un autre membre du gouvernement ; plus important parce qu'il a sous son autorité non seulement l'administration générale de la République et les assemblées politiques, mais encore les établissements publics relatifs aux pauvres, les ponts et chaussées, les voies de navigation, l'agriculture, le commerce intérieur, les manufactures, les monuments, les Beaux-Arts et, ce qui n'est pas négligeable sous la Révolution, les fêtes publiques et patriotiques (7). La tâche n'est donc pas facile au moment où la misère sévit un peu partout, où l'ordre public est chancelant et où les administrations départementales ressentent encore les soubresauts de la crise politique de l'année 1794. D'entrée de jeu, Pierre Bénézech exhorte celles-ci au calme par une lettre circulaire du 22 brumaire An IV, dans laquelle il les met en garde contre "les

fanatiques et les anarchistes”, qu'ils soient religieux, politiques ou émigrés, document qui démontre, s'il en est besoin, que son programme d'action est naturellement, le gouvernement au centre.

Cela dit, la tâche n'est pas simple en ce printemps de la sixième année de la Révolution. Les administrations départementales sont en crise, le désordre règne à peu près partout et surtout, la disette est générale. Le 23 mars, le nouveau ministre de l'Intérieur constate qu'il n'a en stock que de la farine pour cinq jours, pratiquement plus de viande et très peu de bois. Aussitôt il fait acheter 250000 quintaux de graines (les navires de la République vont en chercher jusqu'en Algérie) afin de faire baisser le prix du blé, qui passe alors de 60 à 45 F. le sac, ce qui permet de ramener le pain à son cours normal de trois sous la livre. Pour ne pas cependant grever son budget et aussi pour déshabituer le peuple de Paris de l'assistance à laquelle il commençait à prendre goût, le gouvernement décide bientôt de supprimer les distributions à bas prix (150 000 livres de pain et 10 000 livres de viande !), à l'exception des hôpitaux et des familles de soldats servant sur le front. Bénézech a enfin les coudées franches pour mettre en application son idée, la libéralisation du marché.

Après la tentative de dirigisme de ce dernier par le Comité de salut public, la libéralisation progressive de l'activité économique française est ressentie comme un soulagement. Mais il ne paraît pourtant pas qu'il s'agisse d'une volonté idéologique. C'est parce que la situation militaire avait causé de graves perturbations du système que la Convention robespierriste s'était résolue à centraliser, malgré son peu de goût pour l'interventionnisme ; c'est parce que la situation extérieure s'améliore que le Directoire relâche le frein. La Révolution une fois de plus, s'improvise au jour le jour. Malgré la fameuse anecdote racontée par Lacretelle, le meilleur chroniqueur du moment (8), c'est en fait le successeur de Bénézech, François de Neufchâteau, le véritable rénovateur de l'économie française, celui qui, pour cette tâche, sera le premier à se servir des statistiques. Pierre Bénézech pourtant, sait exploiter ses succès et ne peut manquer d'être satisfait de ce rapport de police qui l'informe que l'opinion publique le surnomme "le second Roland" (9).

La crise, si non résolue, du moins écartée, Pierre Bénézech peut se consacrer à la réorganisation de son ministère. Il réduit une bonne partie de ses effectifs (qui passent de 666 employés à 193) et transforme les cinq directions de l'administration centrale en trois services. Dans le même temps, il ordonne la réouverture des musées et des bibliothèques publiques, développe les sociétés d'encouragement d'agriculture, du commerce et des arts, commande la réédition des œuvres d'Olivier de Serres, qu'il révère et redonne vigueur à l'Ecole centrale créée par la Convention, qui devient le 14 fructidor An III (1er septembre 1795) l'Ecole polytechnique.

Cette Année-là, le ci-devant seigneur du Petit-Val va pouvoir mettre en pratique la volonté d'apaisement qui suit le règne de la Terreur. Ainsi au mois de frimaire An IV (novembre 1795), est-il chargé d'une mission délicate : celle du devenir de l'unique rescapé du Temple, Marie-Thérèse de France, dernier enfant vivant de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui croupissait dans la sinistre forteresse depuis bientôt presque deux ans, avec toutefois plus d'égards qu'on ne le croit généralement. C'est en collaboration avec son collègue ministre des Relations extérieures que Bénézech négocie avec le gouvernement autrichien l'échange de l'infortunée princesse contre les personnalités républicaines retenues par ce dernier en otage, Camus, Bernonville, Quinette, Lamarque, Maret et... Drouet, le fameux fils du maître de poste de Sainte-Menehould qui, lors de l'équipée de Varennes, avait reconnu les illustres fugitifs.

Dans cette affaire le ministre fait preuve de beaucoup de tact et offre même à Madame Royale, aux frais de la République, un trousseau complet que cette dernière préfère en fin de compte refuser. Le grand jour a lieu le 27 frimaire (18 décembre) à minuit. Bénézech se présente au Temple, reçoit la Princesse des mains du commissaire civil préposé à sa garde, la fait entrer dans sa propre voiture et la conduit rue de Bondy, où un détachement militaire la conduira à la frontière autrichienne en compagnie de madame de Saucy (fille de la nourrice de Louis XVI), du valet de chambre Hue et de quelques familiers de l'ancienne cour. L'échange aura lieu à Bâle, le 5 nivôse suivant (26 décembre). Si le succès diplomatique est complet (l'Autriche signe un peu plus tard un armistice avec la France), il n'en est pas de même sur le plan politique et c'est une véritable campagne de presse qui s'orchestre contre Bénézech dans les feuilles de gauche. "Le Journal des Hommes libres" parle ainsi du "ministre Bénézech qui regrette son maître Capet" et "l'Ami des Lois" raille "la famille Bénézech qui a passé la nuit au bal", racontant que "le cher ministre promenait encore à deux heures du matin sa rotondité dans les foyers de l'Opéra, pendant que son épouse, qui a deux fils émigrés, le suivait nonchalamment avec ses demoiselles". Un rapport de police va même jusqu'à prétendre que "dans les concerts qui se donnent aux salons de son épouse, les domestiques ont ordre de ne jamais user du terme de citoyen".

Atteint dans son honneur et dans ses convictions, Pierre Bénézech présente alors sa démission au Directoire, mais celle-ci est refusée. Pour se racheter aux yeux de l'opinion publique, il ne lui reste plus qu'à s'investir dans un dérivatif, les fêtes patriotiques dont le peuple est friand, manifestations auxquelles le Directoire attache beaucoup d'importance. Plusieurs décrets de sa plume régissent donc la commémoration de la jeunesse, des époux, de la vieillesse, de l'agriculture, des arts et du commerce, de même que la commémoration du 9 thermidor, de l'exécution de Louis XVI ou de la fondation de la République, genre certes périssable mais dans lequel, aux Tuileries comme au Champ-de-

Mars, s'édifie progressivement la notion de patriotisme et de fait, le rassemblement des Français, même si de nos jours l'inévitable procession de vieillards en toge et de vierges couvertes de fleurs nous paraît d'un maniérisme affecté.

Au mois de janvier 1797, le ministre de l'Intérieur entreprend un voyage de propagande dans la Belgique nouvellement conquise et devenue département de la République, périple qui le conduit à Bruxelles, Louvain, Anvers, Malines et Gand, sous une succession de feux d'artifice et d'arcs de triomphe. Mais un courrier de son cabinet le rappelle bientôt à Paris où vient d'éclater une nouvelle conspiration. De quoi s'agit-il ? D'un groupe de royalistes nostalgiques qui rêvent un peu trop haut, d'une restauration de l'Ancien Régime et s'agitent dans ce sens. Ces hommes sont : Lavilleheurnois, Duverne de Presle et l'abbé Brottier. Ils sont bientôt trahis par un cordelier défroncé, devenu chef d'escadron au 21^{ème} Dragon, lequel travaille pour le compte du gouvernement. En fait, c'est naturellement ce dernier qui a monté la conspiration en conduisant les conjurés à passer à l'action pour mieux étouffer toute tentative de dérive monarchique. Le problème est que dans les papiers saisis, on trouve une indication : "en cas de succès, laisser Bénézech à l'Intérieur". Cela ne veut pas dire que l'intéressé ait trempé dans l'affaire (on connaît trop sa prudence habituelle), mais le voilà suspecté de sympathies royalistes, du moins aux yeux de ses détracteurs qui ne se privent pas de faire mousser l'affaire.

Aussitôt Bénézech adresse une justification au Directoire : "j'apprends, écrit-il le 26 pluviôse, par la lecture des pièces du complot, que je suis porté sur la liste des hommes à mettre en place par la faction royaliste. Je dois être d'autant plus étonné de cette marque de confiance que je ne connais aucun des agents de la faction et qu'eux-mêmes me connaissent fort mal...". Mais il a beau publier sa défense, l'étiquette de "crypto-royaliste" lui colle à la peau et sa place au gouvernement est désormais compromise. Le 8 pluviôse An IV (26 janvier 1796) il démissionne donc, mais Rewbell et Carnot refusent. Ce n'est qu'un répit car Barras prépare dans l'ombre l'épuration qui le conduira bientôt au coup d'état de fructidor. Bénézech reste-t-il jusque-là ? Non car deux mois plus tôt, le 26 messidor (14 juillet), le voici limogé "en douceur". C'est pour lui une chance car en fructidor, le personnel politique renversé par Barras prendra le chemin de la déportation ; son exil à lui, c'est le château du Petit-Val à Sucy où il retrouve avec plaisir sa ferme et ses recherches agronomiques dont il rend compte à la Société d'agriculture de Versailles, qu'il a fondée.

Cette nouvelle existence, qui ressemble fort aux dernières années de l'Ancien Régime, dure un peu plus de trois années, jusqu'au 30 novembre 1799 exactement, jour où Bonaparte, son ancien protégé devenu Premier Consul de la République, le nomme au Conseil d'Etat, section de l'Intérieur que préside l'ancien constituant Roederer. C'est là qu'il prépare le projet de loi qui prévoit la reconstruction de la place Bellecour à Lyon, œuvre peu connue de cet infa-

tigable administrateur. Un an plus tard, Bonaparte fait de lui l'un des quatre administrateurs du palais des Tuileries avec Lucay, Didelot et Rémusat, c'est-à-dire les maîtres de cérémonies de la nouvelle cour. Sur ce sujet, "Le Journal des débats" du 12 pluviôse (21 janvier), raconte l'anecdote suivante, très révélatrice de l'état d'esprit de l'ancien ministre de l'Intérieur : "Bonaparte, croyant que le palais qu'on lui prépare serait prêt, voulait en prendre possession le 2 pluviôse. Le citoyen Bénézech lui répondit que tout ne pouvait être prêt et le pria d'ailleurs d'observer que ce jour correspondait au 21 janvier (c'est-à-dire la date anniversaire de l'exécution de Louis XVI). Je vous remercie de cette observation, lui répondit avec sensibilité (sic) le Premier Consul. Non, je n'eusse point entré ce jour-là aux Tuileries".

Ce rôle pourtant de chambellan d'un monarque républicain qui n'allait pas tarder à ceindre la couronne d'empereur ne convient guère à Pierre Bénézech qui le juge inadapté à ses fonctions. Aussi, las de gérer l'étiquette, demande-t-il à son ancien protégé un poste de préfet et pas n'importe où, dans ces colonies d'Outre-Atlantique où, on s'en souvient, une partie de sa fortune est toujours bloquée depuis 1789. Le Premier Consul accepte et le nomme préfet colonial au Cap, c'est à dire l'actuelle Saint-Domingue qui était encore française. Accompagné de son frère, de son épouse et de leurs deux filles (le reste de la famille est déjà sur place) et du général Leclerc (époux de Pauline Bonaparte), engagé lui, pour mater la révolte de Toussaint Louverture, l'ancien ministre du Directoire embarque pour la dernière de ses aventures puisque sitôt arrivé, il contracte la fièvre jaune et doit s'aliter dans d'atroces souffrances. Le 13 juin 1803, alors qu'il vient de fêter sa cinquante quatrième année, Pierre Bénézech succombe, bientôt suivi de sa femme, de son frère et de Leclerc lui-même.

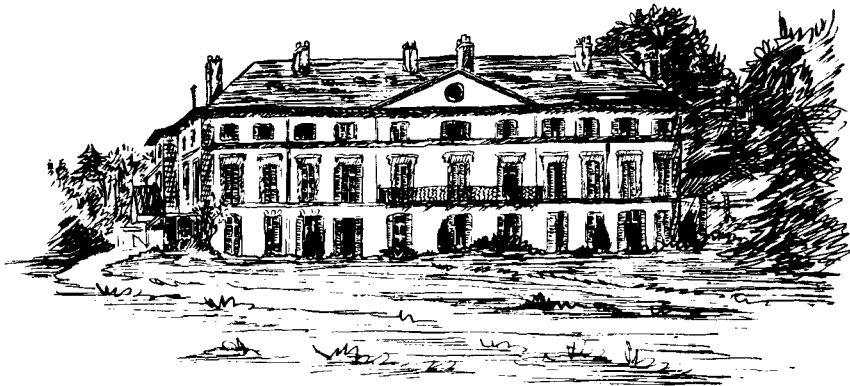
Ainsi s'achève le destin de ce sucycien appelé peut-être malgré lui à jouer un rôle dans cette Révolution dont il ne fut qu'un des multiples protagonistes. A l'heure où les passions se déchainent en faveur de la Révolution ou contre elle, il est notable de souligner que cette riche et controversée période a aussi produit des talents moins connus que les grands orateurs, les chefs de partis, les extrémistes de quelque bord que ce soit lesquels, à la manière de Pierre Bénézech, ont apporté avec patience et sérénité leur contribution à l'édification de notre première démocratie. Cela au moins, justifie qu'il mérite de ne pas être oublié.

Soucieux de ne pas laisser sa descendance livrée à un destin précaire, Napoléon pensionna ses deux filles survivantes de 900 livres chacune et les envoya chez madame Campan parfaire leur éducation. Elles n'en sortiront que pour épouser, la première un colonel de hussards, la seconde un secrétaire d'état du grand duché de Berg. L'éloge du préfet fut prononcé deux fois à la Société d'agriculture du département de Seine-et-Oise, le premier par Cadet de Vaux

le 2ème jour complémentaire de l'An X, le second par Antoine Challan le 7 messidor An XI.

Quant au château du Petit Val à Sucy, il fut vendu en 1804 au ménage Grandin pour la somme de 125000 F. après avoir failli être acquis par Joséphine de Beauharnais, avant que celle-ci ne découvre la Malmaison, selon une tradition qui est peut-être fantaisiste... Il changera du reste plusieurs fois de mains au cours du XIXème siècle, en 1812, 1819, 1835 et 1891, avant de devenir la maison de la congrégation des Filles de Marie Immaculée et, beaucoup plus tard, l'établissement d'enseignement secondaire qu'il est toujours.

Jean-Pierre Thomas.



.Petit Val - Bénézec.

- (1) Joseph Bénézech, dit "Bénézech-Saint-Honoré" deviendra sous la Révolution et l'Empire, officier du génie et mourra la même année que son frère, en 1803.
- (2) C'est l'un de ceux-ci, Lebas de Gourmont qui, pressé par ses créanciers, cède ses parts à Bénézech.
- (3) Hatin, *Histoire de la Presse*. Paris. 1859. Tome II.
- (4) et recueillies par la sucursale bordelaise de la société, installée à Bordeaux.
- (5) Le château du Petit-Val à Sucy, a longtemps conservé ses bâtiments agricoles : "grange, laiterie, vacherie, pressoir, bûcher, lavoir, greniers, hangars et ateliers divers, habitation du régisseur, ainsi qu'une glacière, grotte souterraine dans laquelle la glace de l'hiver pouvait être conservée jusqu'aux jours de canicule", (*C'était Sucy*, Société archéologique de Sucy, Vincennes 1977). Le parc d'autre part, planté d'essences rares, possédait de surcrois une orangerie et une "fabrique", en l'occurrence un petit temple "à la paix". Cependant, malgré la position de Bénézech à Sucy, le domaine sera mis un temps sous séquestre, à cause de la présence de son beau-fils dans l'émigration.
- (6) Barras achète bientôt le château de Grosbois, tout près de Sucy qui, avant la Révolution, appartenait au comte de Provence, frère cadet de Louis XVI.
- (7) Ses prédécesseurs furent Saint-Priest (1789-17790), Montmorin (1790-1791), Lessart (1791), Cahier-Garville (1791-1792), Roland, Mourgus, Terrier, Monciel et Champion de Villeneuve (pour la seule année 1792), Garat 1793) et Paré (1793-1794). Il aura pour successeur Neufchateau (1797), Letourneur (1797-1798), Neufchateau (1798-1799) et Quinette (jusqu'en 1800).
- (8) Le Directoire, frappé de ce passage si subit de la plus cruelle détresse à l'abondance, demande à Bénézech comment a-t-il fait. Il se lève, croise les bras et ne dit mot. On réitère la question.
 - Mais qu'avez-vous fait ?
 - Je me suis croisé les bras et ainsi j'ai rendu au commerce sa liberté. Il a donc repris son cours ordinaire.
- (9) Allusion à son prédécesseur Roland de La lâtrière (1734-1793).I.
- (10) Aulard, *Paris sous la Réaction thermidorienne*. Paris. Léopold Cerf. 1903. 4 volumes.

LA RESISTANCE DANS LE SUD-EST DE LA REGION PARISIENNE

J'ai lu dans "La Renaissance", hebdomadaire communiste en date du 15 septembre 1945, que "Sucy-en-Brie fut un important centre de lutte clandestine". Est-ce excessif ?

Me fiant à la mémoire collective, je l'ai d'abord cru. J'ai changé d'avis après recherche, recherche qui coïncidait avec la célébration du bicentenaire de la Révolution française ; beaucoup considèrent que l'esprit de la Résistance s'y rattache étroitement. Les Sucyens ne sont pas restés à l'écart de la plus formidable lutte idéologique qui ait jamais secoué l'humanité. Sucy s'est trouvé au carrefour de plusieurs systèmes de résistance qui couvraient au moins seize localités, cités qui cernaient les bois de Notre-Dame :

Férolles, Lésigny, Marolles, Villecresnes, Limeil-Brevannes, Boissy-Saint-Léger, Sucy, Noiseau, Ormesson, La Queue-en-Brie.
ou échelonnées le long de voies de communications (nationales 4 et 19, Marne et Seine :

Valenton, Bonneuil, Créteil, Saint-Maur, Chennevières.

Le sud-est de la région parisienne se prêtait à ces actions ; l'épais tissu urbain qui enveloppe Paris, s'effiloche en vastes étendues ponctuées de bourgades, fermées par les bois de Notre-Dame (2000 hectares en 1939), frôlant à l'ouest la forêt d'Armainvilliers et à l'est les bois de la Grange prolongés par la forêt de Sénart.

Les actions des résistants ont pu s'appuyer sur deux centres importants : Champigny et Villeneuve-Saint-Georges.

Deux types d'activité économique se rencontraient : des entreprises industrielles comme la C.I.B. ou Félicia-Lancia à Bonneuil, Alkan à Valenton, la verrerie de Saint-Gobain à Sucy, étaient environnées de larges secteurs ruraux, propices à l'approvisionnement clandestin.

Le contexte politique était un autre élément porteur. En 1935 à Sucy, communistes et socialistes obtiennent la confiance de 33,5% des électeurs inscrits, Bonneuil et Ormesson limitrophes, se dotent d'une équipe municipale communiste. En 1936 dans un rapport adressé au ministère de l'Intérieur, le préfet de Seine-et-Oise écrit : "Les élections municipales ont marqué un très net progrès des forces de gauche. Il est certain que cette indication va être

confirmée par le scrutin législatif". Le Front populaire fait face aux partis "nationaux" ; thème qui va perdurer sous Vichy d'abord et bien plus tard au centre d'autres campagnes électorales.

Le Front populaire, écrit le Préfet, veut enrayer fascisme, chômage et crise : c'est l'amorce des thèmes développés logiquement par la Résistance ; c'est contre la révolution et la baisse du franc que se dresse le Front national (groupement des partis conservateurs, à ne pas confondre avec le mouvement de résistance).

M le Préfet voit juste : dans le canton de Boissy, le communiste Benoist l'emporte avec 4468 voix contre 3748 à son adversaire ; à Sucy il obtient 29,6 % des voix des inscrits au premier tour, 46,1 % au second. On peut penser que le pacte germano-soviétique dut jeter un froid, mais il restait cependant des bases politiques assez solides pour suggérer à l'historien la probabilité d'une forte organisation de résistance animée par les communistes.

La ligne qui va de la Révolution à la Résistance passe par un point intermédiaire : les grandes luttes populaires des années 30. La Résistance prolongeait cette volonté d'un mieux-vivre dans la liberté et la dignité ; est-ce ce qui explique que les premiers résistants furent pour la plupart issus de ces mouvements ? que la Résistance fut le rejet constructif de l'oppression, en ces jours où certains s'efforcent de dénaturer l'histoire, n'est-il pas bon de le rappeler ?

Voici quelques exemples de motivations :

Achille Fontana habitait la cité verrière, rue Couturaud à Sucy. Sculpteur sur marbre en Algérie, devient conducteur de machine à la verrerie. Le contraste entre les conditions de vie et le travail des colons et celles de la population ouvrière française le révoltent ; il adhère au P.C.F., est élu délégué C.G.T. C'est tout naturellement que, dans le prolongement de cette activité militante il passe à l'action clandestine, puis à la clandestinité complète. Arrêté, déporté en Allemagne, il est porté "disparu". Sa famille n'a pu encore obtenir son inscription sur les stèles dédiées aux victimes du nazisme.

Monie Florentin de Bonneuil, est issu d'une famille militante. Il adhère aux Jeunesses communistes (J.C.). Pourquoi participe-t-il à la Résistance ? "Les Allemands vous savez, c'était pas du gâteau ! J'ai travaillé chez eux, on faisait jusqu'à 60 heures par semaine ! Et puis...tout ce qui s'est passé, il fallait quand même réagir un peu, hein ! Heureusement qu'il y a eu la Résistance, sans la Résistance on ne peut pas dire que les Américains seraient entrés comme ça !".

Félix Paknadel ne fait pas de politique. Pour éviter d'être dénoncé comme juif par un collaborateur, il s'enfuit. Au hasard d'une rencontre, il est recruté

dans un mouvement ajiste de Saint-Maur, par Pierre Genty.

En 1943, M. Bruyelle vit à Paris où il distribue des tracts. En avril 1944 il se marie, s'installe chez ses beaux-parents à Noiseau, cherche le contact avec la Résistance locale, le trouve par l'intermédiaire de M. Guilloteau (Ferdinand). Qu'est-ce qui le pousse à cette démarche ? pas la politique, non ! "J'étais contre l'agresseur, contre l'oppression".

Après ces quelques exemples, pourquoi ne pas voir de plus près :
Quels furent les chemins du refus.
Comment agit la Résistance dans notre secteur.

LES CHEMINS DU REFUS

I - 1939.

Premières atteintes aux droits de l'homme, les libertés amputées. 26 septembre : un décret-loi dissout "de plein droit le parti communiste, toutes organisations ou tous groupements de fait qui s'y rattachent et tous ceux qui, affiliés ou non à ce parti, se conforment dans l'exercice de leur activité à des mots d'ordre relevant de la III^e Internationale". Un texte à longue portée ! Mais comme le font remarquer J. Fauvet et A. Duhamel dans leur *Histoire du Parti communiste français* publié en 1977 par les Editions Fayard : "...si la répression...a découragé les sympathisants, elle a trempé les militants, et plus encore les militantes".

Ainsi pour en revenir à notre secteur, Mme Marguerite Fabre de Créteil militait à l'U.J.F.F. (Union des Jeunes Filles de France). Elle évoque une réunion de cette association communiste qui se tenait près d'un mois avant l'interdiction du P.C.F. Danielle Casanova les avait prévenues de l'approche de jours difficiles : "Vous serez appelées à faire des choses qu'on ne peut pas encore déterminer, on compte sur la fidélité des Jeunes Filles de France !" et Mme Fabre me cite pour exemple les émotions d'une toute jeune fille chargée de récupérer des armes (dont elle avait peur !) pour les transporter à un endroit convenu. La dissolution du P.C.F. souligne Mme Fabre, devait être suivie de près par de nombreuses restrictions à l'exercice du droit syndical, préparant ainsi le terrain au régime de Vichy.

II - 1940.

La débâcle, l'exode, premières initiatives populaires. L'approche des nazis vide les villes ; peur classique de comportements de soudards victorieux ; qui aurait prévu la méthodique destruction de l'esprit humain que tenta l'occupant ? A Sucy les édiles eux-mêmes ont pris la route, sauf M. Vybert. Autour de lui se constitua ce qu'on pourrait appeler un comité autogestionnaire.

A Noiseau : "On est resté à quelques uns, raconte. M. Ghénault, Paulvaiche, Granchef, Beauoin, mon père, une dizaine de familles, quelques personnes âgées. Les vaches meuglaient, pas traites depuis deux ou trois jours. Contelli, boulanger de Boissy, faisait encore du pain ; alors tous les jours on allait à vélo chercher le pain, on nourrissait les gens, on s'est occupé des vaches, on écartait les maraudeurs des maisons abandonnées".

III - Sous l'occupation.

Droits de l'homme bafoués, dernières libertés supprimées, faim, froid, peur, sont le lot des Français.

Dans le droit fil de la Révolution, la Résistance combat pour rétablir et rénover les droits de l'homme ; on assiste sous l'occupation à bien plus qu'un retour en arrière, c'est de la futurologie noire, les acquis, les méthodes des sciences et des techniques utilisés pour remodeler l'humanité. Parmi les libertés supprimées, le droit d'association... Même les associations d'anciens combattants sont dissoutes ou contrôlées, comme le rappelle le texte de loi "portant création de la Légion française", signé le 29 août 1940 par le général Weygand, au nom du maréchal Pétain. Le 19 mars 1941 M. Thébault, président de la section U.N.C. de Sucy, adresse une convocation à ses membres ; il s'agit de ranimer la flamme de l'Arc de triomphe : "...ni drapeau, ni insigne, telle est la consigne que nous transmet le Comité de la Flamme", prévient-il et il ajoute : "Il ne nous est pas permis de tenir l'assemblée générale prévue par nos statuts".

Les droits de l'homme bafoués, ce sont aussi la faim, le froid. A Sucy Mme Champenois défonçait le mâchefer des allées de son jardin pour récupérer quelques bribes de mauvais coke ; M. Raunet, cousin de Pierre Raunet abattu par les nazis à la libération raconte : "On allait voler du bois à minuit dans le parc à côté, chercher du bois mort dans les marais de Bonneuil ; près de la verrerie des camions déversaient du mâchefer, tout le monde grattouillait pour avoir un peu de coke. Il n'avait jamais fait aussi froid, il gelait à pierre fendre, il y avait de la glace sur le lit, sur la couverture, le matin".

La peur en plus, quand *on n'est pas comme tout le monde*. Mme Fontana avait des amis juifs charmants, une grande partie de la famille a été déportée, deux cousines, *deux très belles filles*, finirent au four crématoire.

Mme Beer de Créteil évoque ces tristes temps : "Quand on se réveillait le matin, dans son lit, on se disait : ils ne sont pas venus ! Je prenais le train de la Bastille au retour du travail, quand j'arrivais sur le quai j'étais sauvée ! Pourquoi ? je n'ai jamais su, j'avais toujours dans l'idée que du moment que j'étais sur le quai, j'étais sauvée". **Mme Beer est juive.**

Peur et arbitraire : on arrêtait, déportait, fusillait, avec ou sans jugement ; souvent les familles ignoraient ce que devenaient les détenus. M. Charles Giard était ouvrier à la verrerie, délégué C.G.T. (non communiste). Requis par le S.T.O. il *déserte*, les F.T.P.F. l'enrôlent. Le 31 janvier 1944 il tombe aux mains de la milice. On le garde trois mois au secret. C'est par un prisonnier libéré que sa compagne, enceinte, sans emploi, apprend qu'elle peut enfin lui rendre visite. Au terme d'une de ces visites, après une longue station debout, son enfant sur les bras, un milicien daigne enfin lui dire : "Il n'est plus chez nous, adressez-vous à messieurs les Allemands". Un compagnon de captivité apprendra à cette femme, après la libération, le décès de M. Giard en Allemagne.

En 1942, Mme Beer, chassée de son travail à l'usine à gaz (n'est-elle pas juive), travaille ainsi que son mari, à l'hôpital Rothschild. On y soignait les malades du camp de Drancy. L'un d'eux confie une lettre à M. Beer ; à son retour un inspecteur l'arrête. Après un séjour au camp de Beaune la Rolande, M. Beer est déporté ; Mme Beer n'a plus aucune nouvelle. Un autre déporté l'informerait le 22 janvier 1945 que M. Beer était à Blechammer. Le camp est évacué (à pied) pour Buchenwald. "Mon mari n'y est jamais arrivé, c'est tout ce que je sais. Je pensais qu'il allait revenir, jusqu'en 1945 je n'avais que cette pensée-là dans l'idée". Mme Beer n'a pas d'enfant : "On voulait attendre la fin de la guerre. C'est pourtant le regret de ma vie".

On pourrait multiplier ces *anecdotes* : Guy Camus de Créteil n'assiste pas à son propre procès ; déporté, il meurt en Allemagne. Sa fille, militante clandestine, internée administrative entame sans jugement le long périple qui, d'un camp à l'autre, la conduit à Chateaubriand. Emile Leguillou de Bonneuil, résistant de la première heure, est arrêté sur son lieu de travail, sa femme n'est pas prévenue. Elle ne le reverra qu'en 1945.

DE L'OPPRESSION A LA RESISTANCE

"Je donne un dernier avertissement aux fauteurs de troubles qui, estimant n'avoir pas dans le passé fait assez de mal à leur pays par des revendications démagogiques, poursuivent leur campagne de haine et d'agitation par des tracts et des affiches anonymes. ...les manifestations de cet ordre entraîneront, dès qu'elles seront découvertes dans une commune de Seine-et-Oise, à titre de sanction, l'internement administratif immédiat des principaux militants communistes résidant dans la commune. Des actes de sabotage continuent à s'exercer contre le matériel des armées d'occupation. Je ne saurais assez blâmer ces tentatives aussi lâches que stupides. Celui qui se livre à ces gestes criminels est un mauvais citoyen justement exposé aux sanctions les plus sévères. Vous ne servirez utilement votre pays, tout en gagnant l'estime des autorités

d'occupation avec lesquelles je collabore en toute loyauté pour la défense de vos intérêts que par votre attitude correcte, disciplinée, digne de la réputation et des traditions françaises”.

(Versailles, le 21 octobre 1940,
Le préfet de Seine-et-Oise).

Dans cet extrait d'un texte archivé au Musée de la Résistance, le Préfet authentifie l'affirmation des communistes, exacte aussi pour notre secteur ; leur résistance remonte au tout début de l'occupation. Le Préfet définit très bien la stratégie du P.C.F. : encourager la population à défendre les acquis sociaux, tout en menant une action de guerre (de guérilla !) accompagnée de sabotages.

Le Préfet oppose les tenants de la tradition (laquelle ?) "...collaborant en toute loyauté avec les autorités d'occupation", aux fauteurs de troubles et dénonce les revendications démagogiques passées (est-ce les accords Matignon ?). Cette opposition n'est pas nouvelle non plus, Vichy ni ses représentants n'ont rien inventé, ils ont seulement imposé, avec quel raffinement. En fait, cette opposition s'inscrit dans une continuité idéologique qui ressurgit bien après la Libération dans nombre de publications. Réconcilier les classes antagonistes, réaliser l'union sacrée du capital et du travail, si possible sur une base corporatiste... Mais comment les choses se présentaient-elles dans notre secteur ?

I - La stratégie du Parti communiste (1940-1942)

1 La reconstitution du Parti.

Priorité lui est donnée, l'efficacité des ordres organisations en dépend ; "chacune des organisations existantes a son rôle particulier, bien déterminé, à jouer. Le Parti doit diriger et aider ses membres qui travaillent dans diverses organisations". Telles sont les directives émanant des interrégions parisiennes. A cette réorganisation, Louis et Georgette Walle, de Boissy, s'attellent aussitôt et cela à l'échelle du canton.

Il est difficile, près d'un demi-siècle plus tard, d'appréhender les contours précis de cette structure, en raison de leur plasticité. Elles s'appuyaient sur deux ou trois militants ; l'arrestation de l'un d'eux suffisait à les briser. La capacité du P.C.F. à faire émerger du rang des cadres nouveaux, faisait qu'une structure de remplacement se formait aussitôt, mais sa géographie pouvait être modifiée. Les structures des différentes organisations satellites du P.C.F. s'interprétraient, un même militant se trouvait impliqué dans des cadres divers. Monié, membre des J.C. militait aussi pour le P.C. était en contact avec les F.T.P. puis le F.N. et enfin les milices patriotiques, sans oublier le syndicat. S'il avait affaire à *Dartagnan* pour le P.C.F. c'est *Laffont* (Robert Géronimo)

qu'il rencontrait pour les J.C. (Laffont fut pris et fusillé). Le cloisonnement faisait que les résistants d'une même bourgade ne se connaissaient pas entre eux. Même les proches ignoraient souvent tout ; j'ai cité Mme Leguillou, la fille de Lauer, résistant sucycien, m'a confié : "Même après la Libération, mon père ne m'a jamais rien dit. Il était très secret, c'était le mot d'ordre de tous ces gens là". Même discours de la part de la fille de Jules Mahé, tourneur à la verrerie, autre résistant de la première heure : "Mon père ne disait jamais rien, sauf quand il en a eu besoin". Ainsi, elle a dissimulé des documents, des armes. Elle a discerné des contacts répétés, avec Roland Gauchy, avec les Leblanc, avec Gaston Louis, avec René Lauer, avec Jean Rivière, tous communistes sucyciens. Il y avait les longues éclipses : "Mon père était recherché par les Allemands, il a souvent été obligé de partir il était toujours à Sucy, mais il ne pouvait plus couchez chez lui...? Peu avant la Libération, mon père couchait dans les bois, c'était presque un homme des bois". Les liaisons se faisaient aussi à l'extérieur ; Mahé et Cauchy se rencontraient parfois à Paris ; il y avait des grattements nocturnes aux portes des domiciles des camarades sûrs, la pailleuse inexplicable que l'on retrouvait le matin au grenier...

2) La propagande.

Dès 1939, elle a été l'un des soucis premiers de communistes du sud-est parisien. René Livartowski, de Sucy en témoigne : "J'étais en contact avec Louis Walle, de Boissy, ainsi que Roland Cauchy, Cuvelier, Fontana, de Sucy. Je distribuais des tracts au Plateau régulièrement. Ils arrivaient ainsi que les brochures par Cuvelier, communiste et F.T.P.". Le couple Walle, de Boissy, avaient eu, on l'a vu, le réflexe pourrait-on dire, de reconstituer l'organisation de leur parti. Leur pavillon, écrit Georgette Walle, était devenu une plaque tournante de la Résistance réunissant l'axe Est-Sud avec notamment ces localités : Athis-Mons, Paray-Vieille Poste, Villiers-sur-Marne, Ormesson, Sucy, Brevannes. La propagande partait de Boissy vers les différents groupes de militants.

A Créteil, Marguerite Camus de l'U.J.F.F. sténo-dactylo (en chômage), se voit confier une machine par René Sibiel, responsable communiste. Elle tape des stencils, ils sont tirés sur une vieille bécane, chez Lucien Richard, autre responsable ; les tracts qui appellent à la lutte contre l'occupant, sont distribués à deux, un gars et une fille qui se méfient surtout de la police française. Des affiches réalisées à la main, au domicile de *Margot* sont également collées.

A Noisieu M. Thiébauld me dit : "Mon père était égoutier, il avait un sauf-conduit délivré par les Allemands ; il transportait à bicyclette des tracts de Maisons-Alfort à Noisieu ; interpellé, il racontait n'importe quoi et passait".

3) Sabotages et Syndicalisme.

9 novembre 1940 : Vichy frappe d'interdiction les associations, les syndicats

sont dissous, la Charte du Travail tente de figer les couches laborieuses, les corporations sont à l'ordre du jour. Mais, comme l'atteste le Préfet, dans les entreprises le P. C.F. affirme sa présence ; revendications et sabotages. Ainsi la V. O. clandestine circule à la verrerie : Mahé ! Henri Poirson, futur adjoint au maire de Bonneuil, anime en 1941 un mouvement de l'équipe des charpentiers de la C.I.B. Chez Félisha, Monié déclenche un arrêt de travail d'une heure ; des sabotages retardent les départs des camions à destination de l'Afrique du Nord. Les tas de bois de la C.I.B. flambent périodiquement. Georges Pouget fournit le fulminate de coton (en provenance de Novemail). Pour son activité syndicale, Louis Walle doit fuir son domicile en 1940«; Un ancien délégué syndical de la verrerie me raconte : "Le drapeau de notre section C.G.T. a été caché par François Fournil qui habitait rue Couturaud. Il l'a enroulé, bien enroulé, il a mis du papier, bien serré, il l'a mis dans son poulailler pour servir de perchoir ; pendant toute l'occupation, le drapeau est resté caché dans la cité verrière et personne n'a rien vu !".

4) La lutte armée.

Les armes ! Improvisation, récupération, bricolages ; armes de l'autre guerre exhumées, armes de chasse, armes prises. A Sucy auraient existé plusieurs caches : chez Rivière, chez Mahé, chez Lauer, dans le four de Laurent Cherprenet, boulanger place de la gare, non communiste ; il aurait constitué dès 1940 un groupe de résistants ; nous retrouverons Cherprenet en 43 et 44, il contribuera à l'organisation de groupes armés, dans les bois de Notre-Dame et à leur ravitaillement ; en 1942, le groupe Cherprenet adhère au F.N. (Front national). Robert Jeudy, de Brunoy, Castel et Bayle, de Villeneuve-Saint-Georges, se voient confier la responsabilité des J.C. pour le sud-est de la Seine-et-Oise : Villeneuve, Valenton, Villeneuve-le-Roi... jusqu'à Villecresnes. En mars 1941 ils mettent sur pied l'O.S. (Organisation spéciale), organe de lutte armée, sur ce secteur.

S'il est possible de noter quelques actions de résistance menées par des groupes autres que communistes, notamment à Saint-Maur, au cours de ces deux années, ce sont les communistes qui agiront à peu près seuls, le Préfet en témoigne, militairement ou dans les entreprises.

5) Dans les bois de Notre-Dame.

Il semble que dès 1942, des mouvements aient eu lieu dans ces bois. Les témoignages sont malheureusement peu précis ; sans doute s'agit-il de filières mouvantes pour réfractaires ou aviateurs abattus. Les localités environnantes pouvoient au ravitaillement ; la famille Paulvaiche, de Noiseau, qui élève 3000 Leghorn, fournit des œufs frais, ainsi qu'un point de rencontre commode pour des responsables tels que Grandchef ou (plus tard ?) Guilloteau : la fenêtre de la propriété ouvrait directement sur les bois. Les frères Blever, ouvriers cor-

donniers, résidant à Sucy, abattaient dans leur cave pour les hôtes des bois. Un fermier de Lesigny, fournissait les légumes. Contelli, Cherprenet, donnaient le pain ; Nouvian, épicier à Sucy, divers produits ; Gallet, un facteur du plateau de Suc, procurait de fausses cartes ; en 1943/1944, les bois de Notre-Dame constitueront une base active du F.N.

6) Les planques.

Une autre préoccupation de la Résistance : abriter ses militants traqués, permettre à ses dirigeants de conférer en sécurité. Parce qu'elle étaient dépourvues d'objectifs stratégiques, certaines localités du sud-est parisien, telles Sucy, Ormesson, bénéficiaient d'une présence nazie légère. Ormesson abritait Georges Pouget de Bonneuil, fondateur local du P.C.F. et l'un des principaux organisateurs de la Résistance communiste ; de même *Dartagnan*, responsable régional à la propagande. Chez Jean Rivière et Louis Gaston de Sucy, les états-majors F.T.P. se retrouvaient parfois. Ouzoulias écrit à un conseiller de Sucy : "Cécile, mon épouse étant illégale en 39/40, avait une planque chez nos amis Rivière. Lui, ouvrier du livre, participait à l'édition de l'*Huma* clandestine. La maison des camarades Rivière devint à partir de juillet 1941, une de mes trois planques légales...". Marguerite Camus, de Créteil, agent de liaison dont le jeune visage souriant déjouait les soupçons, cherchait un pavillon pour son oncle et sa tante de province, disait-elle. Elle trouve à Saint-Maur un pavillon à double entrée, que le P.C.F. louera.

C'est que le Préfet passe aux actes. Il interne administrativement, comme à Boissy, les communistes Bernier, Parisy, Werly. Georgette Walle prend son vélo, fait la *tournee des camarades du canton* pour les prévenir ; surtout, n'allez pas aux convocations ! Malgré tout, les arrestations sont de plus en plus nombreuses, beaucoup ne reviendront pas : Louis Walle, fusillé ; Roland Cauchy, jeune commandant de région F.T.P. responsable régional des J.C., fusillé à Noisieu, le communiste Paulvaiche meurt en déportation, à Créteil, Guy Camus également. Les coups de filet éprouvent parfois durement le secteur : en 1940 à Créteil, tout un groupe de J.C. tombe, dont René Besse, Maurice Duclos, Georges Marval, Paul Hervy. A la fin de 1942, ce sont 46 F.T.P. du secteur qui sont raflés d'un seul coup. Seul, l'extraordinaire pouvoir de régénération des structures et d'émergence des cadres qui caractérise le P.C.F. lui permet de poursuivre le combat, cristallisant autour de lui, dans les organisations qu'il anime, des énergies extérieures à ses propres structures.

Des résistants sont blessés, des clandestins malades ; un réseau médical est tissé, à partir de Paris où la doctresse Strouseka était en relation avec le docteur Casalis de Créteil, lui-même en contact avec le docteur Catonne, de Boissy, futur maire socialiste et le docteur Vincent, de Sucy.

II - 1943-1944. LA RESISTANCE S'ETEND

C'est en 1943 que Sucy devient véritablement un carrefour de réseaux ; celui du P.C.F. exsangue n'en poursuit pas moins son combat ; une section, codée V-340, couvre six localités : Créteil, Bonneuil, Sucy, Boissy, Valenton, Brevannes, elle est dirigée par *Guérin* de son vrai nom Lauer, militant de Sucy promu cadre, avec l'accord de *Groll*, *Gérome*, *Rousseau* ; une correspondance s'ensuit entre *Guérin* et *Dancourt*, qui semble être le responsable politique de la région ; *Guérin* précède sa signature de l'indicatif M 62. Ensuite une filière dont les maillons sucyciens sont représentés par la famille Bouchard (Roger, Charlotte, Odette) Cahuzac, Jean-Baptiste Gillet (pseudo : *Jeannot*), oriente les aviateurs, malencontreusement tombés en territoire occupé, vers l'Espagne.

A la fin de 1943, les Bouchard sont arrêtés, déportés ; ni Charlotte, ni Roger n'en reviendront. La chaîne est brisée. Cahuzac se met alors en relation avec des responsables sucyciens de la Résistance : Schietecatte, Mahé, Cherprenet ; un maquis F.N. (combattant) est organisé dans les bois de Notre-Dame. Le réseau médical est toujours représenté par le docteur Vincent. Autre réseau : Roussel, rédacteur à la mairie de Sucy, est contacté par Libé-Nord, par le pharmacien Salvarelli ; il recrute à son tour ; Henard, socialiste, Lavaux, appariteur de mairie. Mme Gallet, boulangère rue du Moutiers, se propose comme cache éventuelle. Le réseau est pacifique : pas de syndicalisme, pas de coups de mains. Il s'agit d'abord de renseignement ; ceux qui sont recueillis en mairie (Roussel comprend l'allemand), ou au fort, qui abrite une station radio nazie, loge des aviateurs nazis, entrepose des munitions en transit. Roussel y introduit de la main d'œuvre. En marge du réseau, deux gendarmes : Jean Pantanacce et Georges Roger, tous deux casernés à Boissy, permettent de prévenir arrestations et S.T.O. Les renseignements recueillis remontent : Salvarelli, Octave Hardy (directeur de l'usine à gaz) ou Max Gaudry, socialiste. Portées par les ondes, ces informations s'envolent vers Londres. Simultanément, un groupe de Libé-Nord s'étoffe à Saint-Maur, autour de Monville, professeur à l'E.P.S. (actuellement Darsonval) et d'André Cormier, rédacteur municipal, responsable de la section socialiste ; des liens sont noués entre Sucy et Saint-Maur par Roussel et Monville.

Voici, en exemple de ces activités, un extrait d'interview de Roussel (il y avait au fort de Sucy des aviateurs nazis cantonnés) : "Il y avait un personnel français dans le Fort, c'est moi qui l'administras. Une douzaine de personnes, des manœuvres. Ils me donnaient tous les renseignements : aujourd'hui il est rentré 12 camions, il en est sorti 3. C'étaient tous, ou presque, des réfractaires du S.T.O. ... Dire qu'on était nombreux, non ; on savait quand même qu'il y avait des gens qui aidaient, allez voir Cheprenet et, disait-on, allez voir Roussel, il vous dépannera. Je vous dis, moi j'ai bien une liste de 50 types que j'ai

employés comme ça. C'étaient pour la plupart des réfractaires du S.T.O. emmenés en Allemagne, qui revenaient en permission, puis se cachaient pour ne plus repartir”.

Encore cet extrait est-il bien modeste. Les déclarations de Roussel sont authentifiées par de nombreux documents. Les convois qui sortaient du Fort ont dû à ces *manœuvres* bien des mésaventures : les avions survenaient et, raconte Roussel, ça faisait une belle gerbe ! C'est même arrivé une fois en plein midi, près, trop près de Sucy.

C'est aussi vers Londres que s'envolent les informations recueillies par Mlle Gérardin une infirmière sucycienne qui le raconte dans une brochure intitulée : "Petite histoire de la Résistance à Sucy". En 1943 une commerçante parisienne surnommée tante Nana ou encore "Notre-Dame-de-la-Résistance", confie à Mlle Gérardin le soin d'héberger Pierre un radio clandestin qui fuit la Gestapo. Pierre appartient à un réseau gaulliste. Il reçoit chaque nuit des messages chiffrés émis de Londres, il a pour cela besoin d'un abri sûr, que Mlle Gérardin se fait un devoir de lui offrir. "On travailla bien, écrit-elle, et pendant longtemps ; l'année 1944 trouva notre équipe bien organisée : les messages émis par Londres, en morse chiffré, recueillis par Pierre chaque nuit à 2 heures du matin, étaient toujours transmis dans la journée à nos chefs inconnus”.

Le 4 février, une série d'arrestation démantèle le réseau ; le lieutenant Antoine, chef de ce réseau, est pris, Pierre disparaît, vraisemblablement tombé lui aussi dans les griffes de la police nazie. Ordre est donné à Melle Gérardin d'abandonner son domicile, "grillé", elle ne le retrouvera que quelques semaines plus tard. Bien plus tard également, elle apprendra les circonstances de l'arrestation de Pierre, auquel "la Croix de guerre avec un admirable citation à l'ordre de l'Armée fut attribuée (...) à titre posthume”.

Ce qui n'empêcha pas Mlle Gérardin de reprendre contact avec une "organisation plus vaste dirigée par le commandant parachutiste Jean-Michel" ; à nouveau elle héberge un jeune officier radio : le lieutenant Albert, et son garde du corps.

Le courant gaulliste passait également au sein de la famille Thébault (le directeur de la Verrerie de Sucy). Le fils aîné de ce directeur, Albert, âgé de 17 ans, partit par l'Espagne et l'Afrique du Nord pour Londres. "Dans la cave de notre domicile, rue du Rocher, m'a confié un frère d'Albert : Charles Thébault, il y avait de grandes cartes d'Etat-Major" ; on y portait les informations que radio-Londres communiquait sur la marche des opérations militaires. Un texte de M. Aubertin porte témoignage : la Verrerie évita à de nombreux jeunes gens de partir pour le S.T.O. et abrita des résistants, parfois communis-

tes ; il semble que ce fut le cas, par exemple, pour Jules Mahé.

La libération de Sucs surviendra dans des circonstances particulièrement dramatiques. Un groupe de résistants, lancé à l'assaut d'une position nazie supérieure en armement, est décimé ; des blessés restent sur le terrain, que nul ne peut approcher sans s'exposer à un tir meurtrier. Le docteur Vincent, qui dirige un poste de secours aux blessés proche, a laissé un rapport très précis de ces événements : deux très jeunes filles, Fernande Doudot, chrétienne fervente, et Bernadette Thébault, tentent désespérément de secourir ces blessés ; bien qu'elles arborent un brassard de la Croix rouge, les nazis ouvrent le feu ; si Bernadette Thébault, miraculeusement, est indemne, Fernande Doudot, atteinte grièvement, meurt peu après entre les bras de ses parents. Enfin, toujours dans le cadre des milieux gaullistes de Sucs, Mme Florence Halévy, veuve du grand sociologue Elie Halévy, fut amenée, écrit-elle dans son "Journal", à héberger à maintes reprises des personnes qui tentaient d'échapper aux nazis.

En 1943-1944, Sucs se situait donc dans un ensemble d'agglomérations dont les activités étaient orientées vers les bois Notre-Dame, sous l'impulsion du F.N. A la base une structure verticale de Libé-Nord ; au sommet d'un système communiste regroupant six localités et animant d'autres organisations ; Sucs hébergeait enfin un représentant du réseau médical (le docteur Vincent) et un noyau gaulliste composé d'une Sucyenne et de deux intervenants extérieurs, non identifiés. Ce qui justifie l'affirmation de la "Renaissance" : "Sucs fut un important centre du lutte clandestine".

Plus près de Paris, dans l'ancienne Seine, la situation est plus complexe. Des réseaux s'affirment ou apparaissent. A Créteil, c'est le cas de l'O.C.M. Ses principaux dirigeants sont des dissidents du F.N. A Saint-Maur, le groupe De-lore-Moncade a été fondé en 1940 par madame Moncade ; il est spécialisé dans le renseignement et distribue un journal "Pantagruel". S'y ajoute en octobre 40 l'ébauche d'un service sanitaire. En 1941, le groupe s'attache des hommes de l'Intelligence Service. Des arrestations le déciment. C'est seulement en 1943 que ce groupe constitue une formation militaire, sous les ordres de M. Pechery, en liaison avec le mouvement Libération, après plusieurs avatars. En 1944, le mouvement recrute massivement : ses effectifs s'élèvent à 310 hommes, répartis en 4 sections, auxquelles collaborent 110 femmes.

Toujours à Saint-Maur, voici un témoignage, celui de Félix Paknadé : "Au début de 1943, j'ai rencontré dans le train un très bon camarade, Pierre Genty, qui m'a fait comprendre que le club des Ajistes existait dans la clandestinité et résistait aux autorités. Il s'agissait surtout de trouver des planques, des cartes d'identité et de rationnement (vraies ou fausses) pour protéger ceux qui, à

titres divers, risquaient d'être arrêtés par la police française ou allemande. Nous nous rencontrions entre ajistes de la région parisienne en allant camper lors des week-ends dans les bois de l'Ile-de-France. Au bout de quelques mois, nous avons essayé de nous mettre en relation avec d'autres groupes et de nous procurer des armes". Le 25 mars 1944, la Gestapo surprend une réunion de responsables dont Pierre Genty, grâce à un informateur infiltré ; un coup de filet ramasse les ajistes, dont F. Paknadel ; tous finissent déportés, certains à Matthausen, la moitié d'entre eux n'en reviendra pas.

Les communistes continuent eux aussi à payer tribut : à Valenton, où agit un groupe, Carlino est arrêté au mois d'août 1943, déporté à Dachau. Guyonet est pris le 6 août, fusillé en novembre au mont Valérien. Le groupe est démantelé. Il se reformera en 1944. A Ormesson, le F.N. entraînera dans les ultimes combats libérateurs, un contingent de 47 hommes, dirigés par Albert Klenert, auquel s'intègre le futur maire de la ville : Olivier Lefebvre d'Ormesson.

Il faut signaler un phénomène important, particulièrement remarquable dans l'extrême sud-est parisien, canton de Boissy-Seine-et-Oise. Si les hommes qui dirigent ont une conscience nette de leur appartenance (pour notre canton, essentiellement communistes et F.N. et quelques Libé-Nord), ceux de la base ne se sentent guère concernés par ces structures. Les derniers arrivés, particulièrement hostiles à tout schisme politique, se savent seulement membre des F.F.I. résolus à donner le dernier coup de boutoir contre l'occupant. Cependant, au moment de la prise en charge des mairies par les comités de Libération, les rapports de force entre réseaux, pèseront lourd. C'est un problème qui mériterait une étude toute particulière.

J'arrive au terme de cet exposé. Ce n'est là qu'un bien rapide aperçu de ce que fut la Résistance dans notre région ; beaucoup d'aspects en sont ignorés. Peut-être parce que la mémoire collective, pour des motifs qu'il faudrait analyser, s'est montrée sélective ? Ces épisodes de notre histoire régionale ne méritaient-ils pas d'être évoqués ? Ces femmes, ces hommes, d'origine et de convictions diverses, ont voulu que notre drapeau national, avec tout ce qu'il symbolisait, puisse flotter à nouveau librement aux frontons de nos mairies : a-t-on le droit de les oublier ? Evoquer ces souvenirs et les acteurs de ce combat pour la liberté, pour la dignité, pour le respect des droits les plus fondamentaux de la personne humaine comme de la collectivité, la commémoration du bicentenaire de la Révolution n'offre-t-elle pas pour ce faire, la circonstance la plus favorable ?

Je voudrais achever sur une anecdote que je tiens de Roussel : "Pierre Sudrial de Sucy, Pierrot pour les amis, était sergent-pompier volontaire. Le jour

de la Libération, on le vit sortir par les écoutilles du clocher, il a envoyé une corde sur la ferraille qui tient le coup, on l'a vu monter là-dessus ; il ne fallait avoir le vertige pour faire ça ! Alors que les auto-chenilles des nazis sillonnaient encore les rues de la ville, prêtes à tuer et tuant parfois, il a accroché tout là-haut un drapeau bleu blanc rouge”.

Au même moment, François Fournil, travailleur à la verrerie, logeait les poules perchées sur le drapeau de sa section C.G.T. et libérait enfin cet emblème.

M. ZARKA.



Mademoiselle GERARDIN, héroïne de la Résistance à Sucy, en compagnie d'André BEMELMANS.

**A TRAVERS L'HISTOIRE DU VAL-DE-MARNE
RÉSUMÉS DES CONFÉRENCES
DONNÉES AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**



**8 OCT
1988**

**ARCHEOLOGIE ET URBANISATION
L'EXEMPLE DES SITES DU DEBUT DE NOTRE ÈRE
DANS LE VAL-DE-MARNE**

Le Conseil général du Val-de-Marne, en créant un poste d'archéologue départemental, il y a maintenant dix ans, s'attelait à la reconstitution de sa mémoire matérielle.

Aujourd'hui, après vérification des données d'origine parcellaires et dispersées, semble se dessiner l'image d'une entité géomorphologique qui n'a cessé de se développer en attirant les hommes en son sein.

Centrée sur une rivière et deux fleuves, entre deux plateaux, assise sur des calcaires, cette entité est essentiellement constituée de limons fluviaux et éoliens qui se sont déposés au cours des âges. Ces sols, d'une grande fertilité, ont permis à une nature riche de s'installer, attirant ainsi les gibiers et donc les hommes, dès l'origine. On peut résumer grossièrement l'histoire des habitants du Val-de-Marne depuis les deux cent cinquante mille dernières années par la conquête des espaces libérés par l'eau.

La Préhistoire nous montre l'arrivée des hommes sur les hauteurs actuelles de notre département, autour d'un immense marécage. A mesure que celui-ci s'encaisse et que les fleuves prennent leur structure actuelle, les terrasses sont peuplées par des chasseurs. Jusqu'au jour où ceux-ci, découvrant les graminées, dont le blé, se fixeront et créeront la souche agricole de notre département.

- De la Préhistoire du *temps des chasseurs*, on peut citer Villejuif, L'Haÿ-les-Roses, Fresnes, Champigny, Le Mont de Mesly.
- De la Néolithisation du *temps des agriculteurs*, on peut citer Villeneuve-Saint-Georges, Rungis, Champigny, Villejuif, Arcueil, Chevilly-Larue, La Queue-en-Brie etc...

Cette souche humaine aux débouchés des deux grands fleuves qui lient l'Europe de l'est et la façade atlantique, va naturellement être la confluence de la population émanant chacune de souches culturelles originelles.

- L'âge du bronze marque notre département et indique déjà des communications entre Thiais et Sucy, entre Villeneuve-Saint-Georges et Ivry.
- L'âge du fer recouvrira les mêmes sites et le *Guerrier de Rungis*, document irremplaçable du Parisii du 3ème siècle avant Jésus-Christ, montre la subsistance sur place, de communautés anciennes enracinées.

Une étude logistique de cette époque nous montre, de l'origine de la Préhistoire, une installation extrêmement dense et ce, le long du plateau de Villejuif-Orly, sur la vallée de la Bièvre. Le même schéma semble procéder à l'épanouissement des périodes romaines et du Haut Moyen Age ? Très tôt les communautés de nos départements, nos actuelles communes, montrent des vestiges qui à peu d'exceptions, les font ramener à la fin de l'Empire Romain et en tous cas, aux temps mérovingiens.

Les fouilles récentes d'Ivry ou de Chevilly-Larue pour cette époque, indiquent clairement, quand on les associe aux autres documents culturels du département, que les communautés chrétiennes sont déjà organisées à la période mérovingienne, carolingienne au plus tard.

Si Saint-Maur-des-Fossés peut être un exemple brillant, avec saint Babouin, il n'est que la brillante indication d'un tissu christianisé qui, partout, érige des lieux de culte avec une indication qui semble actuellement vouloir prendre corps, à savoir : une construction en périphérie de la bourgade qui en devient le centre par la suite. Cette hypothèse ne pourra cependant se vérifier que lorsque la documentation archéologique sur chaque commune pourra augmenter.

Les hommes de notre département construisent des choses simples, voire frustrées, bien à l'image de ce que l'on peut imaginer comme une communauté paysanne en extension, mais sans moyens financiers importants.

Il est également nécessaire de prendre en compte l'emprise des pouvoirs qui semblent ressortir de Lutèce. Il est intéressant de constater que les deux aqueducs *romain* et *renaissance*, empruntent des tracés similaires et, qu'à 1300

ans de différence, la réflexion technique est la même. Mais elle sous-entend la présence d'un pouvoir central fort, dominant et contrôlant les territoires traversés, seules garanties de la continuité du service. Il n'est sans doute pas étonnant de trouver, sur le même territoire, pendant tout le Moyen Age, des pouvoirs ecclésiastiques et royaux qui prouvent une possession constante de cette région.

On peut projeter maintenant une image encore primaire d'un département attirant les hommes très tôt, générant également une communauté agricole qui va servir d'assise à un pouvoir qui s'intéressera continuellement à cette zone. L'image est encore floue, mais il ne fait aucun doute que d'ores et déjà une structure existant et une vie affermie, se manifestent tout au long de l'évolution de notre département, qui a eu ainsi sa vie propre, même si elle est étroitement entrelacée avec la pauvreté de Lutèce, puis de Paris.

L'archéologue départemental
Philippe Andrieux.





5 NOVEMBRE 1988

LA COMMUNE DANS LA NATION DESTINS INDIVIDUELS ET VIE REPUBLICAINE (1860 - 1939)

Pour cheminer à travers le passé d'une cité val-de-marnaise dans les années 1860, quelques thèmes majeurs peuvent servir de guide efficace. Le mot *banlieue* par exemple. Mais dans cette perspective, Alfortville, commune de banlieue reste à l'ombre d'un Paris souverain. La vitalité et l'exubérance des pionniers qui défrichèrent les terres inondables étirées entre la Seine et la Marne conduisent à préférer le terme *confluent*, confluent jadis divinisé, confluent à partir duquel se conquièrent et se défendent dans une démocratie de proximité la liberté et toutes les *libertés*. Mais puisqu'Alfortville grandit au moment où l'esprit républicain pénètre dans les moindres strates de la nation, le thème de la *république en banlieue* paraît déterminant. Par l'évocation chronologique de quelques acteurs locaux méconnus, il s'agit dès lors de retrouver comment l'écho des grands événements nationaux s'est répercuté à l'échelon local et comment la vie communale a pu influencer la vie même de la nation.

A dire vrai, la naissance de la III^{ème} République conforte les activités d'un jovial personnage installé à Alfort : Perrié, garde national en 1870, libre-penseur affiché, cuisinier réputé dont l'auberge des bords de Marne attire les libres-penseurs du canton de Charenton. Témoin privilégié du lotissement et de l'industrialisation des terres de Maisons, Perrié baptise le nouveau hameau Alfort-Ville qui "...au nom du droit à la liberté communale, aussi sacré que celui de la liberté individuelle...", se sépare d'avec Maisons-Alfort, en 1885.

L'apôtre de la *république démocratique*, Paul-Gabriel Meynet, pharmacien rue du Pont d'Ivry, a précisément conduit la marche vers l'indépendance. Cet adepte de 1789 entend bien propager les *lumières de la grande Révolution* dans cette commune, dont il devient maire en 1888. En défendant d'abord la république contre les agissements des boulangistes et les prétentions des cléricaux, en exaltant la noblesse de l'école de la république laïque et la vitalité de la nation française menacée par le danger germanique. Radicaux-socialistes de la banlieue sud-est, libres-penseurs de la *Vérité sociale*, francs-maçons de *Travail et Lumière* d'Alfort ou de *L'aurore Sociale* ont toujours épaulé les activités de Meynet.

Mais à l'usine Le Renard, l'ouvrier caoutchoutier Pierre Paicher œuvre pour l'avènement de la république sociale. Plusieurs groupuscules révolutionnaires s'enracinent en effet à Alfortville vers 1880. Possibilistes, guesdistes, allemanistes, indépendants, anarchistes n'accordent aucun crédit à une cohabitation avec les partis boulangistes. Ils cheminent cependant aux côtés des radicaux-socialistes dans les grandes luttes de la fin du XIX^{ème} siècle, même si l'affaire Dreyfus, querelle entre des factions bourgeoises, ou le combat anticlérical "vaste blague pour détourner le prolétariat de la lutte des classes", les laissent parfois sceptiques.

C'est au moment où l'église et la république s'avancent vers la séparation que Benjamin Périssé, premier curé de Notre-Dame d'Alfortville, a souffert de l'appui total des anticléricaux locaux à la politique d'Émile Combes. Le déchaînement des passions, la mise sur pied d'une Société des cérémonies civiles d'Alfortville, tournée vers des ramifications nationales, n'empêchent pourtant ni la construction d'un agréable lieu de culte, ni le maintien de la liberté de conscience sur les rives du *confluent*.

D'ailleurs de 1914 à 1918, la *république en armes* s'efforce de rassembler tous ses enfants. Parachuté par son parti, Barthélémy Mayeras membre de la CAP de la SFIO est élu député de la circonscription alfortvillaise dont il peut suivre la vie difficile malgré les efforts d'une active municipalité socialiste, mais dont il ne peut comprendre l'adhésion aux thèses de la République d'octobre.

C'est bien vers la *république des soviets* que regarde Gilbert Brangard, élu conseiller municipal communiste en 1935. L'aide permanente aux chômeurs de plus en plus nombreux, l'étude de relations internationales assombries par la politique hitlérienne, un urbanisme local soucieux d'embellir des terres déshéritées, mobilisent à présent l'activité des élus communistes, jusqu'à ce mois de septembre 1939 fatal à l'histoire de la Troisième République, lourd de menaces pour Brangard (et ses amis), finalement déporté à Mauthausen.

Partie d'un tranquille restaurant des bords de Marne, en compagnie de six obscurs fantassins de la république, l'histoire locale nous conduit donc auprès des barbelés électrifiés d'un des plus sinistres camps de la mort. Preuve évidente que toutes les grandes pulsions de la nation ont animé la petite France de notre confluent val-de-marnais.

Louis Comby.





3 DECEMBRE 1988

LA BATAILLE DE CHAMPIGNY

Pour situer cette tentative de sortie des troupes enfermées dans Paris, il faut partir des événements qui ont entraîné le changement de régime et le siège de la capitale. Il faut remonter au 4 septembre 1870. Au moment de la capitulation de Sedan, rien ne peut s'opposer à une invasion profonde du pays, voire à son occupation totale. Après le départ de Gambetta pour Tours qui, le 7 octobre, partit organiser trop tardivement la résistance en province, le gouvernement ne concevait cette nouvelle phase de la guerre que comme une sorte de duel entre l'armée allemande et Paris, Or l'ennemi ne manifesta jamais l'intention de prendre Paris d'assaut. Il encercla la ville avec une armée de 200.000 hommes appuyée sur un solide périmètre défensif. Puis il a attendu que la famine aggravée par les bombardements ait raison de la résistance des Parisiens. Aussi les forces qu'on avait concentrées dans Paris n'ont-elles eu, au bout d'un certain temps, qu'un but : sortir. C'est à elles que revenait le rôle difficile de l'assaillant, situation affrontée à Champigny.

Malgré beaucoup de mal, le gouvernement de la Défense nationale réussit à armer plus de 400000 hommes dans Paris et à constituer à l'extérieur une douzaine de corps d'armée. Cette armée nombreuse, insuffisamment formée, encadrée et soudée, était sous l'autorité du général Trochu qui cumulait les pouvoirs civils et militaires.

Signalées vers Corbeil le 15 septembre, les troupes allemandes avaient encerclé la capitale le 20 septembre, le siège commençait. L'est de Paris fut au cours des deux premiers mois, une des zones les plus tranquilles. Vers la fin du mois d'octobre, les milieux militaires sous la pression de l'opinion, préparaient une sortie. Les forces de Paris étaient réparties en trois armées. La première soit 130 000 hommes, assurait l'ordre intérieur et la garde au rempart. La seconde, 105 000 hommes, sous l'autorité du général Ducrot, était destinée aux tentatives de sortie. La troisième, sous les ordres du général Vinoy, devait exécuter des diversions. Ducrot avait formé un projet de sortie vers l'ouest de Paris pour gagner le Havre avec 60 000 hommes, vers le 15 novembre. Ce plan ne put être mis à exécution. En effet, le premier succès de la campagne remporté le 7 novembre à Coulmiers par les forces de la Loire, ouvrit à Gambetta et Freycinet la perspective d'une marche sur Paris. Trochu est invité à provoquer une sortie en direction de la forêt de Fontainebleau. De préférence à deux autres possibilités (vers la Beauce ou entre Seine et Marne), c'est une offensive dans la boucle de Champigny, le 29 novembre, que choisit Ducrot.

Le récit de la bataille qui doit beaucoup aux souvenirs du général Ducrot, peut se résumer en trois temps :

- la journée du 30 novembre ou l'échec de l'offensive française,
- la journée du 1er décembre ou la trêve,
- la journée du 2 décembre ou l'échec de l'offensive allemande.

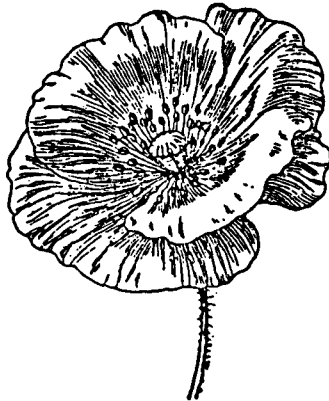
Si au début, les opérations ont été menées rapidement dans la presqu'île de Champigny, l'attaque des plateaux où l'ennemi avait une ferme ligne de résistance, échoua en partie par une mauvaise coordination des corps de troupes. Sous la pression de l'opinion parisienne, alors qu'aux yeux du commandement, l'opération était manquée, les troupes reçurent l'ordre de bivouaquer sur place. Une trêve de fait permit le lendemain de dégager les nombreux blessés.

La journée du 2 connut une puissante contre-attaque allemande, tandis qu'un manque d'organisation du commandement empêcha notre puissante artillerie, massée dans la presqu'île de Saint-Maur, d'intervenir. Après une quatrième nuit glaciale dans les bivouacs, Ducrot conscient de l'état de ses troupes, ordonna la retraite.

"L'offensive de Champigny, écrivra plus tard de Moltke, fut la tentative la plus sérieuse qu'on fit pour forcer les Allemands à lever le siège. Aussi Champigny représente-t-elle une étape dans le déroulement de la guerre. Le chiffre des pertes montre l'intensité des combats : au total plus de 3200 morts, 12000 blessés et 3000 disparus. Par ailleurs, si Champigny est une page amère, elle n'est pas un déshonneur pour nous. Sans doute y a-t-il eu échec puisqu'au bout du compte le but que l'on s'était proposé n'a pas été atteint. Mais ce ne fut pas, inversement, un succès pour les Allemands, car leur offensive du 3ème jour se heurta finalement à la résistance victorieuse de nos jeunes troupes.

Pour en savoir plus : Voir l'article très complet et illustré paru dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Nogent-sur-Marne et son canton*. N° 11. 1970. P. 195/215.

Jean Monfraix.





7 JANVIER 1989

1789-1889 LA COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE LA REVOLUTION

INTRODUCTION

L'étude du Centenaire de la Révolution dans le Val-de-Marne, 1789 -1889, se donne pour objectif l'analyse du processus commémoratif républicain.

Ainsi nous devons cerner les manifestations d'une mémoire et ses déformations, face à l'Évènement fondateur de la République. Histoire politique et histoire culturelle, aucun aspect ne doit être négligé.

Aussi faut-il analyser l'organisation des festivités, les conditions de la participation de la population et pour clore, les représentations de la Révolution.

Grâce aux délibérations des conseils municipaux et aux commentaires de la presse locale les divers aspects de cet événement ont pu être reconstitués dans nos communes.

Le Centenaire a suscité dans le Val-de-Marne divers projets et initiatives tant du gouvernement, que des préfectures et conseils généraux ou des communes. Nous avons sélectionné ceux qui nous ont paru les plus significatifs.

Le gouvernement de la République choisit cinq dates pour célébrer le Centenaire, dont quatre pour l'année 1789, le 5 mai (ouverture des Etats généraux), le 20 juillet (Serment du jeu de paume), 14 juillet (prise de la Bastille), le 4 août (abolition des privilèges), et une en 1792, le 21 septembre (proclamation de la République). Mais seul le 5 mai fut retenu pour célébrer le Centenaire sur le plan national. Le gouvernement n'imposa aucun programme officiel obligatoire. Les préfets, en revanche, chargés de provoquer l'initiative des maires, furent plus directifs. Le préfet de Seine-et-Oise, demanda aux conseillers municipaux de se réunir le dimanche 28 avril, pour régler les dispositions à prendre. Comme pour la fête nationale du 14 juillet, le drapeau tricolore devant être arboré sur les bâtiments publics, les rues illuminées et pavoisées. Pour le reste, ce fut aux maires de "rechercher les moyens" propres à "fixer la mémoire...le souvenir de cette grande journée" (extrait de la circulaire préfectorale de la Seine). D'une manière générale, les autorités municipales ont répondu favorablement à l'attente du gouvernement. Dix communes seulement sur quarante quatre, semblent ne pas avoir célébré le 5 mai. En l'absence de notification de refus, trois hypothèses permettent d'expliquer ce phénomène : le manque ou les lacunes des sources, la pauvreté des ressources communales, enfin des raisons politiques. Les communes conservatrices comme l'Hay-les-Roses ou Rungis, sont restées sourdes à l'appel du gouvernement.

En outre, certaines communes n'ont pas attendu les directives gouvernementales pour prendre des initiatives. Dès 1888, se jugeant défavorisées par rapport à la région ouest de Paris, où la majeure partie des fêtes officielles du Centenaires doivent se tenir, les communes de la Seine, soutenues par le Conseil général et la Ligue des intérêts de l'est, demandent des compensations, qu'elles obtiennent, du gouvernement.

Trois grandes manifestations officielles ont eu lieu au polygone de Vincennes :

- la XVème fête fédérale des sociétés de gymnastique de France, les 9 et 10 juin 1889,
- un concours international de tir du 8 au 27 août,
- un concours international de pompes à incendie les 29, 30 et 31 août.

Ces choix sportifs n'ont rien d'étonnant. Au lendemain de la défaite de 1870, animées d'un esprit de revanche, les associations de gymnastique et de tir se sont multipliées dans toute la France. Les concours qu'elles organisent ont un vif succès. Ils attirent les foules et activent le commerce. Ce dernier n'a pas laissé nos communes indifférentes.

Les Conseils généraux de la Seine et de la Seine-et-Oise ne sont pas demeurés en reste. En témoignent ces propositions, ainsi que la réduction des tarifs

de chemin de fer pour permettre à tous l'accès aux fêtes du Centenaire à Paris, ou la commande d'ouvrages sur la Révolution française pour les bibliothèques du département. Et d'une manière générale, on peut dire que l'année du Centenaire, chaque fête locale a été d'une manière ou d'une autre, associée au souvenir de la Révolution française.

L'étude d'une part du programme de la fête du 5 mai et d'autre part, de la participation populaire, permet de mieux appréhender le processus commémoratif républicain en 1889.

Le programme du 14 juillet a servi de modèle à la fête du 5 mai, même si quelques manifestations soulignent la spécificité de cette journée (plantation d'arbres de la Liberté, conférences et discours sur la Révolution française). Instaurée depuis 1880, la fête nationale est devenue l'expression d'une véritable *liturgie* républicaine avec ses cérémonies et ses rêves. Nous avons cependant observé une assez grande variation dans l'application de ce programme. Vitry ou La Queue-en-Brie organisent quelques illuminations et au mieux un bal. En revanche Limeil-Brévannes propose une animation toute la journée. La pauvreté des communes et certaines réticences ou indifférences à célébrer le centenaire, expliquent de tels écarts.

L'analyse détaillée du programme nous a conduits à distinguer deux temps : celui des cérémonies officielles où s'épanouit le rituel républicain (distribution de secours aux indigents, défilés, inaugurations, conférences, plantation d'arbres de la Liberté, banquets...) et celui des divertissements (jeux, concerts, danses, bals, feux d'artifice...). Les cérémonies officielles ont un sens politique et patriotique, dont la finalité est d'appliquer la pédagogie républicaine. Le maire d'Alfortville, lors de la cérémonie de la plantation de l'arbre de la Liberté, s'adresse surtout à la jeunesse : "...qu'elle lise, qu'elle étudie l'histoire de notre immortelle Révolution, qu'elle se pénètre des idées, des sentiments de ses aïeux qui ont fondé la civilisation moderne..." (La voix des communes, du 11 mai 1889) et, chaque classe reçoit un exemplaire de la Déclaration des droits de l'homme.

Quant aux réjouissances, elles satisfont la sociabilité. Si l'on se réfère aux récits de la presse locale, la participation populaire est acquise. On retrouve toujours les mêmes expressions : la fête a été célébrée *de façon exceptionnelle*, dans *l'allégresse et l'enthousiasme général* par toute la population.

Pourtant certaines manifestations rencontrent plus de succès que d'autres. Les cérémonies officielles s'adressent plutôt à un public de notabilités locales, de républicains militants, tandis que bals, jeux, illuminations emportent l'adhésion populaire. N'en concluons pas que la fête du 5 mai n'a été qu'une simple

occasion de divertissement pour l'ensemble de la population ; Certes les références à 1789 sont peut-être plus intellectuelles chez les notables, mais l'attachement de la population au souvenir de la Révolution s'exprime différemment. N'est-ce pas adhérer à l'esprit de la fête du Centenaire de la Révolution que d'accrocher spontanément un drapeau tricolore à sa fenêtre ? De toute évidence, il est difficile de connaître les motivations profondes, personnelles, de chaque participant. Dans son ensemble, la célébration du 5 mai a été couronnée de succès, malgré quelques critiques.

L'analyse critique des discours et journaux a révélé les représentations de la Révolution, leur utilisation et l'idéologie qu'elles véhiculent. Nous avons ainsi découvert que l'idée de consensus caractérise fondamentalement le Centenaire de la Révolution, tant dans la défense de la République que dans l'image donnée de la Révolution.

Le contexte politique a effectivement contribué à donner au Centenaire son ton définitif. Proclamée le 4 septembre 1870, la République française, régime encore jeune, est secouée en 1889 par l'agitation boulangiste. Cette crise n'épargne pas les communes du Val-de-Marne. Aussi retrouvons-nous dans les discours et articles relatifs au Centenaire, l'idée que le césarisme met à nouveau la République en péril. Et, pour tous les républicains du département, le souvenir de la Révolution doit servir à défendre la République, seule dépositaire de l'héritage révolutionnaire. Le Centenaire fournit ainsi à la République, la meilleure occasion de prouver sa capacité à rassembler. "C'est un devoir pour toutes les municipalités, pour tous les français, de fêter avec le gouvernement du pays, le Centenaire du 5 mai 1789" (appel du maire de Saint-Mandé). Mais autour de quelle image de la Révolution ? Là encore domine le principe d'unanimité. Tous les textes présentent la Révolution d'une façon simplifiée. En fait, plus que la connaissance historique, c'est l'émotion qui prévaut. "Vous garderez tous dans vos cœurs le souvenir de cette Révolution, qui a proclamé les droits de l'homme et fondé la civilisation moderne" (discours du maire de Saint-Maur). La Révolution est évoquée d'une façon globale, les textes insistant essentiellement sur ses *conséquences bienfaites*. L'année 1789 symbolise à elle seule la Révolution. Ce n'est pas innocent. Présentée massivement comme l'événement fondateur de la société moderne, l'allusion à certains événements perturbants de 1793, risquait de ruiner la recherche de conciliation.

Il y a donc un avant et un après de la Révolution. Les textes revendiquent la rupture. Les mêmes formules stéréotypées dénoncent l'Ancien Régime : *tyrannie, régime féodal, servitude*. Cette image répulsive permet une fois encore de renforcer l'adhésion et le consensus autour de la Révolution. En outre, tous les républicains ont la même vision linéaire de l'Histoire. Partis de la Révolution et après un siècle de turpitudes, nous avons enfin abouti au seul régime

qu'uniment directement les principes de la Révolution. Ici s'arrête la belle image du consensus, au sein du camp républicain. Car, opportunistes et radicaux expriment deux manières de prévoir le processus révolutionnaire. Pour les uns, la Révolution est achevée. *La conquête est définitive* déclare le maire de Vincennes. Tandis que pour les radicaux, les principes révolutionnaires ne sont pas encore tous appliqués. "La Révolution poursuit triomphalement sa route" écrit le maire d'Alfortville. Toutefois, en ce temps de commémoration, le désaccord minimisé ne résiste pas à la logique conciliatrice.

Nous ne pouvons conclure, sans évoquer la seule réelle opposition rencontrée à la célébration du Centenaire. Elle émane du curé de Charenton qui l'expose dans son bulletin *La Paroisse*. *CTI Il ne condamne pas la Révolution en bloc. Il salue même le bon 89*. Seulement s'il évoque la rédaction des doléances, initiative de Louis XVI, c'est pour lui permettre d'affirmer que ce "89 appartient donc à la France catholique et monarchique". Mais les révolutionnaires héritiers de la philosophie des *Lumières* l'ont dévoyé. En fait, si la Révolution est essentiellement anti-religieuse, la religion chrétienne est éternelle. La Révolution n'est qu'un simple épisode dans l'éternité de Dieu, dont les droits, le jour venu, triompheront à nouveau.

CONCLUSION

L'étude de la commémoration de la Révolution française en 1889, dans le Val-de-Marne, montre que la mémoire historique s'enracine dans un contexte politique, social et culturel précis, en l'occurrence, celui des débuts de la III^{ème} République. *Outil civique* parmi d'autres (école primaire par exemple), la commémoration du Centenaire a servi à mieux implanter le régime républicain. Car, le processus commémoratif, tout en renouant avec le passé révolutionnaire évoqué d'une manière idyllique, mythique, adapte la représentation du passé aux préoccupations du moment. Ceci peut expliquer la logique consensuelle de la défense de la République qui caractérisa le Centenaire. Plus que la Révolution c'est la *République triomphante* que l'on célèbre dans l'enthousiasme.

Katia Molinès.



4 FÉVRIER 1989

**LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE
LA BANLIEUE EST
ENTRE LES DEUX GUERRES**

Pourquoi aborder la dimension municipale sous l'angle des conseillers ? Ceux-ci sont des reflets sociaux et anthropologiques autant que politiques des communes. Nous avons choisi de les étudier dans le cadre de l'ancien département de la Seine, pendant l'entre-deux-guerres, c'est à dire pendant une période marquée par des bouleversements démographiques, sociaux et politiques, avec l'apparition du fameux mythe de la *banlieue rouge*.

Le cadre de l'enquête et les contours du corpus.

Au départ de cette étude, l'élaboration de la période 1914-1939 du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, le Maitron*, il nous a semblé utile de retenir pour les communes de la Seine, entre les deux guerres, outre les responsables politiques et syndicaux, tous les conseillers municipaux, adjoints et maires

se réclamant du mouvement ouvrier, soit 2731 personnes. L'idée s'est alors imposée d'exploiter cette riche matière dans une thèse d'état sur *Les municipalités ouvrières de la Seine et leurs élus*. Mais était-il possible de rendre compte de la nouveauté représentée par l'entrée de militants ouvriers dans les conseils, en ignorant les conseillers radicaux et républicains qui, par leur nombre, continuaient à dominer ? Avec Nathalie Viet-Depaule, sociologue, auteur de travaux sur Ivry-sur-Seine, nous avons obtenu, dans le cadre du C.N.R.S. le financement d'un programme de recherche prosopographique sur l'ensemble des 6075 élus locaux des 81 communes de l'ancienne Seine : 3344 conseillers *républicains et radicaux* et 2731 conseillers se réclamant du mouvement ouvrier.

Nous aurions pu nous en tenir aux maires ou encore aux adjoints en laissant pour compte les fantassins de la vie politique que sont les simples conseillers. Nous serions restés dans le domaine de l'histoire des élites, notre intention étant au contraire de rendre compte de la vie de cet échelon le plus modeste de la représentation politique.

Elections et vie municipale dans la banlieue est.

Il convient tout d'abord de délimiter notre période. Elle s'ouvre par des élections municipales de grande importance, celles de novembre-décembre 1919. Elle se termine en 1940 avec la déchéance des conseillers communistes et la suspension de nombreux conseils dirigés par d'autres courants politiques. Quatre consultations générales ont lieu pendant ces années.

Les élections municipales de 1919 sont un net succès pour les socialistes qui obtiennent 23 municipalités de la Seine sur 81, dont 4, Alfortville, Choisy, Le Kremlin-Bicêtre, Thiais, dans les limites de l'actuel Val-de-Marne.

Les élections de 1925 se présentent dans un contexte politique différent en raison de la création du parti communiste, après le congrès de Tours de décembre 1920 et du succès du cartel des gauches aux législatives de 1924. Les radicaux, très puissants dans la banlieue est (12 conseils sur 29, contre 9 aux républicains de gauche), ne tirent aucun bénéfice local de cette victoire, puisque les partis se réclamant du mouvement ouvrier progressent à leurs dépens. Au contraire, les élections de 1929 se caractérisent par un léger retour d'influence des républicains et un affaiblissement des socialistes, au bénéfice des communistes qui conquièrent Alfortville.

L'importance des élections de 1935, aux progones du Front populaire, est bien connu. Ce sont elles qui imposent l'image de la *ceinture rouge*, tant le succès du parti communiste impressionne. Pour notre seule région, il conquiert Gentilly en 1934, L'Haye, Arcueil, Bonneuil, Maisons-Alfort, Orly en 1935, plus Fresnes en 1937.

Au total, 9 communes sont durablement républicaines de gauche, Bry, Cachan, Chevilly, Joinville, Nogent, Le Perreux, Rungis, Saint-Mandé, Vincennes ; 5 radicales, Charenton, Créteil, Fontenay-sous-Bois, Saint-Maur et Saint-Maurice. Mais ce sont les radicaux qui reculent le plus au bénéfice des socialistes et des communistes.

Cette évolution électorale renvoie à une transformation profonde mais différenciée des communes de l'agglomération parisienne. Une importante augmentation de la population touche la banlieue jusqu'au début des années 30. Les communes les plus éloignées de la capitale, celles qui peuvent accueillir des lotissements en bénéficient plus que les villes industrielles ou les communes résidentielles proches de Paris. Ainsi entre 1921 et 1936, la population d'Orly augmente de 344 % et celle de Saint-Mandé 0,011 %. Les conquêtes communistes de 1935 concernent essentiellement les communes touchées par la vague des lotissements telles que L'Haye, Orly, Fresnes.

Profils des édiles municipaux

L'ensemble de nos fiches est regroupé en deux bases de données informatiques (mouvement ouvrier et autre) qui concerne la Seine. Politiquement les conseillers peuvent être divisés en trois grands ensembles : les républicains de gauche, les radicaux, la gauche se réclamant du mouvement ouvrier.

Les républicains de gauche sont hégémoniques dans 5 communes résidentielles de l'actuel Val-de-Marne (Saint-Mandé, Vincennes, Nogent, Le Perreux, Bry), une commune rurale (Rungis) et ils ont des positions électorales moins assurées à Cachan, Chevilly, Joinville. Nous trouvons chez eux de nombreux cultivateurs (jusqu'à 38 % à Rungis) même si au fil des ans leur nombre diminue légèrement ; près de 10 % de patrons (industriels ou entrepreneurs), petits industriels comme Vappereau à Créteil ou grands patrons comme Adrien Panhard (fils du fondateur qui fut maire) à Thiais. Ils font une très large place aux élites, aux professions libérales avec une place privilégiée aux médecins et les avocats, ces deux professions dépassant 5 % de l'ensemble. Mais c'est chez les salariés supérieurs du privé (plus de 15 %) et du public (8 %) qu'ils puisent leur force ; 11 % de petits employés (presque exclusivement du secteur privé) ; 10 % d'ouvriers (majoritaires dans le fichier des conseillers se réclamant du mouvement ouvrier) et aucun manœuvre.

Les conseils républicains de gauche sont le reflet social de leur commune, mais si nous confrontons nos sondages sur la composition de la population électorale et la composition des conseils, une déformation avec sureprésentation des élites apparaît. Les conseillers radicaux présentent des profils un peu différents. Ils sont particulièrement présents à Charenton, Créteil, Fontenay, Saint-

Maur, Saint-Maurice. Il faut d'abord préciser que leur poids politique diminue régulièrement, passant pour l'ensemble de la Seine de 28 % à 14 %, entre 1919 et 1935. Ce phénomène est particulièrement perceptible dans la banlieue est.

Les radicaux et socialistes indépendants présentent un profil nettement plus populaire. Les employés des services publics sont deux fois plus nombreux dans leurs rangs que chez les républicains de gauche, de même pour les ouvriers. Si les professions libérales sont deux fois moins nombreuses, elles fournissent cependant la hiérarchie des conseils.

Les conseillers se réclamant du mouvement ouvrier étaient regroupés au sein du parti socialiste en 1919. La scission de Tours crée une situation nouvelle. Les élus de la banlieue est restent majoritairement au parti socialiste mais très vite les élections jouent en faveur du parti communiste.

Y a-t-il des différences significatives entre les corpus SFIO et communistes ? Oui par l'importance de la représentation de la classe ouvrière : 62 % d'ouvriers auxquels s'ajoutent 6 % de manœuvres, pour le parti communiste, 40 % d'ouvriers et moins de 2 % de manœuvres pour les socialistes. Les socialistes disposent d'une meilleure position chez les salariés supérieurs (9% contre 4 %) et les employés du privé (13 % contre 7 %).

Différents par leur appartenance sociale, les conseillers le sont aussi par leur origine (beaucoup plus provinciale pour les communistes), par les catégories d'âge et par le vécu. Les élus ouvriers sont sans doute ceux qui sont le moins sensibles à l'honneur d'appartenir à un conseil, tant ce lieu reste extérieur à leur *habitus* de classe.

L'étude des conseillers municipaux est une des approches les plus fructueuses pour saisir la liaison entre les mutations sociales d'une commune et les transformations politiques. Elle permet de souligner quelques spécificités de la banlieue est entre les deux guerres, en particulier l'affaiblissement des radicaux au profit d'une représentation plus ouvrière.

Claude Pennetier.



4 MARS 1989

UN SIECLE D'ARCHITECTURE SPORTIVE DANS LE VAL-DE-MARNE

D'entrée de jeu, trois points doivent être mis en lumière :

- Le Val-de-Marne a été une sorte de creuset de l'architecture sportive en France, car il a connu à Joinville l'implantation de la première école sportive.
- Il faut souligner la spécificité de l'architecture sportive créée au XIXème siècle.
- L'émergence de cette architecture est liée à celle de l'architecture et de l'urbanisation moderne.

La carte des équipements sportifs dans le Val-de-Marne, du milieu du XIXème siècle aux années 1960, fait apparaître une concentration d'équipements proches de la Marne, dont la présence s'explique par la vogue du nautisme. Le long des voies ferrées, l'on constate une moindre abondance. Enfin dans les zones plus proches de Paris, en raison de la trop forte densité du tissu urbain, les équipements sont plus clairsemés.

La pratique du sport qui avait décliné dès le XVII^{ème} siècle, est réintroduit en France au début du XIX^{ème} siècle par des hommes comme Amoros. Avant 1900, elle revêt deux formes principales : une pratique militaire et scolaire et une pratique élitiste. A ces deux conceptions, répondent deux catégories d'équipements : des équipements publics empreints d'architecture moderne et des équipements privés s'inspirant de l'architecture rurale.

L'École normale de gymnastique de Joinville occupe une place importante. Créée en 1847, elle investit quatre quartiers du bois de Vincennes. Elle forme des militaires et des professeurs de lycée. Suivant la réglementation, la pratique sportive entre dans les établissements scolaires : en 1854 la pratique de la gymnastique se généralise dans les grands établissements scolaires ; en 1879 la natation devient obligatoire dans l'enseignement. En région parisienne, le premier équipement sportif architectural est la piscine du lycée de Vanves (1864), suivie du gymnase du lycée d'Asnières en 1881. A Saint-Mandé se construit en 1884 un gymnase, inséré dans l'école, qui sert de gymnase municipal. Son architecture s'inspire de celle des manèges.

Du côté des sports *chics*, le sport équestre se développe à la fin du XIX^{ème} siècle, sous l'influence britannique. Plusieurs hippodromes sont construits à Paris. Le premier manège de la région parisienne est celui de l'École nationale vétérinaire d'Alfort (1872). De 1870 à 1880 s'élèvent d'autres hippodromes : Longchamps, Auteuil, Chantilly, s'inspirant parfois d'un décor arabisant, tandis que les haras de Jardy sont influencés par l'architecture rurale. Dans le Val-de-Marne, se construisent au début du siècle l'hippodrome du Tremblay à Champigny et en 1924, le quartier des écuries de courses de l'hippodrome de Vincennes. Un autre sport se développe le long de la Marne, le nautisme lié aux loisirs du dimanche. Le club-house de la Société nautique de la Marne s'élève en 1885 à Joinville, dans l'île Fanac, avec un garage à bateaux en bas et un club au dessus.

Les décennies 1900-1920 connaissent un développement du sport avec la loi de 1906 sur le repos hebdomadaire. Les équipements sont alors des lieux de spectacles sportifs plus que des lieux de pratique. A l'ouest de Paris, il s'agit davantage d'une pratique bourgeoise ; à l'est, scolaire et militaire. Citons le gymnase de Bry, construit en 1914 pour des jeux militaires et au Perreux en 1920, un stade privé, caractérisé par l'architecture de l'époque. En 1924, ont lieu à Paris, les huitièmes Jeux olympiques. Ils sont organisés au stade de Colombes et dans le stade Chéron de Saint-Maur. Ce stade construit de 1920 à 1923, occupant tout un îlot, respecte le tissu urbain. Il est conçu comme un parc paysager.

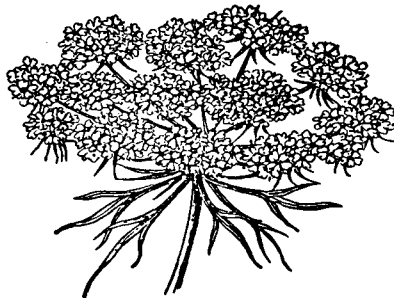
Dans les années 1930-1940, l'on déplore le manque d'équipements à Paris et dans la Seine. Le Front populaire tente de les développer. Ces constructions s'inscrivent dans le plan d'extension et d'aménagement de la Région parisienne. Ils sont souvent intégrés à des groupes scolaires. L'on doit noter l'essor des piscines : celle de la Butte aux Cailles à Paris, de Suresnes et de Chatenay-Malabry. L'équipement sportif commence à jouer un rôle urbain. C'est le cas à Villejuif avec le stade Karl-Marx, conçu en 1932-1934 par Lurçat. L'architecture moderne est montrée, mise en valeur.

Les années 1940-1950 connaissent naturellement peu de constructions, mais une réglementation sur l'éducation sportive qui doit discipliner le jeunesse. On établit des plans types de stades. Le Val-de-Marne connaît le développement de bases nautiques et de plages (Joinville, Le Perreux, l'établissement nautique de l'I.N.S. à Nogent).

Enfin par un texte de 1956, il est précisé que tout établissement scolaire doit comporter un équipement sportif. Citons pour cette période le stade Clairville à Ivry qui s'intègre bien dans le tissu urbain, est vu de partout dans la ville. Citons aussi des plages ou piscines comme à Joinville ou à Saint-Maur (le Beach).

Après 1960, les équipements se multiplieront rapidement et plus loin de Paris.

Catherine Rochant.



BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES RELATIFS AU VAL-DE-MARNE

- Archives départementales du Val-de-Marne. *Guide des sources de l'histoire de la Révolution dans le Val-de-Marne*. G. Cot. T.2. Créteil 1989.
- Archives départementales du Val-de-Marne. Service éducatif. *L'actuel Val-de-Marne pendant la Révolution*. Créteil 1989.
- *Bicentenaire (le) à Créteil*. Répertoire des sources imprimées, des ouvrages et des périodiques concernant la Révolution française, conservés aux Archives départementales du Val-de-Marne et à la bibliothèque de l'Université Paris XII Val-de-Marne. Créteil 1989.
- Ministère de la Culture et de la Communication. Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, région Paris-Ile-de-France. *Architecture d'usines en Val-de-Marne (1822-1939)*. Paris 1989.
- *Révolution (la) française dans le Val-de-Marne*. Sous la direction de Michel Balard et d'Alain Croix. Cléo 94. Créteil 1989.

MONOGRAPHIES

ABLON-SUR-SEINE

- Chaudré Christian. *Ablon...une ville...un fleuve*. Montgeron.Imp. Desbouis-Grésil. 1989.

BOISSY-SAINT-LEGER

- Guillemard Roger. *Boissy-Saint-Léger, mon village*. Boissy-saint-Léger, chez l'auteur. 1988.

BONNEUIL-SUR-MARNE

- *Bonneuil-sur-Marne. Cartes postales de la Belle époque*. Bonneuil-sur-Marne. Association Bonneuil Réflexion. 1988.

CHARENTON-LE-PONT

- Petit Joseph. *Charenton-le-Pont : des flashes 1988...aux souvenirs du passé*. Charenton-le-Pont. 1988.

CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- Lagarde Hervé de. *Si Chennevières nous était conté*. Recloses Imp. du Paroy. 1988.

CHEVILLY-LARUE

- Lioust Pierre. *La paroisse de Chevilly, 1783-1793*. Chevilly-Larue. 1988.

FONTENAY-SOUS-BOIS

- Cluzel Françoise et Segal Raymond. *Fontenay-sous-Bois, Histoire de rues*. Fontenay-sous-Bois. Ass. Fontenay notre ville. 1989.

FRESNES

- Ecomusée de Fresnes. *Les cahiers de la Révolution à Fresnes. Délibérations du conseil municipal. Janvier 1790, An II*. Fresnes Ecomusée. 1989.

GENTILLY

- Fernandez Madeleine. *Gentilly pendant la Révolution*. Société d'histoire de Gentilly. 1989.

IVRY-SUR-SEINE

- *Citoyen Liberté*. Paris. Casterman. 1989.
- *Colloque Ivry-sur-Seine. Madeleine Delbrel*. Paris 7 novembre 1988. Multi-graphié. 1989.

LIMEIL-BREVANNES

- La Mulatière Marie Fr. de. *Regards sur Limeil-Brévannes*. Limeil-révannes. Ass. Regards. 1988.

MAISONS-ALFORT

- *L'école d'Alfort à l'âge d'or de la carte postale, 1900-1918*. Maisons-Alfort. A.P.R.M.V. 1988.

NOGENT-SUR-MARNE

- Roblin Jean. *La Révolution française au musée de Nogent*. Musée de Nogent. 1989.

ORMESSON-SUR-MARNE

- Varaigne Philippe. *Amboile-Ormesson*. Tome III : pour les Ormessonnais de l'an 2000. Ormesson. chez l'auteur. 1989.

SAINT-MANDE

- Giard Maurice-Emile. *Saint-Mandé, vie et image du passé*. Saint-Mandé. Omirpac. 1988.

SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- Lanier Lucien, Arles Michel. *Saint-Maur des Fossés. Adamville-La Pie à la Belle époque*. Ass. La Varenne-Saint-Hilaire Information. 1988.

SAINT-AURICE

- Pinon Pierre. *L'hospice de Charenton, temple de la Raison ou folie de l'archéologie*. Liège Ed. Mardaga. 1989.

SANTENY

- Gillet Carmélina. *Souvenir de Santeny*. Santeny. 1989.

SUCY-EN-BRIE

- Balard Françoise. *Prostitution, diffamation et vie quotidienne dans un village de banlieue au XVIIIème siècle : Sucy en 1672*. Dans les Mémoires de la Fédération des sociétés historiques de Paris et de l'Île-de-France. 1988.

THIAIS

- (Exposition. Thiais. Hôtel de ville. 1989.) *1789-1989, deux siècles d'histoire à Thiais*. Thiais, Hôtel de ville. 1989.

VINCENNES

- Exposition. Vincennes. Hôtel de ville. 1989. *Vincennes à l'heure de la Révolution*. Vincennes. Hôtel de ville. 1989.

VITRY-SUR-SEINE

- Dimet Jacques. *Vitry-sur-Seine d'hier et d'aujourd'hui*. Paris. Messidor. 1989.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES NON PUBLIES

Bienvenue Sophie. *La genèse d'un canton à la fin du XVIIIème siècle. Ville-neuve-Saint-Georges ; 1785-1794*. Mémoire de maîtrise sous la direction de M. Nicolas. Paris VII. 1988.

Guillemet Hervé. *La gestion municipale de Vitry-sur-Seine, 1925-1939*. Mémoire de maîtrise sous la direction de M. Lerner. Paris XII. 1988.

Ruer Philippe. *Liberté, égalité, fraternité ou la mort. Le personnel révolutionnaire à Charenton et Saint-Maurice*. D.E.A. sous la direction d'Alain Croix. Paris XII. 1988.

Zarka Benjamin. *Sucy-en-Brie, l'évolution politique de 1945 à 1964*. Mémoire de maîtrise sous la direction de Claude Willard. Paris VIII. 1987.

DANS LES PERIODIQUES LOCAUX

- ARCUEIL - Arch'écho. n° 12, juillet 1988.
Les vignes d'Arcueil. pp. 7-10.
Carriers et carrières. p. 11.
- Arch'écho. n° 13, octobre 1988.
Les prémices de la Révolution. pp. 6-7.
Arcueil sous Louis XVI. pp. 10-13.
- Arch'écho. n° 14, janvier 1989.
Rewbell. p. 5.
L'Arpajonnais. p. 6.
La Bièvre. pp. 14-15.
- Arch'écho. n° 15, avril 1989.
La fin d'une légende, Camille Desmoulins à Cachan. pp. 4-5.
Rewbell. p. 11.
Stade révolutionnaire. pp. 14-15.
- Arch'écho. n° 16, juillet 1989.
Erik Satie quitte le patronage laïque. p. 4.
Le projet Defer. pp. 6-8.

CRETEIL

- *Le petit massueux.* n° 22, été 1988.
L'horloge du clocher. pp. 6-7.
Du côté du cimetière. pp. 8-9.
Le puits retrouvé. p. 10-11.
 Jurgens Madeleine. *Marques parlantes.* pp. 13-17.
 Jurgens Madeleine. *La ménagerie du prince de Condé.* pp. 18-19.
- *Le petit massueux.* n° 23-24, automne-hiver 1988.
 Jurgens Madeleine. *En feuilletant les registres d'état civil d'il y a 200 ans.* pp. 3-17.
 Jurgens Madeleine. *La couleur du temps.* pp. 20-23.
- *Le petit massueux.* n° 25, printemps 1989.
 Jurgens Madeleine. *Amis, laissez là vos houlettes (fête de 1790).* pp. 9-14.
- *Les cahiers du petit massueux.*
 N° 7 : Créteil au caprice des temps. *Créteil 1789, choix de documents.*
 N° 8 : Créteil en son terroir. *Arbres anciens de Créteil.*

FONTENAY-SOUS-BOIS

Dans le bulletin municipal *Fontenay notre ville*, depuis janvier 1989, encart consacré au Bicentenaire "La gazette de Fontenay-sous-Bois".

GENTILLY

Dans le Bulletin municipal *Vivre à Gentilly*, la dernière page est consacrée à l'histoire locale pendant la période révolutionnaire.

IVRY-SUR-SEINE

Dans le Bulletin municipal *Ivry, ma ville*, encart de 4 pages. La gazette de la Révolution française.

NOGENT-SUR-MARNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de Nogent-sur-Marne et de son canton. n° 11, 1989 :

- Gabe H. *Quand fleurissaient les orangers de la marquise de Lambert.* p. 5-22.
- Nugues R. *Louis Pasteur.* 2. pp. 22-29.

RUNGIS

Bulletin de la Société historique et archéologique. n° 3, 1988 :

- Thirault André. *Lucien Grelinger, figure de la Résistance.* pp. 5-11.
- Cassin Danièle. *Histoire de cartes postales.* pp. 12-17.
- Ménager Serge. *Les aqueducs de Rungis.* pp. 19-21.
- Delepault Patrick. *Les fouilles archéologiques du site de Rungis-Silic.* pp. 22-31.
- Ménager Serge. *Les rungissois et la guerre de 1870.* pp. 32-35.
- *Carnets de route de Constant Bréteille (en 1870).* pp. 36-57.

SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Le vieux Saint-Maur. n° 60, 1988 :

- Barbaud Jean. *Un calendrier diététique provenant de l'abbaye de l'abbaye de Saint-Maur.* pp. 3-10
- Faucherre Nicolas. *Un exemple d'adaptation précoce de l'artillerie dans le domaine royal : les archères canonnières de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés.* pp. 11-18.
- Gillon Lucien et Pierre. *Des boulets de canon à l'abbaye.* p.19.
- Gillon Pierre et Lenclud Hervé. *Découverte d'une frise sculptée du château de Saint-Maur.* pp. 20-30.

- Harding James. *Jacques Tati à Saint-Maur*. pp. 30-38.
- *arbon Pierrette. *Grandeur et décadence d'une entreprise saint-maurienne (Declercq)*. pp. 39-40.

SUCY-EN-BRIE

Le Martinet. Journal de 1789 réalisé par le collègue Boileau de Chennevières et la Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie.

THIAIS

Dans le bulletin municipal, *Gazette de Thiais*. Nombreux articles de Robert Laporte.

VILLENEUVE-LE-ROI

Bulletin du C.E.S.A.F. n° 1, 1988 :

- Chaudré Christian. *Bagarre et chanson légère : Villeneuve-le-Roi en 1776*.
- Chaudré Christian. *Nuits agitées d'Ablon, les exemples de 1730 et 1825*.

Bulletin du C.E.S.A.F. n° 2, 1988 : - Chaudré Christian. *Surprises des archives (registres paroissiaux d'Ablon, justice seigneuriale de Villeneuve-le-Roi)*.

VINCENNES

Bulletin de la Société des Amis de Vincennes. n°39, 1988 :

- Lombard Marc. *Le monument à la gloire des combattants vincennois de la première guerre mondiale*. pp. 4-12.
- Lombard Marc. *Vocation du château de Vincennes : le projet de Jean-Philippe Lecat*. pp. 12-16.
- Langlois Pierre. *Manufacture de porcelaine et villageois de Vincennes*. pp. 17-22.
- Pinta Claude. *Madame Roland à Vincennes*. pp. 23-27.

VITRY-SUR-SEINE

Bulletin de la Société d'histoire de Vitry. n° 8, juin 1988 :

- *Les moulins de la région parisienne et de Vitry*. pp. 1-32.

N° 9, 1988 :

- Carville André. *L'église Saint-Germain de Vitry*. pp. 1-39.
- G. L. *Vitry-sur-Seine et ses environs sous la Commune de Paris (1871)*. pp. 40-46.

N° 10, 1989 :

- Carville André. *Vitry et la Révolution*. pp. 1-11.

MANIFESTATIONS HISTORIQUES DANS LE VAL-DE-MARNE

Le 7 octobre 1989 reprennent les cours de paléographie, organisés par CLIO 94 et les Archives départementales du Val-de-Marne. Deux niveaux sont ouverts : l'un pour les débutants, l'autre pour les lecteurs confirmés. S'inscrire auprès de la direction des Archives départementales du Val-de-Marne, 10 rue des Archives. 94000 Créteil. Tel. 49 80 52 21. Un nouveau cours d'initiation au travail en archives sera ouvert à la même date. S'inscrire également auprès de la direction des Archives départementales du Val-de-Marne.

Le samedi 9 décembre 1989, à partir de 15 h. sera organisée aux Archives départementales du Val-de-Marne, une exposition-vente des livres d'histoire et d'archéologie traitant du Val-de-Marne. Les sociétés historiques et archéologiques adhérant à CLIO 94, les maisons d'éditions spécialisées, sont invitées à présenter leurs ouvrages et à ouvrir un stand à cette exposition.

BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE

En juin dernier, CLIO 94 a publié, sous la direction de M. Balard et d'A. Croix, un volume de 288 pages *La Révolution française dans le Val-de-Marne*, avec le concours des membres des sociétés historiques du département, du personnel des Archives départementales et de chercheurs de l'Université Paris Val-de-Marne. Cet ouvrage disponible auprès des A.D. et des libraires des diverses communes du Val-de-Marne, au prix de 150,00 FF. présente le personnel révolutionnaire dans nos communes, la vente des biens nationaux, le problème des approvisionnements, l'impact culturel de la Révolution à travers le port des prénoms *révolutionnaires* et les cérémonies commémorant en 1889, le premier centenaire de la Révolution dans nos communes. L'ouvrage doit intéresser tous les passionnés d'histoire, qui y trouveront la synthèse des recherches récentes menées à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution française.

A TRAVERS L'HISTOIRE DU VAL-DE-MARNE

Comme les années précédentes, CLIO 94 organise avec le concours des Archives départementales du Val-de-Marne, un cycle de conférences sur l'histoire de notre département, le premier samedi de chaque mois, à 17 h. L'entrée est gratuite. En voici le programme :

- 7 octobre 1989 : M. Traversat : *Propriété, fiscalité, doléances 17877-1789.*
- 4 novembre 1989 : D. Teyssière : *Diderot et les Encyclopédistes en Val-de-Marne, 1760-1770.*
- 9 décembre 1989 : *Le livre d'histoire dans le Val-de-Marne.*

- 6 janvier 1990 : S. Bianchi : *Patrimoine et vandalisme.*
- 3 février 1990 : P. et D. Sevestre : *Sur la maison de Charenton.*
- 10 mars 1990 : M. Rault : *Conseiller municipal sous Vichy.*

EXCURSION DES 30 SEPTEMBRE ET 1er OCTOBRE

A l'occasion de son dixième anniversaire CLIO 94 organise une excursion en Haute-Marne de deux journées, sous la direction de madame N. Mourot, ancienne présidente de la Société historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie française. Cette excursion vous est proposée au prix de 750,00 FF. (transport, hôtel, trois repas et visites), nous permettra de visiter Chaumont, Langres, Cirey-sur-Blaise, Colombey-les-Deux-Eglises, Vignory. S'inscrire d'urgence auprès de notre trésorier, M. Maurice Clément, 29 rue du Vert Galant, 94370 Sucy-en-Brie. Tel. 45 90 01 84.

LISTE DES SOCIETES ADHERENTES

Alfortville	Confluent	P	M. Henri Lesoin 25 rue de Choisy 94140 Alfortville 43 75 15 09
Arcueil	Commission Patrimoine Centre culturel Eric Satie	VP	M. Henri Dubourg 18 rue Pierre Curie 94110 Arcueil
Charenton- Saint-Maurice	Société d'Histoire et d'archéologie de Cha- renton-Saint-Maurice	P	Mlle J. Gudin 16 rue V. Hugo 94220 Charenton 48 93 10 90
Chevilly-Larue	les Amis du Vieux Chevilly	P	Mme Leblanc 46 rue H. Crette 94550 Chevilly-Larue 46 86 39 63
Créteil	Les Amis de Créteil	P	Mme M. Jurgens 27 av. de la République 94000 Créteil 42 07 20 05

Ivry-sur-Seine	Association des amis du Moulin de la Tour d'Ivry	VP M. G. Sélaries 6 rue Baudin 94200 Ivry/Seine 46 70 20 66
L'Hay-les-Roses	Les Amis du Vieux L'Hay-les-Roses	P M. Delorme 2 Allée Nungesser et Coli 94550 Chevilly-Larue 46 64 90 70
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort, Mille ans d'histoire	S M. Michel Lambert 13 rue du Mal. Juin 94700 Maisons-Alfort
Mandres-les-Roses	Les Amis de Mandres- les-Roses	P Mme Le Scannff 1 rue des Chartreux 91800 Boussy-St-Antoine 69 00 74 38
Marolles-en-Brie	Les Amis de Marolles	P M. J. Kaszezyn 55 rue P. Bezançon 94400 Marolles-en-Brie 45 99 39 52
Nogent-sur-Marne	Société historique et archéologique de Nogent- sur-Marne et du canton	P M. J. Cabotte 6 rue du gal Faidherbe 94130 Nogent/Marne 48 73 40 14
Plessis-Tréville	Les amis du Plessis-Tréville	P Mme Canda 14 allée des Mésanges 94420 Le Plessis-Tréville 45 76 52 07
Rungis	Société historique et archéologique de Rungis	P M. P. Delepaut 33 bd. J. Jaurès 94260 Fresnes 46 68 53 37
Saint-Maur-des- Fossés	Le Vieux Saint-Maur	P M. Bernard Javault 38 av. Galilée 94100 Saint-Maur 42 83 50 16

Sucy-en-Brie	Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie	P	M. Michel Balard 4 rue des Remparts 94370 Sucy-en-Brie 45 90 15 37
Villeneuve-le-Roi	Cercle d'Etudes savantes artistiques, archéologiques de Villeneuve-le-Roi et environs (CESAF)	P	M. Christian Chaudré 25 av. A. Briand 94420 Villeneuve-le-Roi 45 97 46 53
Villeneuve-Saint-Georges	Société d'Histoire et d'Archéologie de Villeneuve-Saint-Georges	P	M. Oblin 84 av. de Valenton 94190 Villeneuve-Saint-Georges 43 89 06 61
Villiers/Marne	Société historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie française	P	M. D. Poisson 11 rue A. Quirin 94350 Villiers/Marne 43 04 21 91
Vincennes	Association cartophile historique et arch. de Vincennes	P	M. J. Lesterpt 52 bd. de la Libération. 94300 Vincennes 43 98 21 18
Vitry/Seine	Société d'Histoire de Vitry	P	Mme Wind 10 av. Robespierre 94400 Vitry/Seine 46 81 89 36
Val-de-Marne	Les Vieilles Maisons Françaises	D	Mme N. de Castet 2 rue de la Fontaine Santeny, 94440 Villecresnes 43 86 06 12
Val-de-Marne	Association pour la sauvegarde du patrimoine archéologique du Val-de-Marne (ASPAV)	P	M. Alain Senée 18 rue Jean Moulin 91330 Yerres 69 48 68 78

Val-de-Marne	Cercle d'Études généalogiques et héraldiques du Val-de-Marne (CEGHIF 94)	P	M. Le Touzé 9 av. des Rochers 94170 Le Perreux 43 24 18 93
--------------	--	---	---

COMPOSITION DU BUREAU

Président	M. Michel Balard, Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie.
Vice-président	M. Bernard Javault, Le Vieux Saint-Maur.
Secrétaire	M. Patrick Delepault, Société historique et archéologique de Rungis.
Secrétaire-adjoint	Mme Madeleine Jurgens, Les Amis de Créteil.
Trésorier	M. Maurice Clément, A.S.P.A.V.
Membres assesseurs	Mme Nicole de Castet, Les Vieilles Maisons Françaises. M. Jean-Pierre Nicol, Les Amis de Mandres-les-Roses.

